

Les structures fédératives : un essai de présentation

Cette livraison de la Lettre du département est consacrée aux structures fédératives. Ce terme désigne les différents types de structures regroupant plusieurs laboratoires, selon une formule allant au delà d'une simple cohabitation sur un même lieu. Certes, à peu d'exceptions près, les structures fédératives respectent le principe de l'unité de site qui fut, d'une certaine manière, à l'origine de la création de ces structures. Pourtant, cette règle de l'unité de site est subordonnée à ce que l'on pourrait appeler le principe de l'unité d'action scientifique. De l'unité de lieu à l'unité d'action : voilà qui pourrait assez bien résumer la courte histoire de l'élan institutionnel donné aux structures fédératives.

Comme l'expression l'indique, une structure fédérative exerce une fonction de structuration au moyen d'une activité de fédération. Elle a pour raison d'être, en effet, de contribuer à organiser le milieu de la recherche en sciences humaines et sociales marqué, en France, par une excessive dispersion des formations ainsi que par un éparpillement des ressources mises à la disposition du travail scientifique. Pour dire vite, à l'échelle qui est la sienne, une structure fédérative est aux laboratoires ce qu'un laboratoire est, ou doit être, aux chercheurs : une instance de mise en commun de connaissances et de partage des instruments de savoir, de dialogue sur les objectifs scientifiques et sur les voies à emprunter pour les réaliser, bref d'ouverture intellectuelle et, par conséquent, de renouvellement des problématiques.

Une structure fédérative joue donc pleinement son rôle dès lors qu'elle s'emploie à associer forces scientifiques et moyens techniques et administratifs afin de répondre aux besoins de la recherche à l'échelle régionale et nationale et dès lors qu'elle permet, du même coup, aux laboratoires français de sciences humaines et sociales de mieux s'inscrire dans l'espace international de la connaissance scientifique pour leur plus grand profit. Qu'il s'agisse des Fédérations ou des Maisons, ou encore de modes d'organisation établis à un niveau intermédiaire entre partage de lieux et activité scientifique commune, les structures fédératives ont pour vocation de mieux intégrer les laboratoires de recherche dans leur environnement scientifique. Elles sont donc conçues par le CNRS, et tout autant par ses partenaires universitaires, ainsi que par leur tutelle ministérielle, comme un outil de politique scientifique au service du développement de la recherche.

Il n'existe pas de modèle unique de structure fédérative mais une certaine diversité des formes institutionnelles d'associations entre laboratoires. La coexistence entre Fédérations (FR), d'une part, et Maisons des sciences de l'Homme (MSH), d'autre part, en offre le témoignage le plus évident même s'il arrive qu'une MSH ait le statut de Fédération ou qu'un regroupement de laboratoires, dû à l'initiative du CNRS ou d'une université, ait adopté l'appellation de Maison sans pour autant appartenir, ou avoir vocation à appartenir, au Réseau national des Maisons des sciences de l'Homme. Ces structures fédératives, réservées dans un cas aux unités mixtes du CNRS, ouvertes dans l'autre cas aux équipes d'accueil et à des programmes hébergés, n'ont donc pas les mêmes statuts, n'ont pas été créées à l'aide des mêmes montages institutionnels, n'ont pas les mêmes modes de fonctionnement et d'évaluation et se sont développées selon des logiques qui ne se confondent pas, même si leur objectif ultime à toutes est au fond identique. Qu'importe le flacon institutionnel si l'on a, au bout du compte et à terme du moins, l'ivresse intellectuelle !

Par ailleurs, à l'intérieur de chaque grand type de structure fédérative, et notamment au sein de l'ensemble constitué par les Maisons des sciences de l'Homme dûment labellisées comme telles, on rencontre des situations relativement contrastées. Cette variété de situations, dont on verra plus loin quelques exemples, résulte de l'action de plusieurs facteurs : le contexte historique qui présida à la naissance de ces structures, l'objectif initial assigné à chacune d'entre elles (du simple hébergement d'unités dans une conjoncture de misère matérielle au lancement de programmes de recherche), l'influence déterminante exercée par tel ou tel partenaire institutionnel, leur implantation dans un environnement régional ou encore la personnalité de leurs fondateurs.

Cette diversité institutionnelle et cette pluralité des fonctionnements réels sont de l'ordre du fait. Il reste évidemment à savoir si l'une et l'autre sont à aménager en tenant compte, au premier chef, des bénéfices scientifiques à tirer d'une telle opération et de la nécessité d'une concertation étroite entre les partenaires.

Fédérations, Maisons et autres : un bref inventaire des structures fédératives

Les Fédérations

Le département des sciences de l'Homme et de la Société compte à l'heure actuelle dix Fédérations de →

1
2
a 0
o 0
û 0
t 3

→ recherche (FR) si l'on veut bien exclure de la liste la FR 538, « Maison de l'Orient et de la Méditerranée – Jean Pouilloux », qui est une Maison des sciences de l'Homme utilisant la formule institutionnelle de la FR, et y intégrer l'Institut fédératif de recherche « Épidémiologie, sciences sociales et santé publique » (IFR 69), créé par l'INSERM, le CNRS (département des sciences de l'Homme et de la Société), l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris, l'EHESS, les universités Paris I, V et XI dont la formule institutionnelle est celle en usage dans les sciences de la Vie.

Il s'agit de :

- la FR7, « Institut de recherche européen sur les institutions et les marchés » (IREIMAR) à Rennes ;
- la FR 33, « Institut des traditions textuelles (philosophie, sciences, histoire et religions) », à Villejuif ;
- la FR 1768, « Institut fédératif de recherche sur les économies et sociétés industrielles » (IFRESI) à Lille ;
- la FR 1769, « Institut de droit et d'économie de la firme et de l'industrie » (IDEFI) à Valbonne Sophia-Antipolis ;
- la FR 2330, « Fédération de recherche Jourdan », à Paris ;
- la FR 2393, « Institut de linguistique française » (ILF) à Paris ;
- la FR 2422, « Capitalisme(s) et démocratie(s) », à Nanterre ;
- la FR 2559, « Typologies et universaux linguistiques : données et modèles », à Paris ;
- la FR 2665, « Institut de recherche sur les sociétés contemporaines » (IRESCO) à Paris, qui est actuellement Formation de recherche en évolution (FRE) ;
- l'IFR 69, « Épidémiologie, sciences sociales et santé publique », à Villejuif.

On peut faire trois remarques à propos des Fédérations de recherche. La première est pour dire que la plupart de ces FR, dont certaines sont déjà relativement anciennes comme on le verra plus loin, ont été conçues à partir de l'idée de regroupement sur un même site de plusieurs unités mettant en œuvre un certain nombre de programmes fédérateurs. Un principe différent s'applique aux deux FR de linguistique, plus récemment créées, dont la fonction est davantage d'organiser et d'animer un champ de recherche : la linguistique française pour l'Institut de la Linguistique Française (ILF) et les recherches sur les langues et familles de langues du monde pour la FR « Typologie et universaux ». La seconde remarque est pour mettre en évidence le fait

que les Fédérations de recherche sont inégalement pluri-disciplinaires. C'est ainsi que trois d'entre elles ne sont soumises à évaluation qu'auprès d'une section du Comité national. La troisième remarque est pour préciser que, dans leur immense majorité, les Fédérations de recherche actuellement existantes résultent d'un partenariat entre le CNRS et des établissements universitaires ou encore des organismes publics. Elles sont donc, à l'image des UMR, des entités mixtes de recherche.

Les Maisons des sciences de l'Homme

Il faut mettre à part à l'intérieur de la configuration relativement disparate constituée par les entités baptisées du terme générique de Maisons (« Maisons de la recherche », en particulier), le dispositif des Maisons des sciences de l'Homme (MSH), à savoir l'ensemble des Maisons dûment labellisées en tant que Maisons des sciences de l'Homme, appartenant au Réseau national des Maisons des sciences de l'Homme et dont la logique de fonctionnement est en accord avec la Charte des Maisons des sciences de l'Homme qui fixe en quelque sorte les droits et les devoirs des MSH présentes et futures.

Il s'agit de :

- la Fondation Maison des sciences de l'Homme de Paris,
- la Maison des sciences de l'Homme Ange Guépin à Nantes,
- la Maison de la recherche en sciences humaines de Caen Basse-Normandie,
- la Maison des sciences de l'Homme et de la Société de Poitiers,
- la Maison des sciences de l'Homme et de la Société de Toulouse,
- la Maison René Ginouvès à Nanterre,
- la Maison de l'Orient et de la Méditerranée – Jean Pouilloux, à Lyon,
- la Maison méditerranéenne des sciences de l'Homme à Aix-en-Provence,
- la Maison des sciences de l'Homme-Alpes à Grenoble,
- la Maison des sciences de l'Homme-Aquitaine à Bordeaux,
- l'Institut des sciences de l'Homme à Lyon,
- la Maison des sciences de l'Homme « Villes et territoires » à Tours,
- la Maison des sciences de l'Homme Paris-Nord,
- la Maison inter-universitaire des sciences de l'Homme d'Alsace à Strasbourg.



→ À ces Maisons des sciences de l'Homme, il convient d'adjoindre les Maisons dites émergentes, c'est à dire retenues par le Réseau national des MSH : celles en cours de réalisation de Dijon, Nice, Lille-Pas de Calais et Montpellier. Pour des raisons de calendrier, il n'a pas été possible d'inclure le programme scientifique de la MSH Montpellier dans ce numéro de la Lettre du département. Par ailleurs, il existe plusieurs projets en instance d'élaboration à Rennes et Clermont-Ferrand (qui ont des structures de type « Maison de la recherche ») ainsi qu'à Nancy et à Besançon, qui ont, sans doute, vocation à s'intégrer plus tard, d'une manière ou d'une autre, dans le Réseau national.

Autres structures

Aux Fédérations et aux Maisons des sciences de l'Homme, il convient d'ajouter trois cas particuliers de structures de type fédératif :

- le Centre André-Georges Haudricourt qui est un rassemblement d'unités (linguistique et anthropologie) créé à la seule initiative du CNRS sur le campus de Villejuif, appuyé par une Unité propre de service (UPS) et qui n'a pas le statut de Fédération.
- la Maison de l'Asie et du Pacifique qui réunit deux unités de recherche à l'initiative du CNRS, appuyées par une Unité mixte de service (Aix-Marseille I et EHESS). C'est l'existence de cette Unité mixte de service, « Maison de l'Asie et du Pacifique », qui confère au regroupement de ces deux UMR le statut de Maison. Elle est spécialisée dans le domaine de l'Asie du Sud-Est continentale et insulaire et de l'Océanie et rassemble autour d'anthropologues, qui sont majoritaires, des sociologues et des historiens du domaine.
- la Maison des sciences économiques qui est une « Maison universitaire » (Paris I) appuyée par une Unité mixte de service.

Par ailleurs, on trouve en province un certain nombre de « Maisons », pourvues de statuts divers avec lesquelles le CNRS n'entretient pas de rapports dûment institutionnalisés.

Fédérations et Maisons des sciences de l'Homme

Les Fédérations, autrefois Fédérations d'unités (FU), rebaptisées Fédérations de recherche (FR) en 1994, regroupent des structures relevant du CNRS (Unités propres de recherche, Unités mixtes de recherche) ainsi que d'autres organismes en vue d'établir « une certaine coordination de leur activité scientifique et la mise en commun de tout ou

partie de leurs moyens ». Chaque formation de recherche, inscrite dans une FR, conserve son individualité. En effet, les FR n'ont pas vocation à fusionner les programmes de recherche des unités qui en sont des composantes. Leur fonction scientifique consiste à favoriser l'harmonisation de certaines des activités de ces unités autour d'axes thématiques partagés et à concentrer en leur sein l'essentiel des instruments permettant d'atteindre les objectifs visés. Les FR, créées pour une durée de quatre années, renouvelables, sont soumises pour évaluation aux instances compétentes du Comité national à l'instar de chacune des unités qui les composent. Le directeur d'une FR est nommé, lui aussi, pour une durée de quatre ans, renouvelable deux fois. Une FR est pourvue d'un Conseil de fédération dont sont membres de droit le responsable de la FR et les directeurs des unités composantes auquel s'adjoit, le cas échéant, un Conseil scientifique.

À la différence des Fédérations, créées à l'initiative du CNRS, après concertation avec les directeurs des unités à fédérer et avec les partenaires institutionnels, universitaires ou autres, évaluées par le Comité national et dont une grande partie du financement, à l'image des unités de recherche, incombe au CNRS, les Maisons des sciences de l'Homme constituent un dispositif spécifique dans le paysage de la recherche française en sciences humaines et sociales.

Cette spécificité des Maisons des sciences de l'Homme se manifeste du point de vue :

- des conditions présidant à leur création (et, éventuellement, à leur fermeture) ;
- de leur organisation d'ensemble ;
- du contenu de leurs diverses missions ;
- de leur fonctionnement interne ;
- de leur évaluation ;
- de leur financement.

Alors que le CNRS, en partenariat avec des établissements universitaires ou autres, exerce une fonction « tutoriale » à l'égard des Fédérations, comparable à celle qu'il exerce à l'égard des Unités mixtes de recherche, il occupe à l'endroit des Maisons des sciences de l'Homme une position qui est essentiellement de soutien pour les raisons qu'on verra plus loin. Ici il est, en partie, maître d'œuvre ; là il est partenaire.

Le dispositif des Maisons des sciences de l'Homme trouve son origine, et son originalité, dans la volonté du →

→ ministère de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie, exprimée en 1997, d'exercer une action déterminante en faveur du développement de la recherche en sciences humaines et sociales qui, à maints égards, faisait figure de « parent pauvre » par rapport aux autres grands secteurs de la science. La décision prise fut que cette action déterminante emprunterait une voie privilégiée : la constitution d'un réseau national des Maisons des sciences de l'Homme. C'est ainsi que fut créée l'Action concertée incitative « Réseau des Maisons des sciences de l'Homme » auprès de la direction de la Recherche et que fut fondé, en tant que dispositif, le réseau des MSH, reconnu par une convention signée par les tutelles (direction de la Recherche et CNRS) et par les responsables des Maisons (Présidents des universités auxquelles étaient rattachées les Maisons ou responsables des structures autonomes). Le Réseau fut doté d'un organe de gestion scientifique, le Conseil des directeurs des Maisons, d'un organe d'évaluation, le Conseil d'orientation composé pour moitié de personnalités scientifiques étrangères reconnues dans le domaine des sciences humaines et sociales, d'une charte, la Charte des Maisons des sciences de l'Homme qui fixe les droits et les conditions de création d'une MSH et du maintien de cette MSH dans le Réseau, d'un mode de financement propre au travers de l'Action concertée incitative « Réseau des Maisons des sciences de l'Homme », inscrite dans le Fonds national de la science (FNS).

La Charte des MSH suit d'assez près les recommandations émises par le Conseil national de développement des sciences humaines et sociales dont la mise en place remonte à l'automne 1998¹. On se contentera ici d'en livrer à la fois l'esprit général et quelques points essentiels, sous la forme d'indications rapides destinées à faire comprendre l'originalité du dispositif des Maisons des sciences de l'Homme et la réponse qu'il vise à apporter à certaines urgences.

1. Les MSH sont des structures de recherche et non pas des agences de moyens locales ou des centres de ressources. Leur vocation est d'ordre scientifique.

2. Elles regroupent dans un lieu donné – d'où le terme de Maison – des unités ou des équipes de recherche relevant de plusieurs disciplines des sciences humaines

et sociales, associées dans la conduite de projets scientifiques. Elles visent donc à être un instrument de partenariat scientifique.

3. Elles doivent promouvoir une interdisciplinarité réelle, et non de façade, au travers de la réalisation de programmes menés par diverses équipes spécialisées dans différents domaines des sciences humaines et sociales. Leur objectif est de contribuer au décloisonnement des savoirs disciplinaires et au partage d'orientations théoriques et méthodologiques.

4. Elles sont, chacune, dotées d'une « définition » intellectuelle, signalant un champ d'intervention scientifique particulier, avec une ou plusieurs dominantes d'ordre disciplinaire ou thématique, qui leur confère à la fois un profil propre et une cohérence interne.

5. Si la création d'une Maison des sciences de l'Homme, ou la promotion d'une Maison de la recherche « d'ancien régime » en MSH dûment intégrée dans le Réseau national, tend à procéder d'un projet scientifique local, justifié par la présence de moyens humains et institutionnels suffisants, une MSH doit se fixer pour but de devenir un pôle de référence à l'échelle nationale et internationale. Une implantation régionale n'implique aucune sorte de provincialisme.

6. Les Maisons des sciences de l'Homme doivent participer au renouvellement continu des problématiques de recherche en sciences humaines et sociales en proposant des initiatives scientifiques de nature novatrice, en hébergeant des programmes originaux et circonscrits dans le temps, en accueillant de jeunes chercheurs, en soutenant leur formation notamment au travers des études doctorales, en les impliquant précocement dans la vie scientifique. Une articulation étroite entre enseignement doctoral et recherche est donc un élément essentiel du dispositif des MSH tout comme l'organisation de liens resserrés entre chercheurs confirmés et futurs chercheurs.

7. Les MSH ont pour mission de faciliter l'insertion des chercheurs, enseignants-chercheurs, post-doctorants et doctorants dans la communauté scientifique internationale au moyen de missions, d'invitations de scientifiques étrangers, d'organisation de colloques, ateliers et séminaires, d'écoles d'été ou encore de projets de coopération, bilatéraux ou multilatéraux.

¹ Cf. Alain SUPLOT (sous la direction de), Pour une politique des sciences de l'homme et de la société, Paris, PUF, 2001 (voir chapitre IX, « Les Maisons des sciences de l'Homme », pp. 189-207).



→ 8. Les Maisons des sciences de l'Homme procurent à leurs occupants non seulement les surfaces partagées de travail et de réunion qui manquent ailleurs, et singulièrement dans les universités, mais aussi l'accès aux équipements scientifiques (ressources documentaires, connexion aux réseaux internationaux, communication, informatique) et aux plateaux administratifs nécessaires au développement des programmes de recherche. Si la fonction des MSH n'est aucunement réductible à celle de pôles de ressources matérielles, elles permettent, dans ce domaine, une rationalisation des investissements en locaux, en instrumentation scientifique et en moyens humains. C'est à ce titre que les Maisons des sciences de l'Homme sont des outils collectifs de recherche mis au service d'une recherche, elle-même, davantage collective.

9. Les MSH sont enfin reliées entre elles et forment ensemble un réseau de communication intellectuelle et d'échanges scientifiques. L'ensemble formé par les Maisons des sciences de l'Homme doit donc être plus et autre chose que la simple juxtaposition des activités menées par chaque MSH.

Cette Charte esquisse à l'évidence un modèle idéal de structure qui reste à mieux ancrer dans la réalité ainsi qu'il en est de toute structure, fédérative ou non. Il convient également de protéger leur développement de certains périls dont les concepteurs du dispositif sont parfaitement conscients : risque de « localisme », de constitution de rentes de situation au profit de certaines équipes, de détournement de l'exigence d'interdisciplinarité réduite à un affichage, d'inflation des organes de gestion et, par conséquent, de surcharge administrative au détriment du temps consacré à l'activité scientifique.

Le Réseau des Maisons des sciences de l'Homme constitue donc un dispositif fédératif de structures elles-mêmes fédératives tout à la fois intimement lié au CNRS et marqué par un principe d'autonomie vis à vis des institutions scientifiques et, de ce fait, vis à vis de ce même CNRS. Il est intimement lié au CNRS en ce que :

- le CNRS est co-signataire de la convention constitutive de la fondation du Réseau ; il en est un partenaire à part entière, présent dans ses diverses instances ;
- le CNRS a joué, de l'avis même des concepteurs du réseau, un rôle crucial dans le développement des Maisons des sciences de l'Homme en leur prêtant son concours sous diverses formes ;

- des formations du CNRS, unités propres et associées, exercent leur activité scientifique à l'intérieur des MSH, en y disposant de locaux, de l'accès aux équipements scientifiques, documentaires et informatiques, et aux canaux d'ouverture aux échanges internationaux. On rappellera, à titre d'illustration de ce fait, que les dix Maisons des sciences de l'Homme, composantes initiales du Réseau et hébergeant des équipes de recherche (à l'exclusion donc de la MSH Paris) intégraient en 2000 à peine moins de 80 unités de recherche relevant du département des sciences de l'Homme et de la Société du CNRS.

- Le CNRS a créé un nombre important d'Unités mixtes de service (UMS) à Aix-en-Provence, Caen, Grenoble, Lyon, Nanterre, Paris-Nord, Poitiers, Strasbourg, Toulouse et Tours (dix au total) ; par ailleurs, le CNRS est évidemment partenaire de la Fédération de recherche organisant la Maison de l'Orient et de la Méditerranée à Lyon et du Groupement d'intérêt public (GIP) qui est la formule retenue à Nantes par la Maison Ange Guépin.

Dans le même temps, le dispositif des MSH se distingue par une certaine autonomie vis à vis des institutions scientifiques, dont le CNRS, en ce que :

- les procédures de création d'une MSH relèvent des instances du Réseau national, tant d'évaluation que de gestion scientifique ;
- leur organisation d'ensemble, leurs missions et leur fonctionnement obéissent à des principes fixés par la Charte des MSH ;
- leur évaluation est effectuée par le Conseil d'orientation du Réseau national selon des critères en conformité avec les objectifs du Réseau, sachant que, d'une part et sauf exception, les Unités mixtes de service ne sont pas évaluées par le Comité national et que, d'autre part, les unités de recherche du CNRS continuent, bien évidemment, de soumettre leur activité scientifique au Comité national ;
- le financement des missions spécifiques des MSH a été assuré jusqu'en 2003 par l'inscription dans le Fonds national de la science de l'ACI « Réseau des Maisons des sciences de l'Homme », dotée en 1999 et 2000 de 20 millions de francs et en 2002 de 10 millions de francs. En 2002, l'ACI « Réseau des Maisons des sciences de l'Homme » a été intégrée à l'ACI « Terrains, techniques, théories. Travail interdisciplinaire en sciences humaines et sociales ». En revanche, le financement des unités de recherche, composantes des

→ MSH, ainsi que celui des UMS obéit aux procédures habituelles de financement, à travers la contractualisation pour les premières.

C'est en regard de cette autonomie des Maisons des sciences de l'Homme, voulue par les concepteurs du dispositif, qu'il paraît légitime de caractériser le rôle du CNRS à leur égard comme un rôle de soutien. Les MSH sont des structures fédératives bénéficiant du concours actif du CNRS.

Le CNRS et les Maisons des sciences de l'Homme

Il n'est pas inutile d'expliquer pourquoi le CNRS a apporté et continue d'apporter son soutien à ces structures fédératives d'un type particulier que sont aujourd'hui les Maisons des sciences de l'Homme. Ce soutien n'a pas toujours été, en effet, bien compris par un certain nombre de ceux qui, chercheurs du CNRS, n'appartiennent pas à des structures composantes des MSH et ignorent de ce fait l'intérêt de ce dispositif pour l'organisme. Il convient donc de revenir brièvement sur le passé tout en renvoyant à l'article de Maurice Garden consacré à l'histoire des MSH depuis l'invention, par Fernand Braudel, du concept de Maison des sciences de l'Homme. (On notera à ce propos qu'il arrive à de grands scientifiques, contrairement à une idée reçue, de s'arracher à leur œuvre pour s'intéresser aux institutions).

Le dispositif actuel des MSH trouve son origine dans la création de la Maison des sciences de l'Homme, boulevard Raspail, que M. Garden décrit comme une sorte de « laboratoire à géométrie variable » dont la formule était destinée à quitter Paris pour atteindre les grandes métropoles universitaires de province et s'y installer selon des logiques et des modalités assez différentes selon les contextes locaux et les institutions susceptibles de s'en emparer.

C'est ainsi que, dès les années 70, l'idée était dans l'air de tisser un réseau par implantation d'établissements qui seraient autant de « succursales » de la Fondation de la Maison des sciences de l'Homme de Paris. Sont créées dans cet esprit à Bordeaux et à Strasbourg des Maisons des sciences de l'Homme, autonomes par rapport aux universités locales, gérées sous la forme d'associations, ayant adopté le principe parisien de ne pas avoir de personnel enseignant ou chercheur propre, de ne pas héberger d'équipes de recherche permanentes, de fonc-

tionner sur la base de programmes et de développer des services à l'usage des communautés scientifiques environnantes. Parallèlement des projets – ou déjà des réalisations – de nouvelles Maisons, dédiées à la recherche, voient le jour, soit à l'initiative du CNRS (comme la Maison de l'Orient méditerranéen à Lyon, fondée par Jean Pouilloux qui allait devenir Directeur scientifique des sciences humaines au CNRS), soit à l'initiative combinée de la Direction de la recherche au Ministère et du CNRS (c'est le cas du projet de la Maison René Ginouvès à Nanterre), soit encore à l'initiative d'universités (comme la Maison Rhône-Alpes des sciences de l'Homme à Lyon, Grenoble et St Etienne ou les Maisons de Caen, de Poitiers ou de Toulouse).

Toujours est-il qu'en 1996 un dossier présenté dans la Lettre du département (N°44, octobre 1996) évoque, à propos de ce qui est nommé de manière générique les « Maisons de la recherche », une « stratégie pour l'avenir ». La description et l'analyse qui en sont faites englobent les Fédérations, d'abord Fédérations d'unités (FU) puis Fédérations de recherche (FR), et les Maisons de la recherche, existantes ou en cours de réalisation. Il n'est pas inutile d'en rappeler la liste. Les Fédérations, d'abord :

- la Maison de l'Orient méditerranéen à Lyon, créée en 1975 et devenue Fédération en 1993 ;
- l'IFRESI à Lille, créé au milieu des années 80 et devenu Fédération en 1994 ;
- l'IDEFI à Valbonne Sophia-Antipolis, retenu en 1991 comme projet structurant par le CNRS et la Région, devenu Fédération en 1994 ;
- l'IREIMAR à Rennes, né en 1992 d'une concertation entre l'université Rennes I, le Conseil régional de Bretagne et le CNRS, devenu Fédération en 1995 ;
- l'IRESO à Paris, créé en 1986 et devenu Fédération en 1995 ;
- la Fédération d'unités de recherche sur l'emploi et le travail (FURET) à Nanterre, créée en 1996, aujourd'hui fermée ;
- l'Institut des traditions textuelles à Villejuif, créé en 1996.

Les Maisons de la recherche, ensuite, existantes ou en cours de réalisation :

- la Maison de la recherche de l'université Toulouse-Le Mirail, ouverte en 1994 ;
- la Maison méditerranéenne des sciences de l'Homme (MMSH) dont le projet naît en 1992 et qui ouvrira ses portes en 1997 ;



- - la Maison des sciences de l'Homme et de la Société de Poitiers, dont le projet remonte à 1992, officiellement créée en 1995, construite en 1997 ;
- la Maison de la recherche en sciences humaines de Caen-Basse Normandie dont le projet est conçu en 1990 et qui ouvrira ses portes fin 1995 ;
- la Maison René Ginouvès à Nanterre, créée par convention entre les universités Paris I, Paris X et le CNRS, établie dans ses murs fin 1997 ;
- la Maison Rhône-Alpes des sciences de l'Homme (MRASH) à Lyon, St Etienne et Grenoble, conçue au milieu des années 70, créée en 1989 sous la forme d'un Groupement d'intérêt public (GIP) ;
- la Maison des sciences de l'Homme Ange Guépin à Nantes, créée en 1993 sous la forme d'un GIP.

Cinq constatations s'imposent à la lecture de ce document remontant à moins de sept ans. Premièrement, si certains projets de fondation de structures fédératives sont anciens (et ont des ancêtres sous la forme des défunts GRECO), le mouvement de création, d'institutionnalisation et de réalisation (pour les Maisons) de ces structures s'accélère nettement entre le milieu des années 80 et le milieu de la décennie 90. Cette accélération est la réponse à un besoin ressenti de mieux organiser le milieu de la recherche en sciences humaines et sociales. Deuxièmement ce mouvement d'accélération ne s'accompagne pas d'une tendance à l'homogénéisation des structures, ni même des appellations. Face aux urgences de toutes sortes, matérielles, institutionnelles et scientifiques, un tel processus n'est pas jugé prioritaire ni même souhaitable. Il s'agit de faire face à des problèmes et d'y apporter des solutions empiriques. Le CNRS admet tout à fait le caractère évolutif des formules scientifiques et des statuts institutionnels. Troisièmement Fédérations de recherche et Maisons de la recherche ne sont donc pas conçues comme des institutions concurrentes mais comme des solutions alternatives aux mêmes problèmes. Quatrièmement la carte qui se dessine des structures fédératives rappelle la responsabilité du CNRS en matière de maillage scientifique du territoire et renvoie, en particulier, à l'impératif de décentralisation (la « délocalisation ») prôné par le CNRS en dépit de l'incompréhension d'une partie de la communauté des chercheurs. Le soutien affiché par le CNRS aux Maisons de la recherche s'intègre donc à la politique de développement universitaire et scientifique dans l'espace national, en partenariat avec les collectivités publiques². Il témoigne de la nécessaire solidarité entre recherche et enseignement supérieur, entre recherche et

formation à la recherche. Cinquièmement la promotion des structures fédératives par la direction scientifique du département, en place en 1996, s'inscrit dans une stratégie d'ensemble : tout à la fois stimuler la recherche en favorisant le décloisonnement disciplinaire et, par conséquent, la mobilité thématique, améliorer les conditions matérielles et technologiques de l'activité scientifique en sciences humaines et sociales, mieux utiliser les compétences administratives et techniques détenues par les agents du CNRS, remédier à la parcellarisation de l'effort scientifique en regroupant forces et moyens.

En 1999, un nouveau point sur les Maisons de la recherche paraît dans la Lettre du département (N° 53, février 1999). Une tribune libre, rédigée par le concepteur d'une Maison de province, ouvre le dossier. Elle reprend un certain nombre d'éléments recueillis lors de la première réunion des responsables des différentes Maisons, tenue à Poitiers en mars 1998. L'auteur y insiste sur un certain nombre d'idées. Tout d'abord il estime qu'une Maison – il parle de manière générique des « Maisons des sciences de l'Homme et de la Société » – ne doit pas seulement être une agence de moyens communs mis à la disposition des laboratoires fédérés mais que son rôle est scientifique : concevoir, lancer et développer des programmes de recherche disciplinaires et interdisciplinaires « en concertation étroite avec les organismes de recherche ». Ensuite il réclame l'attribution d'une certaine autonomie aux Maisons par rapport à leurs composantes afin qu'elles ne puissent se cantonner dans une fonction de simple hébergement, si utile soit-elle. Une Maison doit donc être davantage et autre chose que la somme des équipes qu'elle abrite, de même qu'une Fédération de recherche est plus et autre chose qu'une addition de laboratoires. L'auteur de la tribune libre souligne encore le lien direct qui doit être établi entre les Maisons et la formation à et par la recherche : les doctorants et les jeunes chercheurs, non encore statutaires, sont les plus aptes à « accepter une nouvelle expérience de fonctionnement, à franchir les limites disciplinaires ». Bref les Maisons seraient le lieu idéal pour former les jeunes chercheurs à de nouvelles habitudes de recherche, loin du modèle implicitement revendiqué par certains en sciences humaines et sociales de l'artisan ébauchant son œuvre dans la solitude à l'aide de son seul talent personnel, réservant à l'enseignant la tâche de former ceux qui lui succéderont. Ce n'est plus « chacun pour soi » ! Et ces jeunes

² Cf. J.R. Bowen and M. Bentaboulet, « On the institutionalization of the « Human and Social Sciences » in France », *Anthropological quarterly*, 2002, 75, pp. 537- 556

→ chercheurs auraient à charge de transporter cette nouvelle « culture » scientifique, banale dans les autres domaines de la recherche, dans leurs laboratoires d'affectation pour qu'elle s'y diffuse et s'y transmette. D'où l'importance, selon l'auteur de l'article, que les formations doctorales et surtout les études doctorales s'appuient sur les Maisons et « définissent leurs programmes de formation en relation avec les activités de ces Maisons ». Il y est ensuite question des problèmes à résoudre, notamment en matière de moyens matériels et humains. Il convient, y lit-on, que l'attribution d'équipements techniques et scientifiques aux Maisons s'accompagne d'une « affectation prioritaire » de postes aux structures fédératives. C'est, en somme, la question de la mutualisation des fonctions d'accompagnement de la recherche qui est posée, à l'adresse en particulier du CNRS. Enfin l'auteur de l'article revient sur l'importance à attacher au développement d'un « Réseau national », sous la forme d'une structure souple destinée à favoriser un échange constant de méthodes d'organisation et de services entre les Maisons et la circulation des expériences scientifiques. Ce Réseau aurait aussi pour tâche d'assurer un « maillage suffisant du territoire national » par création d'un petit nombre de structures en des lieux sélectionnés avec soin.

On aura reconnu ici certaines des idées-forces qui présidèrent à la fondation du Réseau national des Maisons des sciences de l'Homme et à la rédaction de leur Charte ainsi qu'au processus mis en œuvre de couverture de la France à l'échelle régionale par le biais, notamment, des Contrats Plan État-Régions.

Dans ce même numéro de la Lettre du département, il est présenté un tableau des structures fédératives existantes. Par rapport à 1996, on notera l'apparition de trois nouvelles structures de type « Maison » :

- la Maison des sciences économiques de l'université Paris I, dont l'initiative est universitaire et à laquelle le CNRS accorde son soutien par la création d'une Unité mixte de service (UMS 1814) ;
- la Maison des sciences de l'Homme « Villes et territoires » de Tours au développement de laquelle le CNRS prête son concours (création de l'UMS 1835) ;
- la Maison de l'Asie et du Pacifique, à Marseille, en partenariat avec l'université de Provence et l'École des hautes études en sciences sociales (UMS 1885 « MAP »).

Par ailleurs on relèvera le dédoublement de la Maison Rhône-Alpes des sciences de l'Homme (MRASH) et l'abandon concomitant de la formule GIP avec la création de l'Institut des sciences humaines à Lyon (création de l'UMS 1798) et de la Maison des sciences de l'Homme-Alpes à Grenoble (création de l'UMS 1799).

Le tableau présenté offre l'intérêt d'illustrer la variété relative des formules, ou profils, scientifiques :

- Maisons fortement spécialisées du point de vue disciplinaire (Maison René Ginouvès à Nanterre, par exemple) ;
- Maisons constituées selon un principe davantage thématique que disciplinaire (MMSH à Aix-en-Provence, MOM à Lyon, Maison Ange Guépin à Nantes, etc.) ;
- Maisons à profil généraliste (ISH à Lyon, MRSH à Caen, etc.).

Les Maisons de la recherche étaient considérées en 1996 par la direction scientifique du département comme un élément de « stratégie pour l'avenir ». Les Orientations stratégiques du département des sciences de l'Homme et de la Société, publiées en 2000 dans un numéro spécial de la Lettre du département (juillet 2000), font une large place aux structures fédératives sous le titre « Les politiques de site (Maisons, Fédérations, regroupements) ». Retenons-en deux points essentiels.

Premièrement, le développement des structures fédératives prend appui sur le principe de l'unité de site. Il s'agit d'ancrer en des lieux précis, dûment matérialisés, le développement de formes de coopération entre chercheurs et entre équipes afin de remédier à certains maux chroniques de la recherche en sciences humaines et sociales : l'individualisme dans la pratique du travail scientifique et le repliement des laboratoires sur eux-mêmes, la dispersion des formations de recherche dans l'espace, la spécialisation trop pointue des thématiques de recherche et l'enfermement disciplinaire, les mauvaises conditions de travail réservées aux équipes, l'insuffisance des équipements scientifiques, notamment documentaires et informatiques, le manque de visibilité des résultats à l'échelle internationale.

Deuxièmement, cette action volontariste de développement des structures fédératives, conduite selon le principe de l'unité de site, n'est donc pas une fin en soi mais un instrument au service d'une politique d'ensemble pour la recherche en sciences humaines et →

→ sociales. En d'autres termes, la stratégie d'avenir annoncée en 1996 est désormais une stratégie mise en œuvre en fonction de trois ordres de priorités étroitement reliés entre eux :

- une priorité scientifique : multiplier les échanges entre formations de recherche et contribuer, de ce fait, à favoriser la circulation des thèmes, des concepts, des méthodes tout à la fois au sein des sphères disciplinaires et entre disciplines différentes. À la simple cohabitation entre laboratoires doivent se substituer des pratiques de concertation scientifique dans l'élaboration et la réalisation de programmes de recherche bâtis en commun ;
- une priorité institutionnelle : en rassemblant plusieurs laboratoires, les structures fédératives doivent rendre plus efficace et plus visible, par l'effet de masse que ce rassemblement induit, le travail scientifique accompli par chacun d'entre eux et plus faciles à argumenter les demandes de moyens adressées aux divers partenaires pour la réalisation des programmes de recherche ;
- une priorité économique : les structures fédératives doivent permettre de planifier plus rigoureusement des investissements coûteux dans le domaine de l'instrumentation scientifique (centres documentaires, bases de données, équipements informatiques) et la mise en commun des moyens en personnel hautement qualifié requis pour exploiter ces ressources et faire fonctionner ces équipements.

Le concours déterminant accordé par le CNRS aux Maisons des sciences de l'Homme est donc partie intégrante des orientations stratégiques du département. Rappelons le contexte : le dispositif des MSH s'est développé dans le cadre de l'Action concertée incitative « Réseau des Maisons des sciences de l'Homme » lancée par le ministère en 1999 et financée par le Fonds national de la science ; un Conseil scientifique du réseau vient d'être mis en place afin d'évaluer des projets de Maisons, de formuler des recommandations pour l'attribution des moyens du réseau aux différentes MSH et de mener une réflexion prospective sur la structure du réseau et notamment la préfiguration des projets en passe d'être retenus dans le cadre du plan U3M.

Le Réseau a engagé, en 2000, toute une série d'actions : mise à niveau des équipements (ressources documentaires, moyens informatiques, numérisation), organisation de l'accueil de chercheurs étrangers (postes d'accueil) et de jeunes chercheurs français (contrats de projets) destiné

à insérer les programmes des équipes abritées dans les MSH dans une double perspective, interdisciplinaire et internationale, soutien accordé aux projets de futures Maisons des sciences de l'Homme (Strasbourg, Lille et Paris-Nord).

Le CNRS a prêté son concours à ce développement des Maisons dûment intégrées dans le Réseau sans, pour autant, constituer son soutien aux MSH en unique champ de promotion des structures fédératives comme en témoigne la création de Fédérations de recherche, de Maisons extérieures au réseau (Maison des sciences économiques de Paris I, Maison de l'Asie et du Pacifique) ou celle du regroupement « Centre André-Georges Haudricourt » à Villejuif. On trouvera en fin de numéro, d'une part un tableau récapitulatif des moyens financiers accordés par le CNRS (tableaux 1 et 1 bis), d'autre part des données chiffrées sur les moyens en personnels accordés alors par le département aux MSH (tableau 2). Rappelons seulement les chiffres livrés dans les Orientations stratégiques du département des sciences de l'Homme et de la Société. Ils donnent la mesure du concours prêté au développement du tout jeune Réseau des Maisons des sciences de l'Homme. En 1999, les dix MSH, à la fois labellisées comme telles et intégrant en leur sein des laboratoires CNRS (MRSH de Caen, Maison de Toulouse-Le Mirail, Maison des sciences de l'Homme « Villes et territoires » de Tours, MSH de Poitiers, MSH-Alpes, Maison René Ginouvès de Nanterre, MOM à Lyon, MMSH d'Aix-en-Provence, ISH à Lyon, Maison Ange Guépin à Nantes, à l'exclusion donc de la MSH-Paris et de la MSHA de Bordeaux) abritent un peu plus de 20% des effectifs CNRS du département (chercheurs et ITA) et de 21% des effectifs universitaires (enseignants-chercheurs et IATOS) d'unités associées au CNRS. Ces Maisons ont reçu 26,3% des dotations de base, 26,1% des moyens financiers réservés aux jeunes chercheurs dans le cadre de ce qui se nommait à l'époque les Aides à projets nouveaux et 31,2% des crédits d'instrumentation.

Le CNRS et les structures fédératives aujourd'hui

Qu'en est-il en 2003 de la place faite par le département aux structures fédératives et du soutien accordé par le CNRS aux Maisons des sciences de l'Homme ? Ce numéro de la Lettre du département vise à répondre à ces questions et donc à faire mieux connaître aux communautés scientifiques le rôle de ces structures dans la recherche en sciences humaines et sociales. →

- Outre les données chiffrées indispensables à la compréhension du dossier, on y trouvera :
- un article de Maurice Garden retraçant l'histoire des Maisons des sciences de l'Homme dont il fut un acteur essentiel ;
 - un texte de Gilles Pollet intitulé : Le Réseau des Maisons des sciences de l'Homme : un dispositif au service de l'aménagement du territoire de la recherche en SHS ;
 - une tribune libre d'Olivier Aurenche, ancien directeur de la Maison de l'Orient méditerranéen ;
 - un article de Pierre Rouillard, Président du Réseau national des Maisons des sciences de l'Homme, introduisant les Maisons dites émergentes ;
 - une présentation schématique des profils scientifiques de chaque structure fédérative ;
 - une courte présentation des profils scientifiques des Maisons dites émergentes ainsi que des Maisons dont le projet est en cours d'élaboration ;
 - un document résumant à grands traits quelques uns des enseignements livrés par la mission d'information conduite, entre la mi-septembre et la mi-décembre 2002, à la demande de la direction scientifique du département, dans onze Maisons des sciences de l'Homme sur l'état actuel et les différentes dimensions de la mutualisation des fonctions d'accompagnement de la recherche dans les MSH.

Avant d'ouvrir ce dossier, il importe néanmoins que soit rappelée la position de la direction scientifique du département des sciences de l'Homme et de la Société à l'égard des structures fédératives en général et des Maisons des sciences de l'Homme en particulier. On le fera ici de manière concise, en allant à l'essentiel.

Il est, tout d'abord, frappant de constater la continuité de la politique conduite par les différentes directions scientifiques du département en matière de développement des structures fédératives et de soutien accordé aux diverses initiatives destinées à mieux organiser le travail collectif en sciences humaines et sociales. Les objectifs généraux de l'actuelle direction s'inscrivent dans le prolongement des actions menées par celles qui l'ont précédée en s'appuyant sur les mêmes arguments, à la fois scientifiques, institutionnels et économiques.

S'agissant plus précisément des Fédérations de recherche ainsi que des regroupements de formations appuyés sur la présence d'une unité de service, la direction scientifique reconnaît pleinement la contribution que ces

structures apportent à l'élaboration de programmes de recherche conçus et mis en œuvre par plusieurs formations. Elles jouent, par conséquent, un rôle important dans l'organisation du milieu de la recherche en sciences humaines et sociales, encore trop atomisé. Quant à celles d'entre les fédérations qui ne fonctionnent pas sur le principe de l'unité de site, elles ont pour mission de participer pleinement à l'animation d'un champ scientifique déterminé.

Toutefois, comme nul ne l'ignore plus sans doute, le département s'est engagé dans un vaste effort de diminution du nombre des unités par regroupement de laboratoires. C'est pourquoi, naturellement, elle ne souhaite pas augmenter le chiffre de ce qui se nomme, dans l'idiome du CNRS, les structures opérationnelles de recherche et dont font partie les Fédérations. Plus particulièrement, le département n'envisage aucunement de considérer que les Fédérations puissent constituer une sorte d'étape préalable au regroupement des laboratoires. Mis à part le caractère néfaste d'un empilement de structures, outre également l'existence d'un contexte de resserrement des moyens budgétaires et des supports pour la création de postes ITA, interdisant la multiplication des entités à financer et à pourvoir en personnels d'accompagnement de la recherche, ce n'est pas la fonction des Fédérations que de préparer des fusions d'unités. Il convient de rappeler, à ce propos, que, dans les autres départements scientifiques, nombreuses sont les formations de recherche qui possèdent la taille des Fédérations en sciences humaines et sociales et fonctionnent selon leur principe, les équipes de recherche à l'intérieur de ces laboratoires ayant (et dépassant souvent) la dimension de nos UMR, détenant une véritable autonomie de fonctionnement scientifique et dont les programmes de recherche sont évalués séparément. Pourquoi ne pas faire en sorte que les laboratoires, résultant de la fusion de plusieurs formations, aient une activité comparable à celle de Fédérations, partageant certains éléments de programmes scientifiques tout en maintenant aux équipes qui les constituent une personnalité propre dans le domaine de la recherche ?

S'agissant maintenant du soutien accordé par le CNRS au Réseau national des Maisons des sciences de l'Homme, la direction scientifique reconnaît le rôle stratégique que les MSH jouent et sont susceptibles de mieux jouer encore demain dans le développement de la recherche en sciences humaines et sociales. Les objectifs fixés par ses concepteurs à ce dispositif original recoupent largement les objectifs du CNRS : renforcement de l'interdisciplinarité et de la recherche collective, meilleure qualité →

→ des résultats obtenus par accroissement de la taille critique des pôles de recherche, amélioration des conditions matérielles et techniques dans lesquelles s'exerce l'activité scientifique en sciences de l'homme et de la société, transfert continu de problématiques et de méthodes entre centres de recherche séparés par la distance géographique, etc. Mieux, l'articulation prévue par la Charte entre les programmes de recherche conduits à l'intérieur des MSH et la formation à la recherche des doctorants sera un maillon essentiel dans le renouvellement des équipes de recherche associées au CNRS.

Toutefois l'autonomie revendiquée par les concepteurs du Réseau national des Maisons des sciences de l'Homme à l'égard des institutions scientifiques, dont le CNRS, et la mise en œuvre de procédures propres d'évaluation ont pour conséquence que le soutien du CNRS aux Maisons des sciences de l'Homme, par la voie de création d'Unités mixtes de service, d'affectation prioritaire d'ITA à ces UMS ou aux UMR intégrées dans les Maisons, ne saurait être automatiquement accordé. Cette remarque vaut en priorité pour les Maisons dites émergentes ou dont le projet est en cours d'élaboration. L'attribution de ce soutien est conditionnée par

un accord entre les responsables de ces Maisons et le département sur les programmes scientifiques qui seront mis en œuvre par celles dites émergentes ou en projet. Il convient qu'il y ait une certaine harmonie entre les profils scientifiques de ces Maisons et les priorités du département.

Par ailleurs, la multiplication des Unités mixtes de service, par lesquelles est institué le partenariat entre le CNRS et le Réseau national des Maisons des sciences de l'Homme, pose un problème général qui est celui de l'évaluation de leur activité. C'est, entre parenthèses, une condition de leur éventuelle contractualisation. On peut envisager une évaluation de ces UMS soit par le Comité national, sachant que le contenu même et les formes de l'évaluation seront d'une certaine manière à inventer, soit par un comité d'évaluation dont il faudra préciser les attributions par rapport aux évaluations mises en œuvre par les instances compétentes du Réseau national. Enfin le CNRS participera pleinement aux réflexions sur la structuration du Réseau et sur la formule institutionnelle permettant d'assurer dans les meilleures conditions sa continuité.

Il est temps maintenant d'ouvrir ce dossier. ■

De la Maison des sciences de l'Homme de Fernand Braudel au Réseau national des Maisons des sciences de l'Homme

Dans la décennie 60 l'historien Fernand Braudel qui venait de créer l'École des hautes études en sciences sociales, par transformation en grand établissement autonome de l'ancienne sixième section de l'École pratique des hautes études, invente le concept de Maison des sciences de l'Homme, formule totalement neuve et originale en France d'une institution scientifique adossée à une fondation reconnue d'utilité publique. Assisté de quelques personnalités scientifiques de grand renom Fernand Braudel crée une Maison autonome, dotée des services indispensables à la recherche scientifique moderne en sciences humaines et sociales, bibliothèque, informatique, publications, constitution d'un réseau international aux dimensions mondiales. Pour ne pas en faire une université ou un grand établissement de plus, Fernand Braudel ne demande pas l'affectation de personnels enseignants-chercheurs à la Maison ; seuls les personnels techniques et administratifs assurent le fonctionnement et l'efficacité des services. Mais la Maison se matérialise très vite sous la forme d'un immeuble, construit pour elle boulevard Raspail à Paris. Les avatars de la dévolution de l'immeuble, un moment partagé avec le ministère de la Justice, puis lieu d'accueil de l'EHESS sont source d'une certaine confusion entre la MSH et l'École des hautes études, d'autant plus que l'immeuble, géré par la MSH, devient le logement d'un certain nombre de centres de recherches et de l'EHESS et de la Fondation nationale des sciences politiques. La Maison des sciences de l'Homme se définit rapidement comme une tête de réseau national et international qui met en relation des enseignants et des chercheurs de toutes les institutions, rassemblés autour d'un projet de recherche commun, ou sur un thème nouveau, ou dans le projet de la rénovation d'une discipline (voire de la création d'une discipline encore absente de l'université), ou autour de regroupements interdisciplinaires pour aborder une question nouvelle ou renouveler une problématique ancienne. La Maison du boulevard Raspail devient ainsi une sorte de laboratoire à géométrie variable, largement ouvert sur le monde. Le secrétariat scientifique de la Maison, animé par l'administrateur, est la cellule de coordination des équipes réunies autour de ces projets.

La réforme des universités opérée au lendemain de la crise de 1968 fait ressortir l'originalité de la MSH dans un

paysage universitaire dont la première tâche est de reconstruire l'appareil d'enseignement, et qui, dans le domaine des sciences de l'homme, manque cruellement de moyens humains et matériels, même si le CNRS par la création des URA (Unités de recherche associées) et des LA (Laboratoires associés) cherche à créer un tissu d'équipes couvrant les diverses disciplines et l'ensemble du territoire. La démarche de la MSH parisienne et celle de la direction des sciences de l'homme du CNRS sont foncièrement différentes, l'une plus tournée vers l'innovation et la collaboration internationale, l'autre plus attachée à une structuration nationale de la recherche. Au cours des décennies 70 et 80 ces deux démarches deviennent même divergentes ou concurrentes, en tout cas peu coordonnées. Le CNRS, influencé par la politique de grands équipements des sciences de la matière (puis de la vie) essaie de pallier la misère des sciences de l'homme, en créant dans ses disciplines phares (l'archéologie, l'ethnologie et l'anthropologie, la sociologie, la linguistique, un peu plus tard l'histoire ou la philosophie) des laboratoires propres, souvent regroupement de formations dispersées, et dont certains sont dotés d'équipements y compris immobiliers (comme exemple la politique de Jean Pouilloux, directeur scientifique de la décennie 70 qui crée la Maison de l'Orient méditerranéen à Lyon, en même temps que l'Institut d'histoire du temps présent), soit sous la forme de constructions soit par l'intermédiaire d'acquisitions d'immeubles (l'exemple de la rue Pouchet à Paris) ou de locations de locaux en dehors des campus universitaires pour loger correctement les laboratoires propres. En même temps le concept de Maison des sciences de l'Homme sort de Paris pour gagner timidement des métropoles universitaires. Ainsi Bordeaux et Strasbourg se dotent, avec l'aide et le soutien de la Maison parisienne de Maisons des sciences de l'Homme, structures associatives indépendantes des universités locales, qui cependant divergent rapidement. La Maison des sciences de l'Homme d'Aquitaine se dote bientôt d'un local propre sur le campus de Talence, à proximité de maisons plus disciplinaires liées aux universités et au CNRS (la Maison des Pays Ibériques, la Maison de la géographie tropicale, plus tardivement une Maison de l'archéologie) tout en conservant les principes parisiens, sans affectation d'enseignants-chercheurs, fonctionnant seulement comme lieu de préparation et d'exécution →

→ tion de programmes souvent pluridisciplinaires, même s'ils ont souvent une coloration régionale. L'organisation en gros laboratoires liés au CNRS des disciplines les plus performantes dans les universités de Bordeaux affaiblit la Maison des sciences de l'Homme qui n'offre pas des services suffisants pour attirer les chercheurs de ces grosses structures. La MSH de Strasbourg a décidé de ne pas se doter de locaux d'accueil d'équipes, et n'a fonctionné que comme une agence locale de moyens en faveur de programmes et d'équipes, sans vraiment jouer le rôle de structuration de la recherche dans les universités alsaciennes.

L'initiative d'un projet de Maison Rhône-Alpes des sciences de l'Homme dès le milieu de la décennie 70 relève d'une autre démarche : c'est pour la première fois la volonté d'une université et d'une équipe présidentielle universitaire qui prend en charge le projet, avec l'aide des collectivités territoriales (la mairie de Lyon offre un local relativement important dans l'immeuble de l'ancienne École de santé militaire, à une encablure des anciens bâtiments des universités de Lyon II et Lyon III, à proximité immédiate du centre ville et de la gare SNCF). Le projet lyonnais est une décision locale, qui n'est porté au ministère que quand sa configuration est suffisamment avancée ; il est alors élargi à l'ensemble de la région Rhône-Alpes avec des implantations à Grenoble et à Saint-Etienne, ouvert à toutes les universités, finalement constitué en Groupement d'intérêt public (GIP), constitué entre l'État, les universités, le CNRS, les collectivités territoriales. Le parti est pris de loger d'abord quelques importants laboratoires associés au CNRS, mais aussi de créer des services ouverts à l'ensemble des enseignants-chercheurs. L'expérience a montré qu'une association étroite entre équipes implantées dans des villes universitaires distantes n'est pas facilement viable, et Grenoble a fini par quitter la MSH Rhône-Alpes pour créer une MSH-Alpes autonome. Le statut de GIP n'est pas non plus une solution durable, ne donnant qu'une apparence d'autonomie et posant la question de la contractualisation par le ministère chargé de la Recherche et des universités dans le cadre ou hors du cadre des contrats d'établissement. L'exemple lyonnais est le point de départ d'une première vague de créations de Maisons des sciences de l'Homme entre le milieu de la décennie 80 et la fin de la décennie 90, avec toutefois une grande variété de formes et de conceptions. On peut retenir deux ensembles de situations assez contrastées. La première oppose des Maisons « hôtels équipés » dans lesquels se logent souvent les meilleures équipes locales,

comme ce fut le cas après Lyon à Aix-en-Provence (Maison méditerranéenne des sciences de l'Homme, élaborée sous la conduite de Robert Ilbert) ou à Caen (sous la conduite de Robert Hérim), aux « maisons thématiques », édifiées autour d'une équipe ou d'un chef de projet et non d'un laboratoire précis, dont le modèle reste la Maison Ange Guépin de Nantes, conçue par Alain Supiot et créée comme GIP indépendant de l'université. La seconde oppose les MSH conçues comme des Maisons de la recherche des universités, bâtiments modernes qui donneront aux enseignants-chercheurs des moyens immobiliers et matériels nouveaux, mais qui seront en quelque sorte le « service recherche de l'université », l'exemple de la réalisation de la Maison de l'université du Mirail Toulouse II conçue par Romain Gaignard, ou celle de Poitiers, à des MSH plus finalisées, plus autonomes à l'intérieur de leurs universités, en même temps plus soutenues par le CNRS parce qu'opérant un tri des équipes considérées comme les plus performantes dans une métropole universitaire (c'est le cas d'Ange Guépin, déjà citée, de la MSH-Alpes et bien sûr de la Maison méditerranéenne des sciences de l'Homme d'Aix en Provence).

Cet ensemble constitué (ou dont les projets sont en cours de réalisation) mais disparate suscite, pour la première fois, l'idée de rassembler dans un réseau national ces Maisons dispersées sur le territoire. Dès 1992 des réunions sont organisées entre les responsables de ces maisons, Maurice Aymard administrateur de la MSH de Paris et Robert Ilbert lancent cette idée de « réseau », qui prendra corps quelques années plus tard. L'adhésion à ce groupe, d'abord informel, se fit sous la forme du volontariat, sans toujours rendre plus lisible de l'extérieur la cohérence du dispositif. Ainsi se trouvèrent fondateurs du Réseau aussi bien les Maisons labellisées comme Maisons des sciences de l'Homme (Paris, Lyon, Grenoble, Aix-en-Provence, Toulouse, Bordeaux, Poitiers, Nantes, Caen) et trois Maisons plutôt thématiques, la Maison de l'Orient et de la Méditerranée de Lyon, la Maison des sciences de l'Homme « Villes et territoires » de Tours et la Maison René Ginouvès de Nanterre qui associe deux grosses structures d'archéologie et d'ethnologie à Nanterre sous la double tutelle du CNRS et des universités de Paris I et de Paris X.

La préparation des contrats de Plan État-Région (Plan U3M, universités du troisième millénaire) est l'occasion de donner une nouvelle dynamique aux Maisons des sciences de l'Homme. Des groupes de réflexion animés par la direction de la Recherche du ministère, et les →

→ réunions périodiques des directeurs de ce premier noyau de douze Maisons élaborent deux documents fondamentaux, que l'on peut considérer comme l'acte de naissance officielle du Réseau national. Une « Charte des Maisons » élabore les conditions d'entrée (et de maintien) dans ce réseau, une convention définit le fonctionnement du Réseau vis-à-vis de ses partenaires et de ses tutelles (qui peuvent être variables, le CNRS n'exerçant aucune tutelle sur la MSH de Paris par exemple). Un Conseil d'orientation, constitué de personnalités scientifiques dont la moitié non françaises, et le Conseil des directeurs définissent la politique du Réseau, qui s'appuie naturellement sur la politique scientifique de chaque Maison. Ces instances cherchent à mettre en place des instruments communs, en particulier de communication et de documentation, et à lancer des actions de recherche concernant plusieurs Maisons. Parallèlement le ministère chargé de la Recherche décide une action d'envergure en faveur des sciences humaines et sociales, considérant que les Maisons telles qu'elles existent sont de bons outils pour le développement de la recherche, et surtout une façon de réduire le déficit de moyens de ces disciplines, en demandant aux recteurs chanceliers des universités, aux universités et aux régions de proposer des projets de nouvelles Maisons des sciences de l'Homme dans la préparation des CPER 2000-2006, dont les négociations ont commencé dès 1998. Ce quasi appel d'offres a pour conséquence la mise en chantier de six nouvelles Maisons, qui doivent doter la France d'une couverture presque totale, la plupart des grandes régions universitaires ayant au terme des CPER sa (ou ses) Maison(s) : dans l'ordre d'avancement et de mise en place Paris-Nord (à Saint-Denis), Strasbourg, Dijon, Nice, Lille et Montpellier ont été acceptées toujours après évaluation de leur projet et souvent après de longs échanges avec les instances nationales comme membres à part entière du Réseau (chacune de ces nouvelles Maisons bénéficiant d'une ligne de financement dans le CPER correspondant). Le programme du plan U3M est aujourd'hui achevé, et seule une nouvelle initiative pourra relancer une opération qui compléterait la couverture totale du territoire. Parmi les régions françaises, l'Auvergne, la Bretagne et la Lorraine sont les trois dernières régions à fort potentiel d'enseignants-chercheurs en sciences humaines et sociales à n'être pas dotées de MSH. Mais Rennes et Clermont-Ferrand ont des structures de type Maison de la recherche, Nancy s'apprête à s'en doter, et il est possible d'envisager une forte coordination entre la MSH de Dijon et les projets de Besançon.

Parallèlement à la mise en œuvre des contrats de Plan État-Région, et donc à la programmation des nouvelles Maisons, ont été prises deux très importantes mesures d'accompagnement : l'ouverture d'un fonds spécifique d'intervention, avec la création d'une Action Concertée Incitative (ACI) dans le cadre du Fonds national de la science (FNS), et la création par le CNRS, chaque fois que les situations locales le justifiaient par le nombre et la qualité des équipes intégrées dans les MSH, d'Unités mixtes de services (UMS) qui permettent la participation du CNRS au financement récurrent du fonctionnement des MSH.

L'ACI « Réseau national des Maisons des sciences de l'Homme » a dans un premier temps (les années budgétaires 1999-2000), par l'intermédiaire de contrats d'objectifs négociés et évalués, permis d'améliorer sensiblement l'équipement collectif des maisons existantes, en matière d'informatique, de documentation, d'audio-visuel, etc. Quarante millions de francs furent consacrés à ces opérations, dont toutes les Maisons du premier groupe ont bénéficié. Depuis 2001, l'ACI sous le contrôle du Conseil d'orientation répartit environ dix millions de francs (ou 1,5 million d'euros) chaque année sur deux opérations : la moitié de ces crédits aide à la mise en place des six nouvelles maisons, avec un effort particulier en faveur de la Maison de Paris-Nord dont l'activité a commencé dans des locaux loués et aménagés à la Plaine Saint-Denis. L'autre moitié permet au Réseau de lancer chaque année une opération nationale sous forme d'un appel d'offres interne au Réseau. Celui-ci a deux objectifs principaux, habituer les diverses Maisons à coopérer dans des thématiques de recherche innovantes, et à ouvrir plus sur l'international les pratiques de recherche des MSH, en particulier, en finançant l'accueil de chercheurs étrangers invités, pour élargir les champs d'intervention des différents programmes, notamment ceux liés à des projets européens.

La labellisation comme UMS de la majorité des MSH est également un facteur essentiel de cohérence du Réseau, dans la mesure où elle va dans le sens d'une mutualisation des moyens tout comme les fédérations de recherche (La Maison de l'Orient et de la Méditerranée de Lyon), les Groupements d'intérêts scientifiques (GIS, proposition de la Maison du Nord-Pas de Calais de Lille) ou les Groupements d'intérêt public (GIP, retenu par la Maison Ange Guépin de Nantes). Le CNRS a également accompagné les nouvelles opérations, parfois même en anticipant, avec les UMS de la Maison de Paris-Nord et de la Maison interuniversitaire des sciences de l'Homme d'Alsace →

→ implantée à Strasbourg (MISHA). Les futures MSH de Dijon et de Nice sont également en cours de négociation avec le CNRS pour accéder à ce statut.

Au terme de ce rappel historique et administratif de la genèse du Réseau des Maisons des sciences de l'Homme, il est possible de dresser un premier bilan provisoire de cette politique de recherche en sciences de l'homme et de la société.

Disons d'abord qu'a été écartée l'idée, qui a pu s'exprimer un moment, d'homogénéiser les statuts des différentes maisons. Celles-ci ont leur histoire propre, leur insertion dans des dispositifs nationaux et régionaux, elles s'efforcent de se construire une identité scientifique originale, et ce quel que soit leur statut à l'intérieur d'une université ou en dehors de celle-ci. Mais toutes doivent répondre aux conditions minimales de la Charte des Maisons, en particulier par la création de conseils scientifiques indépendants, largement ouverts à des personnalités scientifiques étrangères. Toutes doivent dessiner, à l'intérieur du Réseau, un profil scientifique qui en fasse un pôle de compétence reconnu nationalement et internationalement, sur une ou plusieurs disciplines, une ou plusieurs thématiques. Toutes doivent considérer que chaque Maison est un lieu d'expérimentation de recherches pluridisciplinaires et d'ouverture de champs nouveaux pour la recherche en sciences humaines, voire en concertation avec d'autres grands secteurs scientifiques (les sciences de la vie, les sciences de la terre et de l'univers ou les sciences de l'information et de la communication). Les nouvelles Maisons ouvertes dans le cadre du programme Réseau national ont été tout spécialement invitées à faire preuve d'originalité dans ce sens, en tenant compte bien sûr de leurs compétences locales. Le cas de la Maison de Paris-Nord, élaborée en étroite concertation avec les deux universités de Paris VIII à Saint-Denis et de Paris XIII à Villetaneuse est à cet égard exemplaire, avec un programme spécifique axé sur les Arts et les industries culturelles d'une part, sur Santé et société d'autre part, thématiques (au moins la première) peu développées jusque là. Mais toutes les autres ont tenu à souligner ce domaine privilégié de compétence, embrassant finalement pour l'ensemble du Réseau, la diversité des champs de la recherche. Le chapitre consacré aux Maisons des sciences de l'Homme dans le rapport du Conseil national du développement des sciences humaines et sociales, présenté par Alain Supiot (Pour une politique des sciences de l'homme et de la société, Paris, PUF, Quadrige, 2001)

exposait remarquablement les attentes de la communauté vis-à-vis d'une telle opération, tout en marquant les limites, voire les dangers.

La situation en ce début de 2003 permet de dresser un état provisoire. Il faut d'abord affirmer que les Maisons des sciences de l'Homme ne sont pas le dispositif unique de la modernisation et de la vitalité des sciences humaines et sociales. Les universités avec leur énorme potentiel humain d'enseignants-chercheurs, le CNRS par l'organisation des laboratoires, devenus très majoritairement des unités mixtes (UMR), soit avec les universités, soit avec d'autres organismes ou partenaires, continuent à être les viviers essentiels. Mais les Maisons ont doté les SHS de conditions nouvelles, des locaux enfin décents, des équipements modernes qui favorisent la recherche sans nuire à la créativité des chercheurs, mais en aidant celle-ci, des capacités améliorées d'accès à la documentation, à l'échange international, à la publication des résultats, y compris sous forme électronique. Elles donnent à la recherche en SHS une lisibilité et une visibilité que la dispersion et l'émiettement des universités et plus encore des équipes de recherche interdisaient. Subsistent pourtant des imperfections et des handicaps. Il y a bien sûr des handicaps structurels, comme l'état des bibliothèques universitaires encore médiocre malgré les efforts réalisés depuis deux décennies, en particulier en terme de bibliothèques de recherche, ou comme l'insuffisance de personnel administratif et technique, là encore en dépit des efforts du CNRS. Les sciences de l'homme ont besoin d'informaticiens, de spécialistes de l'image, de documentalistes, d'ingénieurs, et une Maison ne saurait vivre et se développer sans eux. Dans le concert international, les Maisons des sciences de l'Homme souffrent aussi des rigidités des systèmes de fonctionnement et de financement. Dans les mentalités même, la référence première du chercheur reste la discipline, d'où le rêve de maisons de disciplines (de la géographie, de l'histoire, de l'économie, etc.) qui sont en quelque sorte l'opposé de la logique interdisciplinaire des Maisons des sciences de l'Homme. Cette situation contribue au fait que le Réseau des MSH n'est pas le strict reflet du potentiel de recherche français dans les sciences humaines et sociales (on peut d'ailleurs faire la même remarque à propos du CNRS). De vastes champs disciplinaires sont sous-représentés dans les MSH, au premier rang desquels toutes les disciplines de lettres et langues (en dehors de la linguistique), mais aussi celles du droit et de l'économie dont trop peu d'UMR ou →

→ d'équipes ont contribué à la création des MSH. Si le Réseau contribue à diminuer les disparités géographiques sur le territoire, il faut remarquer le cas particulier de Paris, dont les huit universités et la quasi totalité des grands établissements sont presque absents de cette stratégie des MSH, s'abritant derrière l'existence de la Maison originelle, qui n'a pas de « vocation parisienne » et ne peut à elle seule servir de cadre fédératif pour l'ensemble de la communauté parisienne des sciences humaines et sociales (on sait que le potentiel francilien en SHS représente encore près de la moitié du nombre total des chercheurs du CNRS dans ce secteur).

Malgré ces deux réserves importantes, le Réseau représente aujourd'hui une réelle force de recherche et une espérance de modernisation de la recherche. Pour que leurs missions et leurs potentialités soient réellement comprises, les MSH ont, par l'intermédiaire du Réseau, mais aussi en définissant chacune une politique de recherche ambitieuse et novatrice, la nécessité de toujours plus se coordonner, mais aussi de s'ouvrir à tous les chercheurs qui peuvent et doivent bénéficier de leurs moyens. Elles sont déjà, là où elles existent, un lieu privilégié de formation en organisant des séminaires et en offrant des postes de travail pour les Écoles doctorales et pour les

jeunes chercheurs. Il faut insister enfin fortement sur le fait que les Maisons des sciences de l'Homme et leur Réseau national ne sont ni des concurrents ni des substituts des universités et du CNRS. Elles sont une forme privilégiée de structuration et de modernisation de la recherche, elles ont besoin d'autonomie et de souplesse de gestion pour conduire une recherche de qualité, mais elles n'auront de réussite que dans une collaboration permanente avec les établissements d'enseignement supérieur et les organismes de recherche. Ajoutons pour finir que la rigueur de leur politique scientifique est la façon la plus efficace de trancher le vieux débat selon lequel il ne saurait y avoir de « recherche régionale ou régionalisée ». Situées dans les régions, souvent financées par elles, les MSH ne sont pas l'outil de recherche des régions, elles n'ont pas vocation à être comme cela a été dit les « pompiers du social », mais elles peuvent contribuer d'une part à la notoriété nationale et internationale de la Région, et d'autre part à constituer un pôle de compétences capable de répondre à des questions de recherche au sens large posées dans une région, mais de portée plus générale. ■

Maurice Garden

Professeur émérite à l'ENS de Cachan
Mél. : maurice.garden@wanadoo.fr

Le Réseau des Maisons des sciences de l'Homme : un dispositif au service de l'aménagement du territoire de la recherche en SHS

Sur l'initiative principale et originelle de certains pouvoirs locaux et d'universitaires, des structures fédératives de recherche, ensuite dénommées Maisons des sciences de l'Homme (MSH), ont commencé à voir le jour en France vers la fin des années 1980 et le début des années 1990. Celles-ci ont assez vite regroupé, dans quelques grandes villes universitaires, des équipes de recherche du domaine des sciences humaines et sociales. Les premières Maisons ont rapidement souhaité s'organiser, avec l'aide du ministère de la Recherche et du CNRS, sous forme d'un Réseau.

L'idée même puis l'émergence de Maisons des sciences de l'Homme, en particulier au départ sur le site lyonnais, ainsi que la structuration du Réseau, doivent beaucoup à l'action volontariste de Maurice Garden, ancien directeur de la Mission scientifique universitaire (MSU) et qui fut président de l'Action Concertée Incitative (ACI) « Réseau des MSH », lancée par le Ministère de la Recherche en 1999.

Ce réseau des MSH, qui relie par convention les ministères de la Recherche et de l'Éducation nationale, le CNRS et certains établissements, a été officialisé par une charte en juin 2000 et une convention en janvier 2001. Le réseau a donc intégré les MSH existantes puis de nouvelles maisons au fur et à mesure de la validation des projets nouveaux par le Conseil d'orientation du Réseau, véritable Conseil scientifique international, présidé par Jacques Commaille, Professeur à l'ENS Cachan. Il existe actuellement dix-huit MSH « agréées » (Aix, Bordeaux, Caen, Dijon, Grenoble, Lille, Lyon (ISH et MOM), Montpellier, Nanterre, Nantes, Nice, Paris-Nord, Paris-Raspail, Poitiers, Strasbourg, Toulouse, Tours) et deux nouvelles candidatures sont en voie d'examen (Besançon et Clermont).

Les Maisons des sciences de l'Homme et leur Réseau participent, dans le cadre des sites universitaires, à l'élaboration d'une carte lisible du territoire national de la recherche en sciences humaines et sociales. Il s'agit en particulier de constituer un ensemble cohérent de MSH, en des points cruciaux du territoire. Toutes les grandes métropoles universitaires doivent contribuer à ce développement qui concourt à l'affermissement de pôles d'excellence

clairement identifiés, spécifiques mais complémentaires, et surtout facilement repérables dans le cadre d'un espace européen et international de la recherche.

Organisées selon des formules juridiques et universitaires différentes, les Maisons des sciences de l'Homme répondent au même souci de fédérer, structurer et dynamiser la recherche en sciences humaines et sociales. Elles sont toutes constituées d'une plateforme et d'outils techniques, utilisables par l'ensemble des chercheurs d'une région ou du réseau, et d'équipes reliées entre elles par un ou plusieurs projets scientifiques majeurs. On a beaucoup insisté ces dernières années sur l'idée essentielle de services communs et d'une nécessaire mutualisation des moyens de recherche sur le site concerné, ainsi que dans le cadre plus général du réseau, autrement dit à un niveau national. Les différentes maisons, qui sont également étroitement associées à la formation doctorale, se caractérisent par une triple ambition (les fameux trois i) :

- une dynamique inter-institutionnelle,
- une vocation inter-disciplinaire,
- une recherche tournée vers l'international.

Aujourd'hui les MSH et leur Réseau traversent une petite crise de croissance qui impose un toilettage, voire une certaine adaptation, de leurs différents statuts. Il faut en effet articuler la révision de certains statuts de Maisons qui se révèlent problématiques à l'usage, avec une solution institutionnelle et budgétaire qui permette la pérennisation du Réseau lui-même.

Au niveau des maisons, on s'est de plus en plus orienté ces dernières années vers la formule de l'Unité mixte de service (UMS), formule souple et rapide mise en place par une convention entre le CNRS et la ou les universités impliquées. Mais ce n'est bien sûr pas la seule solution et la question reste posée des liens institutionnels entre la structure MSH et la ou les universités partenaires. Une « fiche MSH », conçue par la MSTP (Mission Scientifique Technique et Pédagogique, instance d'évaluation du ministère de l'Éducation nationale, saisie par la Direction de l'Enseignement Supérieur et la Direction de la Recherche) et introduite dans les contrats quadriennaux des universités, pourrait être un premier pas vers une solution satisfaisante. →

→ Pour le Réseau les choses sont assez complexes et plusieurs formules (GIS, GIP, Fondation, etc.) sont aujourd'hui à l'étude. Elles visent à rationaliser la structure du Réseau, sans l'alourdir et le bureaucratiser inutilement, et tout en gardant la souplesse et la relative pluralité des institutions adhérentes, source de richesse et d'innovation. Le ministère s'est par ailleurs résolument orienté vers la formule, déjà éprouvée, des contrats d'objectif, permettant de dresser un certain nombre de « feuilles de route » objectives, ainsi que de rationaliser les moyens en fonction de finalités de recherche précisément définies et donc plus facilement évaluables. Mais il faut également se poser la question des critères d'entrée des Maisons dans le Réseau, de leur nombre, de leur durée d'inscription et de leurs éventuelles conditions de sortie. On doit enfin réflé-

chir aux dispositifs permettant d'évaluer efficacement les différents programmes et actions de recherche concernés, leur valorisation et leur plus-value scientifiques, sans oublier l'activité du Réseau lui-même.

Le ministère de la Recherche et le CNRS doivent pouvoir exercer pleinement ici leur force de proposition et d'impulsion, dans le respect de l'autonomie des universités, et sans empiéter sur les prérogatives de chacune des institutions concernées. C'est donc dans un esprit constructif et de nécessaire coordination des différentes forces de recherche en présence que les solutions les plus adaptées et les plus efficaces doivent être maintenant explorées puis rapidement mises en œuvre dans un souci d'aménagement du territoire de la recherche en sciences humaines et sociales. ■

Gilles Pollet

Professeur de science politique à l'IEP de Lyon
 Chargé de mission pour les SHS
 et la structuration des sciences sociales
 Ministère délégué à la Recherche et aux Nouvelles Technologies
 Direction de la Recherche
 1, rue Descartes
 75231 PARIS cedex 05
 Tél : 01 55 55 96 88
 Mél : gilles.pollet@recherche.gouv.fr

Maisons des sciences de l'Homme ou auberges espagnoles ?

À propos de l'organisation interne des MSH

Peut-on encore prétendre que la France est jacobine ? Il suffit pour se convaincre du contraire de consulter un document récent – et en tous points remarquable, ce dont il faut féliciter ses auteurs – l'Annuaire 2001-2002 du Réseau des Maisons des sciences de l'Homme. La consultation de ce document est instructive et suscite plusieurs remarques qu'il n'est peut-être pas inutile de rappeler dans cette phase de développement – deux MSH (Strasbourg et Paris-Nord) nouvellement créées, trois autres en gestation – d'un réseau de structures relativement nouvelles dans le département et avec lesquelles tous les chercheurs ne sont peut-être pas encore totalement familiarisés.

Que l'on ne se méprenne pas sur le titre de cet article. Il ne s'agit pas de critiquer ou a fortiori de mettre en cause le projet de développement et de restructuration de la recherche autour des MSH, mais, au contraire, de montrer que pour parvenir au terme de ce processus, qui va dans le bon sens, il reste encore un peu de chemin à parcourir. Les remarques qui suivent portent sur la structure et l'organisation des MSH, à l'exclusion de tout jugement sur les recherches qui y sont conduites.

La première surprise vient des statuts. On n'en compte pas moins de cinq différents pour les douze MSH qui en sont pourvues : huit sont des UMS (Unité mixte de service), une (la plus ancienne, Paris) est une fondation d'utilité publique, mais on trouve en outre une Fédération de recherche (FR à Lyon, MOM), un Groupement d'intérêt public (GIP, Nantes) et même une association loi de 1901 (Bordeaux). Le statut d'UMS, qui semble prévaloir, nous paraît particulièrement inadapté, car il est en contradiction formelle avec la charte des MSH qui figure très opportunément en tête de l'Annuaire. L'article 2 stipule en effet que les MSH « développent des activités de recherche propres qui contribuent à définir leur identité scientifique ». Or, si les mots ont encore un sens, ce ne semble pas être le rôle d'une unité de service. Il nous semble que le statut le mieux adapté à une MSH est bien celui d'une Fédération de recherche (FR) qui, tout en conduisant des activités de recherches propres, préserve, comme le stipule l'article 7 de la charte, l'autonomie des unités constitutives de la MSH : « les centres, équipes et

unités gardent leur autonomie scientifique, administrative et financière ». Si d'aventure on s'acheminait vers une harmonisation des statuts c'est donc bien cette solution qu'il conviendrait d'adopter.

Si l'on examine maintenant les intitulés on constate, là encore, une certaine disparité. Dix maisons portent bien la mention « Maison des sciences de l'Homme », mais l'une y ajoute la mention « et de la Société » (Poitiers), une autre préfère la notion de Sciences humaines (Caen), deux ne portent aucune de ces deux mentions (Lyon-MOM et Nanterre), et la dernière se nomme Institut des sciences de l'Homme (Lyon-ISH). Cinq maisons sur quatorze ajoutent à leur titre une connotation régionale : c'est le cas d'Aix (Maison méditerranéenne des sciences de l'Homme), Bordeaux (MSH d'Aquitaine), Grenoble (MSH-Alpes), Saint-Denis (MSH Paris-Nord) et Strasbourg (MISH Alsace). Trois d'entre elles ont ajouté à leur titre un éponyme : à Lyon (MOM Jean Pouilloux) et à Nanterre (Maison René Ginouvès) il s'agit du nom de leur fondateur, à Nantes (MSH Ange Guépin) c'est celui d'un concitoyen, médecin au XVIII^{ème} siècle. Trois seulement répondent aux critères de la charte en affichant « la définition d'une identité scientifique – avec une ou plusieurs dominantes – qui donne à la MSH sa cohérence ». C'est le cas de Lyon avec une aire culturelle (Maison de l'Orient et de la Méditerranée), de Nanterre avec deux disciplines (archéologie et ethnologie) et de Tours avec une thématique (villes et territoires). On constate qu'en matière de lisibilité, des efforts restent donc à accomplir...

L'organisation interne des Maisons présente des points de convergence. On distingue généralement trois niveaux : les moyens communs, les thèmes de recherche communs et les unités constitutives. Les moyens communs se retrouvent sans peine d'une maison à l'autre. Outre les fonctions d'administration et de gestion représentées partout, on distingue en premier lieu l'informatique qui, sauf à Toulouse, est toujours mentionnée sous une forme ou sous une autre, et le secteur bibliothèque-documentation qui, sous l'un ou l'autre de ces deux intitulés, est identifié presque partout, sauf à Saint-Denis et Strasbourg. Neuf MSH sur quatorze jouent un rôle éditorial, soit directement (Aix, Bordeaux, Lyon MOM, Nantes, Paris, Poitiers et

→ Tours), soit en hébergeant des Presses Universitaires (Caen) ou des revues (Nanterre, Poitiers). La moitié d'entre elles seulement font état d'un service de communication (Caen, Grenoble, Lyon ISH et MOM, Nanterre, Nantes et Saint-Denis). D'autres services sont plus spécifiques comme les carothèques, iconothèques ou phonothèques, associées ou non à des services de cartographie (Aix, Lyon MOM, Nanterre, Tours).

Les « programmes communs » et les « activités de recherche propres » (cf. charte) sont diversement conduits. On s'étonnera, d'abord, que trois MSH n'en affichent aucun (Lyon ISH, Nanterre et Nantes). Appelés « thèmes communs » à Lyon (MOM), ils sont intitulés « programmes inter-laboratoires » (Aix), « programmes du contrat quadriennal » (Bordeaux), « pôles » (Strasbourg), « pôles pluridisciplinaires » (Caen), ou « pôles thématiques » (Paris), « axes » (Saint-Denis, Toulouse), « axes du contrat collectif » (avec des sous-axes, à Bordeaux), « axes de recherches interdisciplinaires » (Grenoble), ou « axes de recherches » (Poitiers). Leur nombre varie considérablement. Il va de un (Tours) à trente et un (Nantes), la plupart se situant entre deux (Saint-Denis), trois (Poitiers, Toulouse), quatre (Lyon MOM), cinq (Aix, Strasbourg), sept (Bordeaux, Caen), quinze (Paris) et dix-sept (Grenoble). Leur mode de fonctionnement diffère. Dans la plupart des cas, ces thèmes de recherche sont identifiés indépendamment des équipes constitutives (Aix, Bordeaux, Caen, Grenoble, Lyon MOM, Paris, Poitiers, Tours), mais dans d'autres cas ils se contentent de « coiffer » une ou plusieurs équipes (Saint-Denis, Strasbourg, Toulouse). À titre symbolique, il n'est pas indifférent de noter leur place dans l'organigramme : trois MSH seulement (Bordeaux, Lyon MOM et Poitiers) les placent avant la liste des équipes, les autres après seulement (Aix, Caen, Grenoble, Paris et Tours).

L'intitulé, la nature et le nombre des unités constitutives varie aussi sensiblement, y compris à l'intérieur d'un même ensemble. Les appellations se regroupent autour des termes suivants : le mot centre (d'études ou de recherches) revient dans douze MSH, suivi de groupe (d'études ou de recherches) et de laboratoire, avec neuf occurrences chacun. Le mot équipe n'apparaît que dans cinq structures. L'intitulé unité, qui figure dans la charte associé à équipe ou centre, n'est employé en revanche dans aucune MSH... Nanterre fait exception, qui n'utilise d'aucun des termes de ce vocabulaire en donnant à ses unités le nom de leur contenu thématique.

Toutes les MSH, à l'exception de Saint-Denis qui ne regroupe que des équipes universitaires sans statut CNRS, abritent une ou plusieurs UMR, trois comprennent en outre des UPR (Aix, Caen, Lyon-MOM), deux des UPRES-A (Aix, Caen) et une (Nanterre) une EP. Grenoble compte aussi une USR et Toulouse une ERS. Pour ce qui est des équipes soutenues par le ministère de la Recherche, sept MSH abritent des EA (Équipes d'accueil) et deux des JE (Jeunes équipes). Le nombre des unités constitutives n'est probablement pas l'élément le plus significatif, tant leur taille diffère, mais les chiffres de trente-quatre à Saint-Denis et Bordeaux, de vingt et un à Toulouse, dix-neuf à Paris, dix-sept à Nantes ou seize à Lyon (ISH) montrent que les efforts de regroupement déployés depuis plusieurs années par les tutelles n'ont pas encore abouti partout... Le mode d'intégration de ces unités n'est pas non plus homogène, car aux équipes entièrement hébergées s'ajoutent parfois des équipes partiellement hébergées ou des équipes partenaires : c'est le cas à Caen avec treize équipes partiellement hébergées et dix équipes partenaires pour cinq équipes « titulaires », à Grenoble, avec six unités « partenaires » pour sept équipes titulaires, à Lyon (ISH) avec six équipes « délocalisées » pour seize titulaires, à Paris avec quinze centres « hébergés » pour dix-neuf centres « permanents », à Poitiers avec cinq « antennes » d'équipes partiellement hébergées pour huit intégralement hébergées, enfin à Tours avec cinq « unités associées » pour neuf « membres de la MSH ». On peut s'interroger aussi sur l'équilibre réalisé à Nanterre avec deux UMR « disciplinaires » dont l'une abrite à elle seule dix-neuf équipes identifiées, parmi lesquelles deux UMR et une EP... Le caractère disciplinaire des regroupements d'équipes est encore plus affirmé à Nantes, avec dix-sept équipes classées en neuf rubriques aux titres sans équivoque (économistes, gestionnaires, géographes, juristes, etc.).

Il est un dernier point sur lequel l'activité des MSH manque d'homogénéité : c'est celui de la formation à la recherche, telle qu'elle est exprimée dans l'article 2 de la charte : « elles soutiennent la formation des jeunes chercheurs, notamment au travers des Écoles doctorales ». Dans ce domaine, moins de la moitié des MSH font état de leurs relations avec les universités, par le biais de DEA ou de formations doctorales : c'est le cas d'Aix, Caen, Lyon (MOM), Nanterre, Poitiers et Tours.

On constate donc, à la lecture de ce rapide bilan, qu'il existe encore un certain décalage entre la volonté affi- →

→ chée par le département SHS de restructurer la recherche selon les principes énoncés dans la charte – volonté qui constitue une des innovations majeures de ces dernières années et qui doit être poursuivie – et le quotidien de chaque MSH. Les fondations sont posées et la construction doit se poursuivre, mais tous les aménagements ne sont pas encore achevés...

Olivier Aurenche¹

Professeur des universités
Université Lumière Lyon II
7, rue Raulin
69365 Lyon cedex 07
Tél. : 04 72 71 58 46
Mél. : Olivier.Aurenche@univ-lyon2.fr

¹Olivier Aurenche a été directeur de la Maison de l'Orient méditerranéen, à Lyon, de 1986 à 1994

Les Maisons émergentes

Lorsque fut adoptée la Charte des Maisons des sciences de l'Homme, le 5 juin 2000, la Maison interuniversitaire des sciences de l'Homme-Alsace naissait ; la MISHA devenait alors la plus récente des Maisons réunies en un Réseau qui s'était constitué pas à pas pendant les années antérieures. Deux années plus tard, en 2002, quatre Maisons ont été intégrées au Réseau national des Maisons des sciences de l'Homme, après les votes favorables du Conseil d'orientation et du Conseil de direction : Dijon, Nice, Nord-Pas de Calais et Montpellier. Ces nouvelles institutions contribuent à couvrir l'ensemble du territoire, ce qui était un des objectifs du ministère de la Recherche quand il initia le projet. Ces maisons en sont à des stades divers d'avancement et au moment où à Tours est posée la première pierre, à Strasbourg l'architecte est choisi (ouverture en mars 2006), Nice intègre des locaux provisoires (les définitifs ouvriront en fin 2005), à Dijon, le concours d'architecte est lancé (ouverture automne 2005) et à Lille un « programmiste » a été choisi pour monter le cahier des charges d'une construction qui, sur le campus de Lille III à Villeneuve d'Ascq, envisage ensemble la restructuration de la Bibliothèque universitaire et le nouveau bâtiment de l'Institut international Érasme MSH Nord-Pas de Calais.

Selon les cas, comme dans les treize autres Maisons, les modalités d'organisation de la recherche sont diverses : la place des UMR est plus ou moins grande au regard des programmes interdisciplinaires mis en œuvre et l'intégration à l'université est bien sûr plus forte à Dijon ou Nice qui ne comptent qu'une université. Dans tous les cas, et ceci est sensible dans les programmes, parfois aussi dans les procédures de recherche (à Lille tout projet doit associer une équipe étrangère et des chercheurs de deux équipes de la région), l'intégration régionale est très forte, et la contribution de la région est souvent déterminante.

La Maison interuniversitaire des sciences de l'Homme-Alsace, établie sur le campus central de l'Esplanade, au cœur de la ville de Strasbourg, associe, outre le CNRS et l'université Marc Bloch (signataires le 4 juillet 2002 de la convention créant l'UMS 2552) les universités Louis Pasteur, Robert Schuman et de Haute Alsace. Trente six équipes sont partenaires de cette Maison qui, dans sa configuration définitive, hébergera cinq Unités dont trois UMR, tout en ménageant des surfaces significatives pour les projets de recherche interdisciplinaires. La vocation européenne du site se retrouve dans les programmes scien-

tifiques affichés pour les années 2001-2004, même si la MISHA n'entend pas limiter son champ de recherche à l'Europe. Un axe « Espace et institutions » envisage dans l'espace européen tant l'invention de la ville, que la gestion de l'eau ou la sociologie des « élites » ; les langues et cultures dans leurs pratiques européennes sont un autre axe, avec une prise en compte spécifique des identités religieuses et des phénomènes de minorité ; l'espace germanophone est privilégié dans l'analyse des littératures, des savoirs scientifiques ou dans l'histoire comparée de l'économie médicale ; une attention particulière est aussi portée aux questions de bioéthique. Les sciences de l'antiquité envisagent aussi cet espace européen tout en enrichissant des enquêtes sur les monde classiques et orientaux.

L'Institut international Érasme, MSH Nord-Pas de Calais, qui sera implanté notamment à Villeneuve d'Ascq, privilégie les programmes dans lesquels s'impliquent les UMR. Trois grands champs sont retenus : « Comportement, cognition, éducation » ; « Tradition, identités, échanges » et « Théories, pratiques, méthodologies ». La définition de ces thèmes implique une concertation entre une cinquantaine d'équipes de recherche réparties dans six universités publiques et une université catholique, et l'Institut Fédératif de Recherches sur les Économies et les Sociétés Industrielles (IFRESI). Aujourd'hui, ce sont une centaine de chercheurs et enseignants-chercheurs qui sont impliqués et un GIS (depuis janvier 2003) lie les sept universités et le CNRS pour assurer le fonctionnement de l'Institut.

La MSH de Dijon installée (dans des locaux provisoires avant une nouvelle construction programmée pour fin 2005) s'appuie sur des équipes surtout universitaires (17 au total, dont 6 UMR) qui réunissent leurs recherches principalement autour du et des patrimoine(s). Historiens, archéologues, juristes, sociologues, géographes, philosophes retrouvent les économistes pour analyser les « pays », pour approfondir images et imaginaires. Le patrimoine – et ceci constitue la grande spécificité de la Maison de Dijon – est ici envisagé dans toutes ses dimensions, de la fouille archéologique aux archives des mouvements sociaux et politiques, de l'écrit à l'image. Dans ce cadre le pôle géomatique et cartographique est un partenaire essentiel des recherches, aux côtés des autres services communs en charge de la numérisation et des banques de données.



→ La Maison des sciences de l'Homme de Nice compte au départ de son projet sept équipes dont quatre UMR à la longue histoire, principalement tournées vers l'analyse lexicale, la philosophie, l'archéologie, l'histoire, la sociologie, la psychologie. Réunissant 130 chercheurs et enseignants-chercheurs, cette Maison envisage d'abord l'approfondissement des concepts développés dans les disciplines fondatrices, et tout particulièrement pour la thématique qui réunit autour du thème « Frontières, marges, discontinuités » – la thématique originale de Nice – les différents programmes : « Les mots de la frontière » ; « L'étranger dans la cité » ; « Les formes de la territorialisation », en particulier dans l'aire alpine ; « La notion d'aire culturelle ».

La Maison des sciences de l'Homme de Montpellier est la dernière des Maisons intégrée au Réseau (juin 2002), décision acceptée par les conseils scientifiques des trois universités de Montpellier le 17 septembre 2002. Rattachée à l'université de Montpellier III, la MSH de Montpellier réunit des équipes des trois universités de Montpellier et du CNRS, fédère et structure, autour du thème « Europes-Méditerranées, dynamiques des interactions » des travaux en sciences de l'homme, en sciences de la vie et dans le domaine de l'environnement. Comme pour les deux Maisons présentées précédemment la structure administra-

tive nécessaire au fonctionnement est à mettre en place. Il convient aussi de clarifier la situation des locaux, même si le principe de la mise à disposition de l'ancienne École normale située rue de l'Abbé de l'Épée est la solution retenue. Pourtant la programmation scientifique est en marche avec un Comité de pilotage. Avec 25 équipes, dont onze UMR, la MSHM organise ses travaux autour de trois thèmes : « Milieux, espaces, sociétés » ; « Cultures, croyances, connaissances » ; « L'Europe et son identité » ; un quatrième thème a une perspective plus strictement méthodologique. Aujourd'hui, des séminaires interdisciplinaires commencent à préciser les cadres de la recherche en linguistique, ethnologie, archéologie, histoire, droit, aménagement de l'espace, et un premier axe fédérateur se dégage autour de « Fait colonial et discours coloniaux ». ■

Pierre Rouillard

Directeur de recherche CNRS
 Directeur de l'UMS 844
 Unité mixte de service
 de la Maison René Ginouvès
 Université Nanterre (Paris X)
 21, allée de l'université
 92023 NANTERRE cedex
 Tél. : 01 46 69 24 00
 Mél. : rouillard@mae.u-paris10.fr

Les Maisons des sciences de l'Homme

Maison de l'Orient et de la Méditerranée – Jean Pouilloux (MOM)

FR 538 - responsable : Bernard Geyer

Créée en 1975, elle s'appelait alors « Maison de l'Orient méditerranéen ancien », la Maison de l'Orient et de la Méditerranée – Jean Pouilloux est une fédération de recherche (FR 538) dépendant de deux tutelles, l'université Lumière Lyon II et le CNRS. Elle fait partie du Réseau des Maisons des sciences de l'Homme. Elle a pour but de regrouper et d'héberger sur un site unique des unités de recherche se consacrant, dans le domaine des sciences humaines et sociales principalement, à l'étude de la Méditerranée et du Proche et du Moyen-Orient sous tous ses aspects passés et présents ; de développer et de gérer les moyens destinés aux services communs de la fédération ; de susciter des programmes scientifiques fédérateurs (dénommés thèmes communs) et de gérer les moyens destinés à ces programmes ; de favoriser la formation à la recherche et la diffusion des connaissances scientifiques.

Suite à une profonde restructuration, les unités constitutives sont : Archéorient ; Environnements et sociétés de l'Orient ancien ; Sources et histoire des mondes antiques (Institut Courby - Sources chrétiennes) ; le GREMMO, Groupe de recherches et d'études sur la Méditerranée et le Moyen-Orient ; Archéométrie et archéologie (UMR 5138) ; Jeune équipe Romanitas ; le Bureau Lyonnais de l'IRAA-UPR 5500) et le Centre Jean Palerne à Saint-Étienne. Le personnel affecté à la fédération correspond, en équivalents temps plein, à 18,8 ITA et 4,8 IATOS.

Ainsi que l'atteste son nouvel organigramme, la politique actuellement mise en œuvre par la Fédération est marquée par une ouverture vers des unités impliquées dans des domaines complémentaires de ses centres d'intérêts « traditionnels » : Méditerranée occidentale, archéologie

métropolitaine, etc. Cette volonté se traduit notamment dans les projets de l'UMR 5138 et par l'intégration de la jeune équipe universitaire Romanitas ; elle sera réaffirmée par l'intégration de nouvelles unités et par le développement de programmes et de collaborations avec des unités extérieures impliquées dans l'archéologie métropolitaine.

Des plateformes technologiques CNRS (Banques d'images et données textuelles, Information spatiale et archéologie, Carbone 14, tête de Réseau documentaire Frantiq) mais aussi des services (secrétariat général, bases de données documentaires, bibliothèque, cartographies, image, relations extérieures et communication, publications, réseau, système et sécurité, Web), développés ou mis en place dans le cadre de la Fédération, sont à la disposition de la communauté scientifique. Conçus pour anticiper les effets de l'évolution technologique à venir, des « chantiers » (numérisation, accès multilingues, guides de recherche, atlas des sites du Proche-Orient) permettent aux unités constitutives de tester sur des cas concrets de nouveaux outils de recherche. La MOM soutient par ailleurs des projets de jeunes chercheurs (statutaires ou post-doctorants) qui devraient permettre l'émergence de problématiques renouvelées et originales.

FR 538 – Maison de l'Orient et
de la Méditerranée (MOM)
Université Lumière (Lyon II)
7, rue Raulin
69007 LYON
Tél : 04 72 71 58 00
Mél : direction@mom.fr
Web : <http://www.mom.fr>

Maison des sciences de l'Homme et de la Société de Toulouse

UMS 838 - responsables : Michel Fournet et Jean-Gérard Gorges

La MSHS toulousaine est née d'un contrat d'objectif (1999-2002) venu renforcer les moyens matériels communs d'un bâtiment préexistant (la Maison de la Recherche de l'université du Mirail) tout en incitant les principales équipes qui y étaient hébergées à mettre en avant un choix de thématiques transversales communes dans des domaines où elles se sentaient particulièrement qualifiées. En appui sur l'UMS 838, créée au Mirail dès l'ouverture de la Maison en 1994, un programme spécifiquement Maison des sciences de l'Homme s'est développé autour de trois axes principaux articulés sur le Patrimoine, les aspects Territoires-Territorialités et les Études sur le travail.

Il était logique que cette dynamique, dans une perspective de collaboration toujours plus étroite avec les équipes de sciences sociales présentes à l'université de Toulouse I et d'ailleurs encouragée par les tutelles, conduise à exprimer dans un même ensemble les points forts de la recherche des deux universités toulousaines. Reconnue en des termes identiques dans le contrat quadriennal 2003-2006 des deux établissements, la Maison des sciences de l'Homme et de la société de Toulouse articule désormais son projet scientifique autour de six grands axes définis ou redéfinis en commun, sans renier les affichages du précédent contrat d'objectifs : « Patrimoine », « Territoires, villes, mobilités », « Condition de vie », « Études sur le travail », « SHS pour l'entreprise », « Interaction, cognition, information ».

Chacun de ces axes fait l'objet d'une double coordination scientifique UTM/UT1 et d'une programmation d'actions destinées à leur donner dans le cadre de la MSH une visibilité accrue cherchant à valoriser la recherche pluridisciplinaire. Ils réunissent chercheurs, équipes ou parties

d'équipes à reconnaissance nationale formant le noyau d'un réseau d'excellence appelé à se développer. La MSHS-Toulouse participe par ailleurs activement, en collaboration avec d'autres Maisons, aux différentes actions proposées par le Réseau des MSH, qu'il s'agisse d'invitation de chercheurs étrangers, du développement d'opérations en réseau ou de projets scientifiques pluri-partenaires auxquels elle participe (« Construction identitaire », « Diasporas », « Polycentralité et échelles territoriales », etc.) ou qu'elle pilote (« Textes procéduraires », « Cuenca del Plata », « Anthropisation des montagnes du sud », etc.). Elle occupe également au niveau national une place non négligeable dans le domaine de la numérisation du son, en linguistique notamment, et de l'image (réseau Im@doc), avec les plateaux techniques correspondants, sans oublier une vocation ancienne pour l'aire Amérique latine.

La Maison des sciences de l'Homme et de la Société de Toulouse rassemble au total autour de ses actions et de ses moyens communs plus d'une douzaine d'UMR et une quinzaine d'équipes d'accueil des deux universités concernées. Elle dispose à l'université du Mirail d'une infrastructure de choix au sein de la Maison de la recherche et s'apprête à bénéficier à l'université des sciences sociales de nouveaux locaux qui lui seront spécialement dédiés.

UMS 838 – Maison de la recherche
 Université Toulouse le Mirail
 5, allée Antonio Machado
 31058 TOULOUSE cedex 1
 Tél : 05 61 50 42 80
 Mél : fournet@univ-tlse.fr
 Web : <http://www.univ-tlse2.fr/>

Maison méditerranéenne des sciences de l'Homme (MMSH)

UMS 841 - responsable : Robert ILBERT

Composante de l'université de Provence (département de recherche), la MMSH s'organise autour d'une structure fédérative de service et de recherche, l'UMS 841, structure mixte université de Provence et CNRS créée, en 1996 – en convention avec l'université d'Aix-Marseille III. Le bâtiment (9000 m²) a ouvert ses portes en septembre 1997. Prévue dès l'origine, l'extension de la MMSH (3000 m²) est en cours de réalisation pour une livraison prévue en octobre 2003.

Campus de recherche et de formation spécialisé sur le monde méditerranéen, la MMSH regroupe dix laboratoires de recherche, une École doctorale « Espaces, cultures, sociétés » qui regroupe sept formations doctorales recouvrant l'ensemble du domaine disciplinaire concerné (langues comprises), une médiathèque et deux bibliothèques. La MMSH abrite par ailleurs deux départements d'enseignement : le département des sciences de l'Antiquité et le département d'Ethnologie.

La Méditerranée n'est pas tout à fait un espace comme un autre. Les grandes civilisations occidentales s'étant développées sur ses rivages, son nom s'est chargé de valeurs au point de devenir un enjeu politique. Depuis plus de dix ans, autour d'Aix-en-Provence et de ce qui est devenu la Maison méditerranéenne des sciences de l'Homme, les chercheurs confrontent régulièrement leurs idées et tentent de construire un instrument d'analyse cohérent qui permette non seulement de reconstruire les cartes mentales des différentes époques, mais aussi de saisir ce qui fait, malgré tout, la particularité de cet espace. En même temps ils forgent les instruments d'une véritable enquête comparatiste. Au carrefour de l'histoire, de la linguistique, de la sociologie et de l'anthropologie, il s'agit bien de construire la Méditerranée comme objet scientifique.

Sa spécialisation géographique assure à la MMSH une certaine homogénéité. Mais l'identité de la nouvelle institution ne peut se réduire à un espace. Elle est appelée à nouer des liens permanents et solides avec différentes autres institutions, tant régionales que nationales ou internationales. Elle doit permettre aux différentes disciplines des sciences humaines et sociales de se rencontrer pour faciliter les comparatismes et les dynamiques interdisciplinaires, en un mot la créativité. La Méditerranée n'est plus une fin en soi, mais un espace-laboratoire qui permet toutes les ouvertures. Cette recherche méditerranéenne est soumise à un protocole d'analyse extrêmement exigeant l'analyse comparée des phénomènes complexes.

Les laboratoires de recherche sont organisés en deux pôles :

- **Archéologie et préhistoire :**

Centre Camille Julian (CCJ, UMR 6573), dirigé par P. Pomey, Espaces, Sociétés, Environnements Préhistoriques (ESEP, UMR 6636), dirigé par R. Chenorkian, Laboratoire d'Archéologie Médiévale Méditerranéenne (LAMM, UMR 6572), dirigé par H. Amouric, Centre Paul Albert Février (CPAF, UMR 6125) dirigé par G. Dorival, Institut de Recherche sur l'Architecture Antique (IRAA, UPR 5500) dirigé par X. Lafon.

- **Sciences sociales et humaines :**

Temps, Espaces, Langages Europe Méridionale, Méditerranée (TELEMME, UMR 6570), dirigé par B. Cousin, Laboratoire Méditerranéen de Sociologie (LAMES, UMR 6127), dirigé par P. Vergès, Institut d'Ethnologie Méditerranéenne et Comparative (IDEMEC, UMR 6591), dirigé par C. Bromberger, Institut de Recherches et d'Études sur le Monde Arabe et Musulman (IREMAM, UMR 6568), dirigé par E. Kienle (Aix Marseille I et III), Institut d'Études Africaines (IEA, UMR 6124), dirigé par J.-L. Triaud. →

→ Au cœur de ce système, l'UMS 841, dirigée par Robert Ilbert, est une unité à vocation d'animation scientifique avec des services : logistique, informatique, communication, édition et documentation (médiathèque). Outre ses fonctions de service, l'UMS anime et coordonne les programmes de recherche interlaboratoires, deux pôles de compétences ainsi qu'un séminaire mensuel transversal. Les programmes actuels concernent : Femmes-Méditerranée, Alimentation en Méditerranée, Individus et sociétés, le programme de la Fondation européenne de la science est en cours de clôture. Pôles de compétence : Images et sons, Villes. Enfin l'UMS structure la recherche internationale par l'inscription dans le cadre du 5^{ème} PCRD d'un réseau thématique des centres européens de recherche en sciences humaines sur l'ensemble euro-méditerranéen.

UMS 841 – Maison méditerranéenne
des sciences de l'Homme (MMSH)
5, rue du château de l'Horloge – B.P. 647
13094 AIX EN PROVENCE cedex 2
Tél : 04 42 52 40 45
Mél : ilbert@newsup.univ-mrs.fr
Web : <http://www.mmsh.univ-aix.fr/>

Maison des sciences de l'Homme et de la Société de Poitiers

UMS 842 - responsable : Claire Gérard

Inscrite au 11^{ème} CPER et à l'opération U2000, la Maison des sciences de l'Homme et de la Société de Poitiers est un centre de recherche de l'université de Poitiers (article 25 de la loi de 1984), associé au CNRS sous forme d'unité mixte de service (UMS 842) depuis le 27 juin 1996. Elle occupe, depuis janvier 1998, un bâtiment de 3 250 m², inauguré en septembre 1998. L'UMS a été renouvelée pour le contrat 2004-2007.

La MSHS réunit actuellement 4 UMR, 8 EA et 2 équipes émergentes en SHS, relevant de 5 UFR. Elle offre à tous un ensemble de moyens communs :

- une bibliothèque de recherche interdisciplinaire, associée au SCD ;
- un service informatique gérant les serveurs et un parc de 280 ordinateurs, ainsi que graveurs, scanners, imprimantes ;
- un service de reprographie pour les thèses, posters ;
- une régie audio-visuelle pour la salle de conférences (200 places) et les cinq salles de séminaires ;
- six salles spécialisées « recherche » : analyse du signal sonore, espace de numérisation de documents, enregistrements de potentiels évoqués, infographie, conservation de documents anciens, analyse et édition d'œuvres. Ces salles de recherche sont autant de « plateformes technologiques » équipées grâce aux crédits du 12^{ème} CPER dans lequel la MSHS pilote un programme transversal dédié spécifiquement aux SHS. Les crédits exceptionnels du FNS (« Contrat d'objectifs ») obtenus en 2000 ont permis le réaménagement interne des locaux collectifs et l'installation de nouveaux équipements.

- un service des publications aidant à la micro-édition, à la publication d'ouvrages, et au soutien de cinq revues distribuées par le CID (La REMI, Les Cahiers Forell, La Licorne, Norois, Pris-Ma).

Outre les laboratoires, la MSHS accueille dans ses locaux une École doctorale, une association « Chercheurs d'avenir » pour l'aide à l'insertion des jeunes docteurs, et l'Institut d'études acadiennes et québécoises, riche en documentation. L'École doctorale en sciences humaines économiques et sociales (SHES) regroupe dix formations doctorales. Les doctorants disposent de trois salles informatiques en libre accès (environ 40 postes de travail). Au total on peut évaluer à environ 500 les chercheurs, enseignants-chercheurs, ITA/IATOS bénéficiant des services de l'UMS.

Cinq axes prioritaires de recherche ont été définis pour le prochain contrat quadriennal 2004-2007 : Nouvelles technologies et patrimoine ; Migration, mondialisation et altérité ; Étude comparative des mutations territoriales, identitaires et environnementales ; Analyse des processus cognitifs complexes ; Langage, textes, représentations.

UMS 842 – Maison des sciences de l'Homme et de la Société
 99, avenue du recteur Pineau
 86022 POITIERS cedex
 Tél : 05 49 45 46 00
 Mél : secretariat.mshs@mshs.univ-poitiers.fr
 Web : <http://www.mshs.univ-poitiers.fr/>

Maison de la recherche en sciences humaines de Caen Basse-Normandie

UMS 843 - responsable : Philippe Fleury

La Maison de la recherche en sciences humaines de Caen a ouvert ses portes en avril 1995 sur le campus I de l'université de Caen Basse-Normandie. Statutairement, c'est une composante de l'université, reconnue comme Programme pluri-formations par le ministère chargé de l'Enseignement supérieur pour le Contrat quadriennal 2000-2003. Son association avec le Centre national de la recherche scientifique est concrétisée par l'existence de l'UMS 843.

La MRSH rassemble des équipes et des formations à la recherche (trois Écoles doctorales) des humanités et des sciences juridiques, économiques et sociales de l'université de Caen Basse-Normandie. La quasi-totalité de ces disciplines y sont représentées. Tout en ayant des projets propres, les équipes de recherche de la MRSH sont engagées pour une part variable de leur activité dans des pôles pluridisciplinaires qui définissent durablement la vie scientifique de la Maison et contribuent à l'affirmation de sa spécificité :

- Le pôle « Sociétés et espaces ruraux » fait travailler ensemble historiens et géographes ainsi que des représentants d'autres sciences humaines (sociologues et linguistes en particulier) autour des rapports entre l'homme et l'espace sur les questions rurales, en articulant les échelles d'analyse spatio-temporelle à travers la cartographie régressive.
- Le pôle « Données sociales et leur traitement » regroupe des sociologues, des géographes, des économistes et des spécialistes des sciences de l'éducation. Il se caractérise par l'intérêt porté aux études empiriques en sciences sociales et favorise l'utilisation des données existantes (grandes enquêtes représentatives nationales par exemple) et la création de données nouvelles. Le pôle constitue par ailleurs un centre d'expertise pour les méthodes quantitatives (analyse des données longitudinales et réseaux sociaux, formation à l'utilisation de logiciels statistiques).
- Le pôle « Ville, architecture, urbanisme et image virtuelle » qui associe des antiquisants (latinistes, historiens, archéologues, etc.), des informaticiens, des spécialistes de l'audiovisuel, mène depuis sept ans un travail de reconstitution virtuelle de la Rome antique à l'époque de Constantin, unique au monde par son caractère global et son lien avec la recherche scientifique. En association avec les géographes urbanistes et les littéraires, il organise également deux séminaires originaux intégrés dans le programme de formation de l'École doctorale : « De l'Urbs à la ville » et « Représentations, écritures et imaginaires de la Ville ».
- L'activité scientifique du pôle ModeScoS (Modélisation en sciences cognitives et sociales) est caractérisée par une approche transversale intégrant six champs disciplinaires : neurosciences, psychologie, linguistique, informatique, sociologie et biomécanique. L'originalité de la démarche réside dans l'effort de consolidation d'une réflexion théorique articulée autour d'une problématique commune : « la construction et l'évaluation de modèles ».
- Le pôle « Identité-Mémoire » rassemble principalement des littéraires, des philosophes et des civilisationnistes autour des notions d'identités (individuelles et collectives) et de mémoire. L'activité de ce pôle se décompose en deux axes. L'axe « Témoignage » étudie les relations entre une mémoire subjective et la constitution des identités. L'axe « Nation » concerne des constituants de l'identité nationale peu étudiés à

→ ce jour : batailles revues par la mémoire politique ou littéraire, représentations symboliques et stéréotypées des paysages.

- Le pôle « Risques », qui vient de se constituer (il a été reconnu par le Comité scientifique de la MRSH le 21 novembre 2002), regroupe des géographes, des juristes, des sociologues, des psychologues et des biologistes. Son activité scientifique se développe en quatre points : animation d'un réseau d'échanges pluridisciplinaires par l'organisation de séminaires et d'un colloque sur les risques ; mise en place d'une méthodologie collective de collaborations ; développement d'un système d'information global sur les risques ; lancement d'une réflexion sur les perspectives de formations interdisciplinaires sur les risques (type DU).

- Le pôle « Sociétés civiles et contemporaines ». À côté de l'équipe « Seconde guerre mondiale-Mémorial » créée en 2002 au sein du CRHQ, a été créé au sein de la MRSH un pôle « Sociétés civiles contemporaines ». Ce pôle, pluridisciplinaire, répond aux demandes de recherches du Mémorial liées aux nouveaux parcours consacrés au monde d'aujourd'hui sur les thématiques comme la démocratie, la vie dans la cité, la paix et les droits de l'homme.

UMS 843 – Maison de la recherche
en sciences humaines de Caen
Basse-Normandie
Université de Caen
Esplanade de la paix
14032 CAEN cedex 5
Tél : 02 31 56 62 00
Mél : annilaurent@mrsh.unicaen.fr
Web : <http://www.unicaen.fr/mrsh/>

Maison René Ginouvès

UMS 844 - responsable : Pierre Rouillard

Établie dans ses murs sur le campus de l'université de Paris X-Nanterre à l'automne 1997, la Maison René Ginouvès, Archéologie et Ethnologie, associe archéologie, préhistoire et ethnologie, ainsi que les recherches qualifiées habituellement de « classiques » : nos amis anglo-saxons utiliseraient les mots « Anthropology and Classics ». Le CNRS, les universités de Paris I et de Paris X sont réunis dans une entreprise commune où les activités de terrain dans l'ensemble du globe, à l'exception de l'Australie, sont essentielles ; l'espace-temps est particulièrement ample, de la préhistoire à l'époque contemporaine, et les recherches privilégient les sociétés traditionnelles ou les groupes fractionnés.

La création de cette Maison s'est accompagnée d'un grand mouvement de regroupements d'équipes d'archéologie et de préhistoire qui étaient fort dispersées et mal logées à Paris et dans les environs. Aujourd'hui plus d'une vingtaine d'équipes sont réunies dans six unités (UMR) : Archéologies et sciences de l'Antiquité (ArScAn), UMR 7041, Laboratoire d'ethnologie et de sociologie comparative, UMR 7535 ; Archéologie des Amériques, UMR 8096 ; Lexicon Iconographicum Mythologiae Classicae (LIMC), UMR 7038 ; Préhistoire et technologie, UMR 7055 ; Textes, images et monuments de l'Antiquité au haut Moyen-Âge, UMR 7113.

Ainsi ce sont près de 250 chercheurs et enseignants-chercheurs (dont 100 du CNRS) et 75 ingénieurs et techniciens (dont 68 du CNRS) qui participent à la vie de la Maison. Trois formations doctorales sont insérées dans la Maison René Ginouvès : « Les cultures de l'Antiquité classique », « Environnement et archéologie », « Ethnologie et sociologie comparative, ethnomusicologie et préhistoire », et, toutes universités confondues, 300 doctorants y trouvent un outil de travail particulièrement performant.

Une UMS, forte de 39 ingénieurs et techniciens (dont 36 du CNRS), réunit les personnels qui concourent au bon fonctionnement de la maison (archives, bibliothèque, cartographie, communication, documentation et réseau Frantiq, gestion administrative financière, informatique, logistique, photographie, Web) et les équipes éditoriales de Gallia, Paléorient et du Journal de la Société des Américanistes.

Les travaux conduits par les équipes de la MAE traitent tout particulièrement des interactions entre les groupes humains, entre l'homme, l'objet, le milieu. Les analyses sur les structures sociales dans la durée, les hiérarchies sociales, les interactions entre groupes, les pratiques collectives religieuses ou les pratiques funéraires occupent une place importante, et les réflexions sur les constructions des identités dans différents espaces réunissent de nombreux chercheurs. Les aspects techniques sont au cœur d'autres travaux quel que soit le matériau mis en œuvre, la pierre ou l'os, le textile ou la fourrure. D'autres encore décryptent les sociétés traditionnelles, le plus souvent anciennes, mais aussi contemporaines, en privilégiant les formes d'expression orales ou écrites, peintes ou gravées ; une attention particulière est alors portée aux conditions de production des documents et aux destinataires de ces documents.

Comme toutes les MSH, la Maison René Ginouvès accueille de nombreux collègues étrangers et travaille en association avec des chercheurs d'institutions affines, comme les archéologues de l'INRAP.

La Maison René Ginouvès est au cœur de réseaux documentaires : Frantiq (base de données bibliographiques en archéologie et sciences de l'Antiquité) y est produit pour une bonne part et nous animons le Réseau Archéologie Île de France qui associe les bibliothèques d'archéologie de cette région. La bibliothèque du Laboratoire d'ethnologie et de sociologie comparative est membre du Réseau ethnologie qui réunit outre Nanterre, la bibliothèque du Laboratoire d'anthropologie sociale du Collège de France, le Centre de documentation André-Georges Haudricourt de Villejuif, le Centre de recherche bretonne et celtique de Brest.

UMS 844 - Maison René Ginouvès
Archéologie et Ethnologie
21, allée de l'Université
92023 NANTERRE cedex
Tél : 01 46 69 24 00
Mél : ums@mae.u-paris10.fr
Web : <http://www.mae.u-paris10.fr>

Institut des sciences de l'Homme

UMS 1798 - responsable : Alain Bonnafous

L'ISH a succédé en 1998 au GIP « Maison Rhône-Alpes des sciences de l'Homme » qui avait été créé en 1989. Il regroupe une unité mixte de service du CNRS et des universités Lyon II et Lyon III (UMS 1798) et quinze équipes mixtes de recherche, relevant de dix disciplines des sciences humaines et sociales. Treize de ces équipes sont installées dans les locaux entièrement rénovés de l'ancienne École de santé militaire. Cela représente un ensemble de plus de 300 enseignants, chercheurs et personnels IATOS. Un comité de direction réunit une fois par mois les directeurs de laboratoires, les représentants des deux universités et les responsables des différents services. Un comité scientifique, composé de personnalités scientifiques pour moitié extérieures à la région et pour moitié étrangères, évalue les projets propres de l'ISH et ses orientations scientifiques.

Le rôle fondateur de l'Institut n'a pas été et n'est point d'établir ou de réaliser un programme de recherche comme cela se fait dans un laboratoire, mais plutôt d'accompagner et de susciter des projets mobilisateurs en mettant l'accent sur des opérations à caractère pluridisciplinaire. Jusqu'ici, cela s'est fait selon trois modalités.

Classiquement l'Institut coordonne les réponses aux appels d'offres, en particulier lorsqu'ils sont tout spécialement destinés aux Maisons des sciences de l'Homme ou lorsqu'ils appellent des réponses pluridisciplinaires. C'est le cas notamment pour les appels à propositions des ACI du ministère de la Recherche : ACI Science et société, ACI Numérisation, ACI Terrains, Techniques, Théories.

Par ailleurs, s'appuyant sur la mise en place d'outils techniques, en particulier issus de nouvelles technologies, l'ISH incite les chercheurs à des coopérations transdisciplinaires. Ainsi avec la mise en place du Pôle Image Animée, doté de matériels professionnels, se développent, par exemple, des débats pluridisciplinaires sur le rôle et l'utilisation de l'image dans la recherche. La constitution d'une plateforme technologique multimédia ouvre le champ du traitement de corpus importants, aussi bien de textes que d'images fixes ou animées, et donc du développement de nouvelles méthodes d'exploitation et d'exploration.

Enfin, dans le but de favoriser les rencontres entre chercheurs de disciplines éloignées, un séminaire d'épistémologie et de méthodologie est organisé, chacun étant alors invité à présenter son approche d'une thématique donnée. Dans un souci de convivialité un déjeuner mensuel regroupe ces mêmes chercheurs.

Dans un avenir proche les recherches communes, développées dans le cadre des appels d'offres et des moyens et services communs mis à disposition à l'ISH, devraient s'enrichir. On note d'ores et déjà les initiatives que l'ISH prend et doit avoir les moyens de conforter sur les projets européens, ainsi que l'approfondissement de débats interdisciplinaires avec une augmentation sensible du nombre des publications, séminaires et colloques.

UMS 1798 – Institut des sciences de l'Homme
14-16, avenue Berthelot
69363 LYON cedex 07
Tél : 04 72 72 6 464
Mél : ISH@ish-lyon.cnrs.fr
Web : <http://www.ish-lyon.cnrs.fr>

Maison des sciences de l'Homme - Alpes

UMS 1799 - responsable : Bernard Bouhet

Dispositif de politique scientifique de site, la MSH-Alpes (UMS1799), créée en 1999, associe sept partenaires : les universités Pierre Mendès-France, Stendhal, Joseph Fourier, l'Institut national polytechnique de Grenoble, l'Institut d'études politiques de Grenoble, l'université de Savoie et le CNRS. Elle bénéficie également du soutien de l'INRIA Rhône-Alpes. Les principaux laboratoires de recherche en SHS du site, qui couvrent la plupart des champs disciplinaires en sociologie, sciences politiques, économie, gestion, histoire, géographie, littérature, etc., sont partenaires de la MSH-Alpes.

La politique scientifique mise en œuvre par la MSH-Alpes vise à contribuer à une plus forte structuration de la recherche en SHS, à développer des recherches interdisciplinaires et à faire émerger de nouvelles thématiques. Elle a pour objectif de favoriser les confrontations et les convergences des méthodes, techniques et outils, de faciliter le traitement informatique des données, de valoriser le transfert des recherches ainsi que la diffusion de l'information scientifique, de soutenir le développement des moyens de diffusion et de communication électroniques ainsi que l'usage des bases documentaires et des banques de données. Elle s'appuie sur un partenariat de laboratoires et d'équipes, avec une politique ambitieuse d'instrumentation, d'organisation de séminaires et colloques, de mise en place de sessions de formation et d'écoles thématiques, d'animation de groupes interdisciplinaires de réflexion.

La MSH-Alpes n'a pas, à proprement parler, de spécificité thématique ou disciplinaire. Ses axes scientifiques s'appuient sur des collaborations déjà amorcées entre équipes, labora-

toires et/ou établissements et sont marqués par un caractère structurant fort : Cultures et sociétés dans les pays alpins ; Risques et crises collectifs ; Normes, valeurs et représentations ; Usages (avec l'appui du département STIC). Un axe spécifique rassemble des groupes de recherche émergents. Elle développe également trois axes transversaux : Méthodes, techniques et outils ; Documentation et édition ; Innovation et valorisation (qui a permis la création de deux start-up en trois ans). Ses axes mettent en œuvre des collaborations nationales et internationales.

La MSH-Alpes développe le Portail du Réseau national des MSH afin de permettre un accès unifié à l'ensemble des informations et des bases de données et ressources disponibles sur les différents sites (<http://www.msh-reseau.prd.fr/>). Elle dispose de locaux et de moyens techniques au service d'une politique de dialogue et de fonctionnement en réseau : un amphithéâtre, équipé pour les visio-conférences et l'enregistrement audio et vidéo, des salles de réunion, une salle de formation et de visio-réunion, des bureaux et des équipements modernes et puissants de communication et de calcul scientifique.

UMS 1799 - Maison des sciences de
l'Homme-Alpes
1221, av. centrale Domaine universitaire
B.P. 47
38040 GRENoble cedex 9
Tél : 04 76 82 73 00
Mél : msh-alpes@msh-alpes.prd.fr
Web : <http://www.msh-alpes.prd.fr>

Maison des sciences de l'Homme « Villes et territoires »

UMS 1835 - responsable : Serge Thibault

Ce qu'on a coutume d'appeler la question urbaine, celle du renouvellement de l'organisation des territoires, à toutes les échelles, les multiples défis tant sociaux que ceux imposés par le développement durable, l'évolution des modes de gouvernement, etc., imposent aux sciences humaines et sociales des renouvellements de problématiques et de méthodes afin de relever des défis tant en termes de connaissances, de compréhension des phénomènes de recomposition sociale et territoriale que d'aide à la résolution de problèmes bien souvent mal identifiés. Face à l'ampleur de ces défis, la recherche ne peut plus se satisfaire de ses cadres et modes de faire traditionnels, tant la complexité des phénomènes est grande et nouveaux sont les besoins nécessaires à la recherche pour affronter une telle complexité. Pour répondre à ces défis, a été créée en 2000 et en région Centre, au sein de l'université de Tours, la MSH « Villes et territoires », l'un des principaux pôles de recherche sur la ville, les territoires et leurs sociétés, sur la base d'un premier groupement de recherche, la Maison des sciences de la ville, fondée par cette université en 1990.

Traitant des rapports entre espace et société, la MSH de Tours est gérée par une unité mixte de service. Elle est composée de neuf unités de recherche, de deux filières de formation doctorale, sept partenaires et unités de recherche associés, d'un lieu d'échange entre professionnels et chercheurs. Elle regroupe 170 enseignants-chercheurs et chercheurs CNRS, plus d'une vingtaine d'ITA, environ 90 étudiants en première année de formation doctorale et 170 doctorants. Elle associe dix disciplines scientifiques, archéologie, aménagement et urbanisme, anthropologie, droit, géographie, psychologie, histoire de l'antiquité, médiévale, moderne et contemporaine, science politique, sociologie et anthropologie, et traite de deux aires géographiques, le monde occidental, le Moyen-Orient et le monde arabe.

Ses neuf unités de recherche sont réparties en deux grands ensembles :

- **Sciences sociales :**

Centre de recherche Ville/Société/Territoire – EA 2111, Centre d'Études et de Recherches sur l'URBANISATION du Monde Arabe - UMR 6592, Centre d'Études du Débat Public - EA 3253, Laboratoire d'Étude des Réformes Administratives et de la Décentralisation – EA 2108-Vieillesse et développement adulte – EA 2114.

- **Sciences historiques :**

Laboratoire Archéologie et Territoires – UMR 6575, Institut Fernand Courby, antenne de Tours – UMR 5649, Institut de Recherche en Architecture Antique, antenne de Tours – UPR 5500, Centre d'Histoire de la Ville moderne et contemporaine – EA 3251

et traitent de quatre grands domaines de recherche : Dynamiques sociales, sociétés, images, cultures et codes, Dynamiques territoriales, formes et fonctions de l'espace, Pouvoirs, politiques publiques, débat public, Patrimoine et environnement

Les principaux services communs assurés par son unité mixte de service portent sur des outils communs de recherche et de valorisation de la recherche : Plateau technique « traitement des images, de l'information textuelle et spatialisée » (T2iTS) ; Valorisation de la recherche (édition : collection perspective « Villes et territoires », collection travaux) ; Gestion technique de la formation doctorale ; Développement des recherches inter unités, aide à l'organisation de manifestations scientifiques interdisciplinaires (colloques, séminaires, semaines de la ville, etc.) ; Développement des relations avec les professionnels (PREDAT région Centre, etc.) ; Centre de documentation recherche (en création).



→ Perspectives :

Cette Maison sera dotée de nouveaux locaux qui, à partir de l'année 2004, regrouperont progressivement la plupart de ses unités de recherche et permettront une mutualisation des moyens plus poussée. La politique scientifique développée par la MSH de Tours vise à :

- renforcer avec le réseau des MSH, son rôle national et international en matière de recherche sur la ville, les territoires et leurs sociétés,
- développer ses liens avec les unités de recherche, tant locales que nationales, qui ont des thématiques de recherche en intersection avec celle de la MSH de Tours. Pour l'université de Tours, ce renforcement pourra se faire avec des unités du pôle lettres, langues et civilisation, celle du Centre d'Études Supérieures de la Renaissance. Cette politique pourra conduire à redéfinir à terme l'enveloppe scientifique de cette Maison des sciences de l'Homme, aujourd'hui thématique.

UMS 1835 – Maison des sciences de l'Homme
« Villes et territoires »
4, allée du Plessis
37000 TOURS
Tél. : 02 47 64 69 00
Mél. : msh@univ-tours.fr
Web : <http://www.univ-tours.fr>

Maison interuniversitaire des sciences de l'Homme d'Alsace (MISHA)

UMS 2552 - responsable : Alain Chauvot

L'UMS 2552 créée en janvier 2000 par le CNRS et l'université Marc Bloch (UMB), en partenariat avec l'université Louis Pasteur (ULP), l'université Robert Schuman (URS), l'université de Haute-Alsace (UHA), s'est donnée pour mission de soutenir des unités de recherche, des groupes de recherche interdisciplinaires et des opérations de recherche en sciences humaines et sociales, en particulier, mais non exclusivement, dans le domaine des études européennes et des sciences de l'Antiquité. On distingue plusieurs axes :

- **Espaces et Institutions** : cet axe réunit des géographes, des historiens, des juristes et des politologues. Les travaux portent sur les spécificités de l'inscription spatiale des villes européennes, en relation avec la notion de frontière ; sur certains aspects de la construction de l'Europe, à travers l'identification et le rôle des élites politico-administratives de l'Union Européenne.
- **Langues, Cultures, et Sociétés** : linguistes, spécialistes des civilisations étrangères, juristes et sociologues participent à cet axe. Leurs programmes portent sur les rapports entre langues et relations sociales dans l'histoire des langues romanes ; les phénomènes de minorité, notamment religieuse ; les évolutions récentes de l'identité urbaine ; les formes nouvelles de délinquance.
- **Création littéraire et artistique** : germanistes et historiens, réunis en collaboration avec des chercheurs en « sciences dures », qui analysent la prise en compte des savoirs scientifiques dans les oeuvres littéraires.
- **Histoire et Épistémologie des savoirs** : cet axe fait travailler ensemble des chercheurs issus de plusieurs disciplines : historiens, juristes, théologiens, spécialistes des sciences du sport, en collaboration avec des médecins. Leurs programmes portent sur les problèmes d'éthique médicale et sur l'histoire et les aspects épistémologiques et sociaux des pratiques de santé.
- **Sciences de l'Antiquité** : philologues et historiens étudient les phénomènes religieux dans l'antiquité à travers l'étude de la dénomination des dieux.

Équipes et projets : les équipes de l'ULP, de l'UMB, de l'URS, de l'UHA sont partenaires de la MISHA. Cinq d'entre elles sont candidates à l'hébergement dans le bâtiment. La MISHA soutient une dizaine de projets interdisciplinaires impliquant, en général, plusieurs équipes, éventuellement issues d'universités différentes. De tels projets auront vocation à être hébergés temporairement dans l'espace qui leur sera réservé.

Pôle de documentation : en liaison avec les services communs de documentation des universités d'Alsace, et plus particulièrement celui de l'UMB, la MISHA abritera d'une part des collections issues des fonds en sciences de l'Antiquité de la Faculté des sciences historiques de l'UMB, d'unités associées au CNRS et de l'URS (droit romain), soit environ 50 000 volumes et 300 périodiques vivants ; d'autre part des ouvrages et revues liés aux programmes de recherche ; elle mènera une politique d'achat en étroite collaboration avec les services communs de documentation et avec la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg (BNUS).

Pôle de numérisation et banques de données : ce pôle alsacien dispose d'une forte expérience en matière de banques de données, notamment en sciences de l'Antiquité ainsi qu'en sciences des religions et droit. Ces savoir-faire sont désormais au service de l'ensemble des équipes du site. Les programmes de numérisation en cours ont pour objet les collections patrimoniales de l'UMB (plaques photographiques, iconographie byzantine, collection ethnographique) et celles de la BNUS (papyrus).

UMS 2552 - Maison interuniversitaire
des sciences de l'Homme (MISHA)
Université Robert Schuman
bât. l'Escarpe, salle 116
11, avenue du Maréchal Juin
67046 STRASBOURG cedex
Tél : 03 88 14 30 55
Mél : chauvot@umb.u-strasbg.fr
Web : <http://misha1.u-strasbg.fr/>

Maison des sciences de l'Homme Ange Guépin

GIP - responsable : Denis Bouget

La Maison des sciences de l'Homme Ange Guépin a été créée en 1993 sous la forme d'un Groupement d'intérêt public, personne morale rassemblant des institutions publiques et privées : l'université de Nantes, le CNRS, le ministère des Affaires sociales, du Travail et de la Solidarité, la communauté urbaine de Nantes, La Poste, l'Union départementale des mutuelles de Loire-Atlantique, l'École des Mines de Nantes. Son conseil d'administration comprend les représentants des institutions membres, un Contrôleur d'État et un Commissaire du gouvernement. Son conseil scientifique comporte quatorze chercheurs français et étrangers confirmés, de disciplines diverses, extérieurs à Nantes.

Sa finalité essentielle est de stimuler la recherche en sciences humaines et sociales selon les principes suivants : rassembler des projets autour d'un thème fédérateur, « le lien social » ; promouvoir l'interdisciplinarité de façon effective ; favoriser la recherche internationale ; stimuler l'insertion des jeunes chercheurs ; améliorer l'organisation institutionnelle et matérielle de la recherche. Au fil des années, la diversité des thèmes abordés s'est stabilisée autour de plusieurs axes : travail, solidarités, santé, langage, patrimoines et territoires, cultures et représentations, organisations sociales et économiques, méthodes et organisation de la recherche.

En 1999, la MSH Ange Guépin a réformé son fonctionnement, passant d'un accueil d'équipes à un accueil de projets présentés par des chercheurs de disciplines différentes et agréés par le Conseil scientifique. Ce dernier garantit l'ouverture et la qualité dans le choix des projets habilités.

Orientée délibérément vers l'interdisciplinarité, l'activité de la MSH s'articule autour des travaux des laboratoires selon un principe de subsidiarité et se concrétise par :

- les réunions scientifiques, moments privilégiés du croisement des savoirs et débats d'idées : conférences, séminaires, journées d'études, colloques, avec, le plus souvent possible, publication dans des revues ou chez des éditeurs reconnus ;
- l'aide à la constitution de nouveaux projets interdisciplinaires ;
- des moyens financiers accrus, l'accueil et la mobilité des chercheurs pour le développement de programmes et de réseaux européens et internationaux ;
- une politique d'insertion des jeunes par l'accueil de doctorants qui peuvent ainsi se confronter à des disciplines multiples ;
- la valorisation des travaux : service d'aide à la publication, suivi des projets et des publications des chercheurs, diffusion sur le Web, valorisation internationale ;
- un pôle de ressources documentaires, la formation à la recherche bibliographique, la création de bases bibliographiques.

La MSH Ange Guépin ambitionne de fournir un espace intellectuel particulier et original qui rassemble des activités de qualité croisant des disciplines scientifiques très variées. L'extension des locaux en 2003 permettra d'accueillir de nouveaux projets interdisciplinaires.

Maison des sciences de l'Homme
Ange Guépin
21, boulevard Gaston Doumergue
B.P. 76 235
44262 NANTES cedex 2
Tél : 02 40 20 65 02
Mél : msh.guepin@humana.univ-nantes.fr
Web : <http://193.51.78.11/MSH>

Fondation Maison des sciences de l'Homme

responsable : Maurice Aymard

Imaginée dès 1956-57, créée d'abord comme association par une petite équipe de membres fondateurs regroupés autour de Gaston Berger et Fernand Braudel, la Maison des sciences de l'Homme est devenue en 1962 une Fondation reconnue d'utilité publique, sous l'autorité du ministre de l'Éducation nationale. L'objectif des fondateurs était de doter la recherche en sciences humaines et sociales d'un instrument de coopération entre les disciplines et les institutions. La MSH devait ainsi regrouper autour d'instruments de travail communs (bibliothèque, centres de documentation, centre de calcul) des équipes et centres de recherche relevant de plusieurs institutions (université, FNRS, VIe Section de l'ÉPHÉ – aujourd'hui l'EHESS –, CNRS, etc.) et spécialisées aussi bien dans une discipline ou un domaine de recherche particulier que dans l'étude multidisciplinaire des grandes « aires culturelles ». Chaque centre devait garder sa totale autonomie scientifique, mais le pari des fondateurs était que la coexistence dans un même lieu de chercheurs aux intérêts et points de vue différents et les initiatives prises par la direction de la MSH contribueraient à développer des pratiques de travail en collaboration.

La Fondation MSH est installée depuis 1968 dans les locaux de l'immeuble du 54 boulevard Raspail qui porte son nom et qu'elle partage depuis 1976 avec l'EHESS. Elle est dirigée par un Conseil d'administration composé pour partie de membres de droit (neuf) et de personnalités cooptées en France ou à l'étranger sur la base de leurs responsabilités institutionnelles et de leurs compétence et autorité scientifique. Le Conseil des directeurs, qui réunit quinze directeurs de centres hébergés dans la Fondation, est informé et consulté sur toutes les questions d'intérêt commun (locaux, organisation et fonctionnement des services, projets scientifiques, budget, etc.). Le Conseil

d'administration (CA) se prononce sur toutes les questions financières, scientifiques et statutaires. Il élit l'administrateur, qui est proposé à la nomination du ministre. L'administrateur assure la direction de la MSH et rend compte de sa mission au minimum deux fois par an au CA. Un Comité international d'évaluation de onze membres, dont au moins cinq étrangers, nommés par le CA, se réunit une fois par an à la fin de novembre, et présente au CA de décembre un rapport sur les activités de la MSH.

La direction scientifique de la MSH est aujourd'hui assurée, autour de l'administrateur, par une équipe de huit chercheurs ou enseignants en poste au CNRS ou dans une université. La politique scientifique de la MSH, complémentaire et non concurrente de celle des autres établissements, s'est définie au cours des trente dernières années autour des axes suivants :

- L'aide à la création et au fonctionnement de grands réseaux scientifiques internationaux permanents, notamment européens : psychologie sociale (Leps), psychologie du travail et des organisations (ENOP), histoire de la criminalité et de la justice criminelle (IAHCCJ), etc. ;
- L'aide à la création de petites équipes temporaires travaillant sur un sujet précis ;
- Le développement de la coopération internationale, qui a dominé l'histoire des SHS depuis le milieu des années 1970. La MSH a commencé par créer une plateforme européenne, d'abord limitée aux pays de l'Union, puis progressivement élargie depuis 1989 à l'ensemble de l'Europe. Par ses programmes avec la moitié Est de l'Europe (Russie comprise), avec l'Inde, la Chine, le Brésil puis toute l'Amérique Latine, et aujourd'hui le Maghreb, le Machrek et l'Afrique subsaharienne, la MSH cherche à désenclaver ces pays et →

- à faire participer leurs chercheurs aux débats scientifiques internationaux, en les mettant en contact avec leurs collègues français et européens. Elle assure aujourd'hui l'accueil scientifique d'environ 600 chercheurs étrangers par an pour des périodes allant de deux semaines à un an. Elle dispose depuis 1990, avec la Maison Suger, d'une résidence réservée à l'accueil pour des séjours de longue durée (un mois et plus) de chercheurs en SHS invités par elle-même et par les autres institutions parisiennes ;
- Le programme international d'études avancées est conduit en coopération avec Columbia University (New-York). Lancé en 2001, il réunit chaque année des groupes de chercheurs étrangers venant travailler ensemble sur un projet commun en liaison avec une équipe française ;
 - Le catalogue numérisé de sa bibliothèque (120 000 ouvrages, 10 000 périodiques dont 2 000 « vivants ») est désormais disponible en ligne ;
 - Le renforcement de son centre informatique, dont l'action a relayé en 1997 celle du LISH, et vise à développer dans toutes les communautés scientifiques toutes les utilisations potentielles des TIC ;
 - La coordination de grands programmes français (comme le PNER, Programme de numérisation pour l'enseignement et la recherche, et bientôt le FSP Maghreb) ou européens (Strabon) ;
 - Le soutien à l'édition scientifique (service des publications) et à sa distribution et diffusion (CID) en France et à l'étranger ;
 - L'appui, dès 1993, au travail en réseau des différentes MSH, chacune gardant sa personnalité, son statut et son indépendance.

À moyen terme, l'action de la MSH est résolument orientée vers l'internationalisation de la recherche, à l'échelle du monde, qui peut seule permettre de surmonter la crise actuelle, souvent dénoncée, des sciences humaines et sociales. Elle vise à rapprocher les institutions et les disciplines, et répond à trois règles fondamentales : expérimentation, subsidiarité, neutralité. Par son action, elle entend assurer des soutiens à la recherche fondamentale, élaborés en vue de répondre aux grands problèmes du monde actuel.

Maison des sciences de l'Homme
54, boulevard Raspail
75270 PARIS cedex 06
Tél. : 01 49 54 20 00
Web : <http://www.msh-paris.fr/>

Maison des sciences de l'Homme Paris-Nord

UMS 2553 - responsable : Pierre Moeglin

La Maison des sciences de l'Homme Paris-Nord a été créée le 19 octobre 2001 sous la forme d'une UMS par le CNRS et les universités Paris VIII et Paris XIII) avec le soutien institutionnel des ministères de la Recherche et de la Technologie, de l'Éducation nationale, de la Culture, de l'INSERM, de la Plaine Commune (qui regroupe sept communes de Seine-Saint-Denis), du Conseil régional Île-de-France et du Conseil général 93.

Son activité scientifique s'organise autour de deux thèmes majeurs :

- **Axe Industries de la culture et arts :**

Environnements virtuels et création ; Industries de la langue ; Socio-économie de la culture et de la communication ; Esthétiques, arts et industries ; Création, pratiques, public ; Anthropologie de la communication. Entre artisanat et industrie, innovation et reproduction, création et diffusion, on y conçoit des biens et services culturels et artistiques. Théâtre, danse, musique, littérature, presse, cinéma, etc. connaissent ces tensions, parfois depuis longtemps. Nouvelle est, en revanche, l'irruption dans ces secteurs des industries de l'information et de la communication. Il en résulte des stratégies commerciales complexes composant, à l'échelle internationale, avec des politiques publiques aux modalités renouvelées. Partout, des phénomènes comparables s'observent : concentration financière, rotation accélérée de la production, convergence multimédia, etc.

Des recherches interdisciplinaires mobilisent tant les sciences humaines et sociales que les sciences et techniques de l'information et de la communication : de l'esthétique à l'économie, en passant par la sociologie, la philosophie, l'histoire, la géographie, la linguistique, les lettres et les sciences

de l'information et de la communication, des équipes de Paris VIII, Paris XIII et du CNRS croisent leurs perspectives, rapprochent leurs méthodologies, examinent particularités et dénominateurs communs d'un secteur à l'autre.

- **Axe Santé et société :**

Politique, corps et santé publique ; Altérité, psychisme et santé mentale ; Genre, sexualité et santé ; Espace, environnement et santé ; Construction et diffusion des savoirs médicaux. La définition du vivant et de l'humain, de l'identité et de l'altérité pose des problèmes de valeurs et de représentations sociales. Il en va de même pour les pratiques de différenciation et de sexuation, les rapports entre environnements, santé et société, l'articulation entre pouvoirs et savoirs, etc.

L'articulation de ces questions s'opère au sein d'un réseau interdisciplinaire de recherche autour de la Maison des sciences de l'Homme Paris-Nord.

UMS 2553 Maison des sciences de l'Homme Paris-Nord
4, rue de la Croix Faron
bât. B, 1^{er} étage
93210 SAINT-DENIS-LA-PLAINE
Tél : 01 55 93 93 00
Mél : contact@mshparisnord.org
Web : <http://www.mshparisnord.org>

Maison des sciences de l'Homme d'Aquitaine (MSHA)

responsable : Christophe Bouneau

La MSHA, structure de recherche interdisciplinaire en sciences humaines et sociales, associant les cinq universités d'Aquitaine, l'Institut d'études politiques de Bordeaux et le CNRS, a été créée en juillet 1978 sous la forme d'une Association loi de 1901 (J.O. du 22 juillet 1978).

Axes scientifiques :

- Modes et transferts dans la mondialisation des Afriques, axe coordonné par Dominique Darbon, CEAN, UMR 5515 (Institut d'études politiques de Bordeaux) avec les équipes de DYMSET, UMR 5064, (université de Bordeaux III) ; COMPTRASEC, UMR 5114 (université de Bordeaux IV) ; SSD, UMR 5036 (université de Bordeaux II), CERDRADI, EA (université Bordeaux IV) ; CEM, EA (université Bordeaux III). Disciplines impliquées : science politique, droit, sciences information-communication, géographie et anthropologie. Collaboration avec d'autres MSH : MSH Paris, MSH Nantes.

Lieux, Territoires, Mémoires, axe coordonné par Michel Bruneau, TIDE-MITI, UMR 6588 (université Bordeaux III), avec les équipes du CERVL, UMR 5115 (IEP de Bordeaux), Laboratoire Discours, textualité de production de sens, praxiling, recherche en domaine occitan, UMR 5475 (université Montpellier III) ; DYALANG (Dynamiques sociolangagières), UMR 6065 (université de Rouen) ; LASP, UMR 7026 (université Paris X) ; Culture et Société en Europe, UMR 7043 (université Strasbourg III). Disciplines impliquées : sociolinguistique, sciences politiques, géographie, sociologie, droit, anthropologie sociale et culturelle, philologie, histoire contemporaine, littérature occitane. Collaboration avec d'autres MSH : MSH Poitiers, Toulouse, Strasbourg.

Gestion sociale des espaces funéraires : une approche multidisciplinaire (histoire, archéologie, anthropologie et paléodémographie), axe coordonné par Isabelle Cartron, AUSONIUS, UMR 5607 (université de Bordeaux III), Dominique Castex, Laboratoire d'anthropologie, UMR 5809 (université de Bordeaux I) avec les équipes de la Maison de l'Archéologie et de l'Ethnologie de Nanterre, UMR 7041 (université Paris X) ; le Laboratoire d'archéologie médiévale méditerranéenne, UMR 6572 (université Aix-Marseille I), le Laboratoire de géobiologie, biochronologie et paléontologie humaine, UMR 6046 (université de Poitiers). Disciplines impliquées : histoire, archéologie, anthropologie et paléodémographie. Collaboration avec d'autres MSH : MAE Nanterre, MMSH Aix.

- Les logiques spatiales de l'innovation : une mise en perspective transdisciplinaire, axe coordonné par Christophe Bouneau, CAHMC, EA de l'université de Bordeaux III et Yannick Lung, IFRéDE, EA de l'université Bordeaux IV avec les équipes de l'IFReDE-IERSO (université Bordeaux IV) ; de l'IFReDE-3i (université Bordeaux IV) ; CERVL, UMR 5116 (IEP de Bordeaux) ; Histoire du Sport EA de l'université Bordeaux II ; CRHI, EA de l'université de Paris IV-Sorbonne, membre de l'UMR 8596 ; CREIF EA : équipe TEIR (université de Poitiers) ; CIEU, UMR 5053 (université de Toulouse II) ; CERS, UMR 5117 (université de Toulouse II) ; LEREPS, EA de l'université de Toulouse I. Disciplines impliquées : histoire, sciences économiques, géographie, sociologie, sciences politiques, sciences de l'information-communication. Collaboration avec d'autres MSH : MSH Toulouse et Poitiers.



- • Espaces francophones : temporalités – représentations, axe coordonné par Sylvie Guillaume, CEC (EA de l'université de Bordeaux III) avec les équipes du CELFA (EA de l'université de Bordeaux III) ; le CERDRADI (EA de l'université de Bordeaux IV) ; CEM, (EA de l'université de Bordeaux III) ; CECIB (Centre de recherche inter-universitaire) ; CRECQSS (IEP de Bordeaux) ; DYMSET, UMR 5064 ; Chaire UNESCO « Développement et Action Humanitaire » ; UQUAM de l'université du Québec ; INRS (Montréal et Québec). Disciplines impliquées : littératures francophones, histoire, géographie, sociologie, sciences politiques, media, communication, sciences de l'éducation, droit.

Ces nouveaux programmes transversaux dans lesquels s'impliquent à la fois les UMR du CNRS et les équipes d'accueil des différentes universités d'aquitaines bénéficient également du partenariat du Conseil Régional d'Aquitaine et des Conseils Généraux. Ils portent de façon privilégiée sur les aires africaine, européenne et nord-américaine.

Cette programmation répond à une politique de site associant la valorisation de thématiques traditionnellement fortes à Bordeaux (SHS en Afrique et Francophonie) et l'émergence de nouvelles dynamiques portant en particulier sur les champs de l'innovation.

Maison des sciences de l'Homme d'Aquitaine
 Domaine universitaire
 10, esplanade des Antilles
 33607 PESSAC cedex
 Tél : 05 56 84 68 00
 Mél : msha.sg@msha.fr
 Web : www.msha.fr

Les fédérations de recherche

Institut de recherche européen sur les institutions et les marchés (IREIMAR)

FR 7 - responsable : Philippe Robert

sections de rattachement au Comité national : 36, 37, 40

Il n'existe pas en Bretagne (et il y a encore peu d'équivalent en France) de lieu où peut s'organiser une recherche faisant appel conjointement à plusieurs disciplines des sciences sociales : sciences économiques, sciences de gestion, sciences juridiques, sciences politiques. Un tel lieu, l'IREIMAR, a pu être mis en place au sein de l'université de Rennes I, en mobilisant les potentiels de plusieurs équipes de recherche associées au CNRS : le Centre de recherche rennais en économie et gestion (CREREG, UMR 6585) dirigé par le professeur G. Cliquet ; l'Institut de l'Ouest : Droit et Europe, (IODE, UMR 6050), dirigé par le professeur S. Hennion-Moreau, le Centre de recherches sur l'action politique en Europe, (CRAPE, UMR 6051) dirigé par le professeur P. Hassenteufel.

L'IREIMAR a été créé en 1995. Son activité a connu des développements marqués par la mise à disposition par l'université de Rennes I, en 2000, de locaux et de ressources financières et humaines lui permettant de monter en puissance dans sa politique de soutien à la recherche effectuée dans les UMR constituantes, puis par l'arrivée, fin 2002, de deux ingénieurs d'études du CNRS.

Par ailleurs, l'IREIMAR accueille depuis 1997 le Centre régional associé du Centre d'études et de recherches sur les qualifications (CEREQ), dirigé par le professeur M. Baslé, qui inscrit ses activités dans la convention annuelle liant le CEREQ à l'université de Rennes I.

L'IREIMAR souhaite soutenir d'une part la recherche disciplinaire en sciences économiques, sciences de

gestion, sciences juridiques et sciences politiques menée dans les trois UMR ; d'autre part le développement de recherches transversales à caractère respectivement pluridisciplinaire, interdisciplinaire et transdisciplinaire, et plus spécialement les thèmes de recherche ayant trait aux institutions, aux marchés et à l'Europe, que l'on retrouve à des degrés divers au sein des équipes de recherche.

Ayant pour vocation d'être un centre d'excellence pour la formation des doctorants et l'accueil des jeunes chercheurs, l'IREIMAR organise depuis 2000, des séminaires méthodologiques qui permettent aux chercheurs de la Fédération de faire le point sur les problèmes rencontrés dans leurs champs disciplinaires et de croiser leurs expériences.

Enfin un effort particulier est porté sur la diffusion des résultats : l'IREIMAR est engagé dans la mise en place, sur son site Internet, d'une revue électronique à comité de lecture intitulée e-reim@r (Revue d'Études sur les Institutions et les MArchés), ainsi que dans l'édition d'une collection d'ouvrages pluridisciplinaires issus de ses séminaires de méthode.

FR 7 - Institut de recherche européen
sur les institutions et les marchés
Université de Rennes I
Campus de Beaulieu, bât. 1
263, avenue du Général Leclerc
35042 RENNES cedex
Tél : 02 23 23 63 06
Mél : ireimar@univ-rennes1.fr
Web : www.ireimar.univ-rennes1.fr



Institut des traditions textuelles (philosophie, sciences, histoire et religions)

FR 33 - responsable : Marie-Odile Goulet-Cazé

sections de rattachement au Comité national : 32, 33, 35

L'Institut des traditions textuelles (philosophie, sciences, histoire et religions) a été créé en 1996 ; il constitue la Fédération de recherche 33 du CNRS et regroupe 223 membres statutaires – dont 82 appartiennent au CNRS – répartis en quatre unités :

- l'UPR 76, Histoire des doctrines de la fin de l'Antiquité et du haut Moyen Âge - Année philologique (directrice, Marie-Odile Goulet-Cazé) ;
- l'UMR 8584, Centre d'études des religions du livre (directeur, Philippe Hoffmann) dont font partie la Nouvelle Gallia Judaica et l'Institut d'études augustiniennes ;
- l'UMR 7062, Centre d'histoire des sciences et des philosophies arabes et médiévales (directeur, Régis Morelon) ;
- l'UMR 8589, Laboratoire de médiévistique occidentale de Paris (directeur, Jean-Philippe Genet ; directrice-adjointe, Monique Goulet).

Au centre du dispositif fédérateur se trouve la bibliothèque avec son catalogue informatisé de 8 600 ouvrages, dont 5 000 en libre accès, relevant des domaines suivants : philosophie ancienne et médiévale ; étude des religions (judaïsme, christianisme et islam) de l'Antiquité au début de l'époque moderne ; histoire des sciences arabes et médiévales ; histoire culturelle, économique, sociale et politique du Moyen Âge.

La FR 33 repose sur une contractualisation entre le CNRS, les universités de Paris I, Paris IV, Paris VII, et la Ve section de l'École pratique des hautes études. Les doctorants de trois DEA y sont accueillis (DEA de la section des Sciences religieuses de l'ÉPHÉ, DEA d'épistémologie et d'histoire des sciences de Paris VII, DEA de l'UFR d'histoire de Paris I).

Les recherches des quatre unités constitutives de l'Institut font intervenir la philosophie, la philologie, l'histoire, l'histoire des sciences et l'histoire des religions, ainsi que plusieurs langues anciennes : grec, latin, hébreu, arabe, copte, éthiopien et syriaque. Chaque unité a ses axes scientifiques propres, en accord avec son intitulé.

L'Institut organise des colloques sur des thèmes fédérateurs (en 1999, un colloque international sur le « Commentaire entre tradition et innovation » ; Actes publiés en 2000 chez Vrin, dans la collection « Bibliothèque d'histoire de la philosophie » ; en 2003 une table-ronde internationale sur « L'allégorie : théories et pratiques », dont les Actes paraîtront dans la collection « Textes et Traditions »), et chaque année une journée qui se tient à Villejuif à l'automne (en 2000 : journée-débat autour de cinq ouvrages ; en 2001 : journée-rencontre avec plusieurs éditeurs ; en 2002 : journée de présentation d'outils informatiques destinés aux sciences de l'Antiquité et du Moyen Âge).

En marge de la FR et dans son esprit a été lancée chez Vrin une collection intitulée « Textes et traditions », ouverte à toutes les traditions textuelles antiques et médiévales, qui a le souci de faire éclater les clivages traditionnels entre les disciplines, tout en maintenant une grande exigence de rigueur scientifique.

À Marie-Odile Goulet-Cazé, qui dirige depuis huit ans la FR, succèdera en janvier 2004 Henri Hugonnard-Roche.

FR 33 - Institut des traditions textuelles
(philosophie, sciences, histoire et religions)
Centre national de la recherche scientifique
7, rue Guy Môcquet – B.P. 8
94801 VILLEJUIF cedex
Tél : 01 49 58 36 07
Mél : mogoulet@vjf.cnrs.fr
Web : <http://www.aph.cnrs.fr/FR33.html>

Institut fédératif de recherche sur les économies et sociétés industrielles (IFRESI)

FR1768 - responsable : Gérard Gayot

sections de rattachement au Comité national : 33, 36, 37, 40

L'IFRESI, FR 1768, renouvelée en date du 1^{er} janvier 2002, sous la tutelle des universités de Lille I, Lille II, Lille III, Fupl, Uvhc, fédère actuellement douze laboratoires SHS, CNRS ou EA, et coordonne, avec huit ITA, les activités de recherche de 265 chercheurs :

CERSATÉS, UMR 8529, CNRS, Université de Lille III.

Histoire économique et sociale des mondes du travail (XVI^e-XX^e siècles) : les migrations d'ouvriers qualifiés en Europe ; les risques du travail en longue durée ; la formation de la classe ouvrière ; État, entreprises, entrepreneurs et mercantilisme « past and present » ; histoires des techniques et des bâtiments de l'industrie.

Lille-Roubaix-Tourcoing et le patrimoine industriel textile de l'Europe : aussi original et riche que soit le patrimoine industriel textile de Lille-Roubaix-Tourcoing, son caractère exceptionnel en Europe exige une démonstration, c'est-à-dire une comparaison, par l'image et par l'étude de cas avec la Vénétie, la Saxe, la province de Liège, la région de Lodz et le Yorkshire.

CLAREE, UMR 8020, CNRS, Université de Lille I

Les transformations paradoxales du travail : pour répondre aux évolutions complexes de l'environnement, les entreprises modifient leurs organisations du travail. Elles voudraient réaliser une sorte de quadrature du cercle, en alliant plus de performance à plus de qualité, plus de réactivité (donc de flexibilité ou de précarité structurelle) à un maintien des engagements ou des solidarités. Tous ces enjeux s'inscrivent dans les situations concrètes de travail et produisent des effets de tensions sur le personnel. Pour réduire les coûts sociaux et productifs de ces effets, il faut apprendre à mieux les comprendre de l'intérieur, en les associant aux jeux contextuels des acteurs en présence. On pourra dès lors en tirer des outils de gestion qui soient plus satisfaisants. La contribution du CLAREE mettra l'accent sur les contradictions vécues par les acteurs sans négliger l'analyse des structures ou des stratégies internes, ni celle des processus d'interaction avec les dynamiques environnementales.

CLERSE, UMR 8019, CNRS, Université de Lille I

Les implications de la politique commune de la pêche, l'exemple du Nord-Pas de Calais : la réglementation européenne de la pêche artisanale et industrielle, l'évolution des ressources marines, la situation économique des entreprises de pêche, les pratiques et les représentations professionnelles des marins-pêcheurs.

Les usages professionnels du Web : l'usage de l'Internet par différentes professions, comme moyen d'information ou de formation, comme lieu de communication professionnelle ou comme lieu d'exercice de l'activité professionnelle. Pour chaque profession choisie, comparaison entre la France et le Canada.

L'innovation sociale dans le développement des quartiers : réexaminer d'un point de vue critique la « Théorie de la localité (ou de la région) d'apprentissage », l'appliquer à des concepts comme capital, innovation, coopération résiliente, développement endogène et apprentissage, et repenser l'innovation locale dans ses différentes dimensions : technologique, sociale et culturelle.

La construction sociale des troubles psychiques : psychiatres et sociologues étudient ensemble les trajectoires des personnes prises en charge du fait de leurs difficultés sociales et psychiques, les recompositions professionnelles et les interactions entre champ sanitaire et champ social, les nouveaux modes de prise en charge (« clinique sociale »).

CLERSE, UMR 8019, CNRS, Université de Lille I - CRAPS, UMR 8026, CNRS, Université de Lille II

Relations, normes, santé. Les processus relationnels et la production des normes dans les transformations des pratiques sanitaires : la place des usagers et les relations inter-personnelles entre usagers et professionnels. Les droits du patient dans ses relations avec les soignants : évolution et redéfinition.



→ **CRAPS , UMR 8026, CNRS, Université de Lille II - CLERSE : UMR 8019, CNRS, Université de Lille I**

Actions collectives, mobilisations et militantisme : les transformations contemporaines des formes d'engagement militant, autant du point de vue des individus que des organisations, dans les organisations syndicales et humanitaires et dans les associations pour l'environnement. Une question centrale : le changement ou la continuité des filières militantes, des manières de militer et du territoire du militant.

CRHEN'O, EA 2460, Université de Lille III

Les dynamiques urbaines en longue durée : le fait militaire et les sociétés urbaines dans l'Europe du Nord et du Nord-Ouest ; les femmes dans les villes de l'Europe du Nord-Ouest ; les entreprises dans la ville.

HVT, EA 1036, Université de Lille I - CRAPS, UMR 8026, CNRS-Université de Lille II

Métropolisation et nouvelles dynamiques urbaines : étude des processus de métropolisation et des nouvelles dynamiques urbaines dans leurs dimensions spatiales et politiques : gestion urbaine et cadres institutionnels, logiques de gouvernance et jeu des acteurs, production urbaine et forme urbaine.

MÉDÉE, EA 1039, Université de Lille I

Le Médée a pour problématique principale l'analyse des modalités et conséquences des processus d'intégration économique. L'accent est mis sur l'union économique et monétaire européenne avec trois axes : la restructuration de l'espace économique européen, le fonctionnement des marchés, les régulations globales et les politiques économiques.

Qualifications et inégalités dans l'espace européen : la dynamique des inégalités entre qualifiés et non qualifiés en termes de salaire et d'emploi, analysée selon trois catégories : l'offre de qualification, la demande de qualification, et les règles institutionnelles du marché du travail.

Fiscalité et fourniture de biens publics dans l'espace européen : il s'agit de réinvestir le débat sur la concurrence fiscale en mettant moins l'accent sur l'aspect fiscal que sur sa contrepartie en termes de fournitures et de services publics. Trois axes : constitution d'une base de données, valorisation des biens et des services publics, modélisation des « packages fiscaux ».

Outre ces projets de recherche, l'IFRESI, seul ou associé, a présenté au titre du 6e PCRDT quatre projets qui sont actuellement en voie d'intégration dans le cadre de REX, de PI, ou « d'anciens instruments » (PRESC, AC) : Analyse comparée des politiques d'immigration en Europe (ACPIE) ; Construction de l'identité culturelle régionale en Europe (CICRE) ; DEMOLOGOS : Modèles de développement et logiques de l'organisation économique dans l'espace ; CASSANDRA : (REX) Variétés des sentiers vers l'inclusion sociale dans la société de connaissance.

FR1768 - Institut fédératif de recherche
sur les économies et sociétés industrielles (IFRESI)
2, rue des canoniers
59800 LILLE
Tél : 03 20 12 58 30
Mél : gerard.gayot@ifresi.univ-lille1.fr
Web : <http://www.ifresi.univ-lille1.fr>

Institut de droit et d'économie de la firme et de l'industrie (IDEFI)

FR 1769 - responsable : Jean-Luc Gaffard
sections de rattachement au Comité national : 36, 37

L'IDEFI, Institut de droit et d'économie de la firme et de l'industrie, fondé en 1994, est une fédération d'unités de recherche pluridisciplinaire, dépendant du CNRS et de l'université Nice Sophia-Antipolis. Sa mission est de coordonner des activités de recherche sur des questions relatives à l'évolution des entreprises et des industries. Il comprend environ 90 personnes, dont 30 doctorants, et regroupe quatre centres de recherche en droit, économie, finance et gestion : le Centre de recherche en droit économique (CREDECO) ; le Centre de recherche en ingénierie financière et finances publiques (CRIFP) ; le laboratoire Analyse des transformations de l'appareil productif et des stratégies économiques sectorielles (LATAPSES) ; le Centre de recherches sur l'organisation, la dynamique et l'information de gestion des entreprises (RODIGE).

Les programmes en cours, Action Publique : évolutions et évaluations (Jacques Spindler), Innovation et organisation de l'industrie (Michel Quéré, Jean-Luc Gaffard), Normes, régulation, gouvernance (Joël-Thomas Ravix), Organisation et Connaissance (Richard Arena, Alain Chiavelli), Risques environnementaux et sanitaires (Michel Rainelli), répondent à trois critères : ancrage dans les disciplines de référence pour permettre la reconnaissance scientifique des travaux réalisés, définition d'objets communs à ces disciplines et référence explicite à des questions posées aux chercheurs par des décideurs privés ou publics.

L'IDEFI et les laboratoires qui le constituent sont la structure de recherche d'appui de formations de 3^{ème} et 2^{ème} cycles. En effet, dans le cadre de l'UFR Faculté de droit, de sciences économiques et de gestion de l'université de Nice Sophia-Antipolis, l'École doctorale Marchés et organisations : droit, économie, gestion, dirigée par Jacques Spindler, regroupe les quatre DEA : Droit économique et

droit des affaires dirigé par Gilles Martin, Droit immobilier privé et public (co-habilité avec l'université d'Aix-Marseille) dirigé par René Cristini, Organisation industrielle et dynamique économique dirigé par Jacques Ravix et Paul Romani, Sciences de gestion dirigé par Robert Teller. Des cours de tronc commun concernant des questions générales de droit, d'économie et de gestion de marchés et organisations sont effectués par des économistes, des gestionnaires et des juristes. Un cycle de séminaires traite de concepts particuliers (risque, entreprise, nouvelle économie par exemple) et de thèmes transversaux.

Des DESS de l'UFR Faculté de droit, des sciences économiques et de gestion de l'université de Nice Sophia-Antipolis bénéficient également du soutien des laboratoires de l'IDEFI : DESS Génie du développement industriel (Joël-Thomas Ravix), DESS Ingénierie financière (Jacques Spindler), DESS Management et conseil en systèmes d'information (Stéphane Ngo-Mai), DESS Stratégie fiscale de l'entreprise (Gilles Noël et Christian Laroche), DESS Gestion de projets et gestion de risques (Gilles Martin).

Deux IUP Management et gestion des entreprises de l'UFR Faculté de droit, des sciences économiques et de gestion de l'UNSA sont soutenus par les laboratoires de l'IDEFI, il s'agit de l'IUP Juriste d'entreprise et de l'IUP Économiste d'entreprise.

FR 1769 - Institut de droit et d'économie
de la firme et de l'industrie (IDEFI)
Centre national de la recherche scientifique
250, rue Albert Einstein
06560 VALBONNE
Tél : 04 93 95 42 28
Mél : gaffard@idefi.cnrs.fr
Web : <http://www.idefi.cnrs.fr>

Fédération de recherche Jourdan

FR 2330 - responsable : Roger Guesnerie
section de rattachement au Comité national : 37

La Fédération de Paris-Jourdan (FR 2330), créée en 2001, regroupe sur le site de l'École normale supérieure, boulevard Jourdan, six laboratoires d'économie et de sciences sociales : le Centre d'enseignement et de recherche en analyse socio-économique de l'École nationale des ponts et chaussées (CERAS, URA 2036), le Département et Laboratoire d'économie théorique et appliquée, (DELTA, UMR 8545), le Laboratoire d'économie appliquée (LEA) qui dépend de l'INRA, le Laboratoire de sciences sociales de l'ENS et enfin les deux unités de recherche associées du Centre d'études prospectives et d'économie mathématique appliquée à la planification (URA 922 et 928), soit, tous statuts confondus, une centaine de chercheurs. Sa direction est assurée par Roger Guesnerie, professeur au Collège de France, en concertation avec le comité de direction composé des directeurs des laboratoires.

Le regroupement reflète une volonté manifeste de coopération scientifique. Les équipes membres partagent un certain nombre de principes communs, énoncés dans une charte qui mentionne entre autres la volonté de publier sous le sigle propre de la Fédération et celui du Centre, la nécessité d'une concertation pour toutes les dimensions de la vie intellectuelle et de la vie matérielle, ainsi que pour la recherche et l'utilisation de moyens extérieurs.

Sur le plan scientifique, les équipes composantes de la Fédération assument et revendiquent une diversité qui est aussi bien de nature intellectuelle – les thèmes abordés, les problématiques auxquelles elles se réfèrent, et les disciplines dont elles relèvent sont différents – que de nature institutionnelle. Les institutions de tutelle sont, outre l'ENS, le Commissariat général au Plan (au travers du CEPREMAP, organisme rattaché), le CNRS, l'EHESS, l'ENPC et l'INRA. Les membres de ces équipes voient dans cette diversité une richesse que le regroupement géographique fera fructifier.

À cet objectif général, l'amélioration des synergies sur un spectre large de la production de connaissances, il faut ajouter trois dimensions spécifiques des coopérations recherchées. Le projet s'adresse en effet en premier lieu aux étudiants. Les élèves concernés sont ceux des institutions de tutelle qui ont une mission d'enseignement, avec un accès privilégié pour les élèves de l'ENS. Les formations doctorales liées aujourd'hui au site Jourdan, et en premier lieu, la formation Analyse et politique économique et le DEA de sciences sociales, sont les premières concernées. En second lieu, la coexistence de travaux de recherche et d'enseignement avec une mission d'expertise, est une réalité qui reflète les missions assignées par les institutions de tutelle. La présence du Commissariat général au Plan parmi les partenaires privilégiés de la Fédération souligne la place dévolue à cette mission d'expertise, mission dans laquelle le CEPREMAP a une responsabilité particulière.

Enfin, le site Jourdan a l'ambition de devenir un centre européen d'excellence dans le domaine des sciences économiques et sociales : le soutien de l'ENS, l'insertion internationale des équipes constituantes, celle des institutions partenaires, les réseaux internationaux que les uns et les autres ont d'ores et déjà développés, paraissent garants du réalisme de l'objectif.

FR 2330 - Fédération de recherche Jourdan
École normale supérieure
48, boulevard Jourdan
75014 PARIS
Tél : 01 43 13 63 53
Mél : Hamid.Ouahioune@ens.fr
Web : <http://www.paris-jourdan.ens.fr>

Institut de linguistique française (ILF)

FR 2393 - responsable : Christiane Marchello-Nizia
section de rattachement au Comité national : 34

L'Institut de linguistique française est une fédération de recherche du CNRS (FR 2393) qui a été créée le 1er janvier 2001, à partir des équipes qui constituaient l'Institut national de la langue française (INaLF), fondé par Paul Imbs en 1960, puis dirigé par Bernard Quemada (1977-1992), Robert Martin (1992-1997) et Bernard Cerquiglini (1997-2001). L'Institut de linguistique française est actuellement dirigé par Christiane Marchello-Nizia.

L'ILF regroupe actuellement douze unités du CNRS travaillant en linguistique française et réparties sur l'ensemble des régions : la FRE 2546 (ANACOLUT) à Lyon, l'UMR 7118 (ATILF) à Nancy, l'UMR 6039 à Nice, l'UMR 6170 (CRISCO) à Caen, l'UMR 8127 (METADIF) à Cergy-Pontoise, l'UMR 5610 (ERSS) à Toulouse, l'UMR 5612 (GRIC) à Lyon, l'UPR 36 (LCP) à Paris, l'UMR 6057 (LPL) à Aix-en-Provence, l'UMR 8094 (LaTTiCe) à Montrouge, l'UMR 7114 (MODYCO) à Nanterre et l'UMR 8528 (SILEX) à Lille.

L'Institut de linguistique française a reçu pour mission de développer une politique de ressources et de mise en synergie des ressources sur la langue française et de promouvoir une politique de soutien à des projets de recherche en linguistique française et s'est donné pour objectifs : la mise en commun, l'enrichissement et la valorisation de bases de données sur la langue française (FRANTEXT ; Trésor de la Langue Française informatisé (TLFi) ; GUIRLANDE : mise en synergie des corpus) et le développement de nouvelles bases de données :

- Colisciences : hypertextes et textualité électronique ;
- Textothèque socio-politique ;
- Corpus de dictionnaires ;
- Musée virtuel des dictionnaires pour les corpus écrits ;
- Corpus du français parlé : (dialectologie) ;
- PFC : Phonologie du français contemporain pour les corpus oraux.

L'ILF a aussi pour objectif la création et l'évaluation d'outils logiciels permettant l'exploitation et l'étiquetage enrichissant des corpus : outils logiciels d'exploitation et d'enrichissement des corpus (extraction automatique, exploration documentaire, traitement quantitatif et analyse morpho-syntaxique) :

- Outils : Stella (Frantext, TLFi), Hyperbase, Weblex, YAKWA, etc. ;
- Annotation multi-niveaux de corpus.

L'Institut de linguistique française a pour vocation de soutenir :

- des recherches dans les divers domaines de la linguistique française
 - « Déverbativité » : du verbe au nom ;
 - LEXEUR : pour un lexique des noms en -EUR, SYNTAXE : le formant QU-, valeurs et emplois, indexation sur corpus ;
 - « Adverbes cadratifs » : adverbes et syntaxe textuelle ;
 - « Arguments verbaux » : l'évolution de la valence verbale de l'ancien français au français moderne.
- un siècle après le début de l'Histoire de la langue française de Ferdinand Brunot, deux grandes entreprises de synthèse sur la grammaire du français :
 - Grammaire du français contemporain (phonologie, morphologie lexicale du français, syntaxe de référence du français contemporain),
 - Grammaire historique du français (histoire institutionnelle du français, évolution des systèmes phonologique, morphologique, syntaxique, lexical, sémantique, pragmatique, dialectes, langues de spécialité).

Pour l'avenir, l'Institut de linguistique française a choisi de mettre en œuvre une politique active de soutien ciblé à des domaines précis. Pour l'année 2003 a été lancé un appel d'offres interne ciblé en sémantique. Cette décision a pour but de favoriser les recherches en sémantique au sein de l'ILF, en liaison éventuellement avec des unités externes à l'ILF ou au CNRS, et de soutenir des projets proposant la mise en synergie de ressources et d'outils d'analyse (théoriques ou logiciels) développés dans des diverses unités de l'ILF.

FR 2393 - Institut de linguistique française (ILF)
44, rue de l'Amiral Mouchez
75014 PARIS
Tél : 01 43 13 56 47
Mél : secretariat.ilf@ivry.cnrs.fr
Web : <http://www.inalf.fr/ilf/>

Capitalisme(s) et Démocratie(s)

FR 2422 - responsable : François Eymard-Duvernay
sections de rattachement au Comité national : 37, 40

Cette Fédération réunit les unités suivantes :

- Dynamiques sociales et recomposition des espaces (LADYSS, Paris X, dirigé par Hugues Lamarche) ;
- Fondement des organisations et des régulations de l'univers marchand (FORUM, Paris X, dirigé par Olivier Favereau) ;
- Groupe d'étude et d'observation de la démocratie (GEODE, Paris X, dirigé par Alain Caillé) ;
- Groupe de sociologie politique et morale (GSPM, EHESS, dirigé par Laurent Thévenot) ;
- Institut de recherche juridique sur l'entreprise et les relations professionnelles (IRERP, Paris X, dirigé par Marie-Armelle Rotschild-Souriac) ;
- Institutions et dynamiques historiques de l'économie (IDHE, ENS Cachan, dirigé par Robert Salais) ;
- Laboratoire d'analyse des systèmes politiques (LASP, Paris X, dirigé par Michel Dobry) ;
- Modélisation de la dynamique économique et monétaire (MODEM, Paris X, dirigé par Christian Bidard) ;
- Travail et mobilités (TM, Paris X, dirigé par Danièle Linhart).

La Fédération est également liée par convention, dans l'attente d'une intégration future, avec le Centre d'économie de Paris Nord (CEPN, Paris XIII), le Pôle histoire analyse représentations de l'économie (PHARE, Paris X) et le Centre d'études et de l'emploi.

Le choix du thème « Capitalismes et démocraties », pour créer des synergies entre l'économie, la gestion, la sociologie, l'histoire contemporaine, la science politique et le droit, procède d'une exigence commune qui bouscule les frontières entre les unités de recherche de chaque discipline. Cette exigence consiste à vouloir

confronter systématiquement : les mutations des économies capitalistes contemporaines, depuis la chute du mur de Berlin, jusqu'à l'irruption de la « nouvelle économie », en passant par l'évidence de la mondialisation, à la fin des années 90, et les transformations concomitantes des dispositifs institutionnels et culturels de la vie démocratique. Quatre axes de recherche seront prioritairement explorés dans cette perspective : la relation salariale ; marchés, organisations, croissance ; pouvoir et organisation ; les dynamiques démocratiques.

Nous faisons le constat d'une transformation profonde des sciences sociales dans les trente dernières années, qui conduit à revoir leurs relations, dans le sens d'une interdisciplinarité renouvelée. Il y a actuellement une conjoncture exceptionnellement favorable au plan scientifique, et cruciale au plan politique, pour donner une nouvelle impulsion à ce champ de recherche. Prenons deux exemples pour illustrer ces évolutions. Les sciences politiques actuelles mettent l'accent sur la pluralité des formes institutionnelles, avec des articulations complexes entre les différents ordres : pas de démocratie moderne sans un degré significatif de « désencastrement » des divers ordres de l'action, mais nécessité d'une convention partagée qui fasse des liens entre eux. Se pose en particulier, dans les démocraties actuelles (et singulièrement dans les pays de l'Est en transition), la question de l'articulation entre le marché et les autres institutions. Cette approche pluraliste est menacée par l'extension aux autres disciplines des théories du rational choice issues de l'économie.

À cette démarche d'extension d'un paradigme unique, il est urgent d'opposer une démarche pluridisciplinaire. Du côté de l'économie, la crise du courant dominant se →

→ manifeste aussi bien au travers des interrogations des étudiants sur l'enseignement qui leur est dispensé, que dans la pauvreté des apports de l'économie « pure » au débat politique dans le monde actuel. La conviction que le marché doit être encadré par des institutions et qu'il ne peut être considéré comme une forme sociale universelle et atemporelle émerge maintenant de façon très générale, sans trouver des appuis suffisants au plan scientifique. Il y a donc un déficit dans les outils conceptuels permettant de développer les politiques novatrices qui se cherchent en particulier au plan européen. La théorie économique développe des moyens puissants pour tenir compte de ces problèmes, et c'est la source de sa dynamique actuelle. Mais nous sommes convaincus que la seule solution d'envergure consiste à sortir l'économie de son isolement en faisant des rapprochements avec les sciences sociales voisines.

En rendant plus visibles une problématique et un ensemble de champs de recherche, la Fédération constitue un moyen de renforcer et d'étendre les liens avec des équipes étrangères, notamment européennes, intéressées par une démarche semblable.

FR 2422 - Capitalisme(s) et démocraties(s)
Université Nanterre Paris X – bât. K
200, avenue de la République
92001 NANTERRE cedex
Tél : 01 40 97 59 08
Mél : isabelle.bilon@u-paris10.fr
Web : <http://www.capitalisme-democratie.org>

→ Typologie et universaux linguistiques : données et modèles

FR 2559 - responsable : Stéphane Robert
section de rattachement au Comité national : 34

Créée au 1^{er} janvier 2002, la Fédération de recherche « Typologie et universaux linguistiques : données et modèles » (FR 2559) réunit, dans son projet scientifique, treize unités de recherche, soit plus de 350 linguistes travaillant sur des langues et familles de langues très diverses (afroasiatiques, amérindiennes, austroasiatiques, austronésiennes, caucasiennes, dravidiennes, eskaléoutes, indo-européennes, ouralo-altaïques, sino-tibétaines, niger-kordofaniennes, créoles, etc.).

Sa mission est d'assurer la structuration et le développement des recherches linguistiques dans le domaine de la typologie et des universaux du langage et de permettre à la communauté française de prendre part aux programmes internationaux relevant de ce domaine.

Les recherches menées au sein de la Fédération s'articulent donc autour de deux pôles : d'une part, la définition des propriétés communes aux langues et des contraintes générales auxquelles elles doivent se conformer à tous les niveaux structurels (universaux), que ces contraintes résultent de leur architecture interne ou de contraintes cognitives générales ; d'autre part, l'analyse de la variation interlinguistique, c'est-à-dire l'étude du champ, des modalités et limites de la diversité linguistique, en incluant les mécanismes internes et externes d'évolution des systèmes (évolutions, contacts de langues), et leur modélisation (typologie).

La Fédération a, en outre, pour mission de contribuer à l'élaboration de bases de données linguistiques : archivage de textes de langues en danger ou peu documentées, et bases de données typologiques.

Quinze programmes de recherche ont ainsi été lancés depuis un an et sont en cours actuellement :

- Bases de données : Archivage ;
- Bases de données : Atelier ;
- Typologie des relations et des marqueurs de dépendance interpropositionnels ;
- Typologie des parties du discours mineures ;
- Architecture de la phrase : articulation et interprétation de la structure fonctionnelle ;
- Étude des marques prosodiques à l'interface syntaxe/sémantique/discours ;
- Typologie phonologique et changements diachroniques ;
- Typologie des formes poétiques ;
- Prédicats complexes - constructions verbales en série ;
- Typologie des associations sémantiques ;
- Grammaire typologique des formes faibles ;
- Langues en contact ;
- Vers une typologie des modalités ;
- Forum de réflexion sur les modèles en typologie ;
- Typologie des systèmes pronoms personnels.

La Fédération est également partie prenante dans deux demandes de projets européens qui ont été déposés dans le cadre du 6^{ème} PCRD : projet TypoWeb, projet INTAS sur la typologie sémantique.

FR 2559 - Typologie et universaux linguistiques
44, rue de l'Amiral Mouchez
75014 PARIS
Tél : 01 43 13 56
Mél : secretariat.tul@ivry.cnrs.fr
Web : <http://www.typologie.cnrs.fr>

Institut de recherche sur les sociétés contemporaines (IRESCO)

FRE 2665 - responsable : André Husenet

sections de rattachement au Comité national : 36, 37, 38, 40

Né en 1986 avec le statut de groupement de recherche, l'Institut de recherche sur les sociétés contemporaines (IRESCO) s'est transformé en unité de service et de recherche en 1991, pour devenir fédération de recherche en 1996 par une convention signée entre le CNRS, l'université Paris VIII et l'École pratique des hautes études.

Ses objectifs scientifiques et de gestion sont essentiellement de :

- créer les conditions favorables au développement de l'activité scientifique des unités de recherche ;
- susciter et soutenir les coopérations scientifiques entre les unités ;
- développer des actions collectives de valorisation et d'information pour mieux faire connaître l'ensemble des recherches conduites en son sein ;
- gérer les services communs à l'ensemble de l'établissement.

L'IRESCO regroupe aujourd'hui environ 250 personnes (180 chercheurs et 70 ITA) qui se répartissent entre neuf unités devenues unités mixtes de recherche ou en voie de le devenir très prochainement. Les axes de recherche sont évidemment très diversifiés et difficiles à évoquer en quelques phrases, citons simplement : l'analyse des transformations de nos sociétés, qu'il s'agisse du travail, de l'emploi, du salariat, des organisations de l'État et des espaces nationaux, de l'éducation, des modes de vie, des rapports de genre, de la sociabilité, du sens de la justice ou des espaces urbains ; l'étude de la dimension morale des objets et des problématiques classiques de la sociologie ainsi que l'analyse des relations entre les états et les églises, des religions dans la société, dans l'espace nord-américain comme en Chine, ou de la laïcisation des mœurs.

Fédération de laboratoires autonomes, l'IRESCO est également :

- Un centre national de ressources, grâce à la présence de la Bibliothèque de sociologie du CNRS, de l'Institut du longitudinal, de la rédaction de sept grandes revues de sociologie et de sciences sociales soutenues par le CNRS, du secrétariat de trois associations nationales ou internationales de sociologues, et enfin à l'hébergement depuis 2002 du centre Quetelet (centre d'archivage et de diffusion pour les données françaises en sciences sociales qui associe le CNRS, l'EHESS, l'INED et l'université de Caen).
- Un centre de formation doctorale (80 doctorants accueillis dans les laboratoires) et de formation aux pratiques de la sociologie, destiné aux futurs chercheurs et enseignants comme aux futurs professionnels, praticiens de la sociologie et des sciences sociales.
- Un site de coopération internationale avec l'Unité de liaison internationale en sciences sociales, ULISS (accueil de chercheurs et de doctorants étrangers), le site de formation européen du programme Marie Curie, la création imminente d'un GDR européen, mais également grâce à l'organisation de colloques internationaux et au développement d'une politique d'accords de coopération, notamment avec la Russie, le Canada, l'Amérique du Sud, la Chine ou l'Italie.

Malgré la richesse et la variété de ces ressources et bien que les unités de recherche bénéficient d'évaluations positives, l'IRESCO traverse une crise devenue manifeste par l'impossibilité de recruter un directeur scientifique. Cette crise a engendré la création d'une formation de recherche en évolution en lieu et place de la fédération. →

→ Cette décision offre une vraie chance à l'IRESO de se doter d'une organisation différente, à la fois plus ouverte à de nouvelles unités et plus contraignante pour les laboratoires qui y participeront, capable de permettre une mobilité plus grande et de faciliter la recombinaison d'un paysage de la recherche en sociologie, marqué par le départ d'un grand nombre de chercheurs dans les toutes prochaines années. Ce renouvellement des structures et des personnes pourrait être une belle occasion de valoriser la présence en Île-de-France de la plus forte concentration de sociologues d'Europe.

La restructuration de la Bibliothèque de sociologie, tant attendue, est décidée. Son autonomisation sous la forme d'une UPS puis d'une UMS entraîne sa fermeture au public jusqu'en janvier 2004. La création d'un service efficace et de grande qualité, à la mesure de la richesse de son fonds, a un prix, celui de priver momentanément les lecteurs de leur précieux instrument de travail.

Les unités de recherche regroupées à l'IRESO :

- Centre de recherche sens, éthique, société (CERSES)**
- Centre de sociologie européenne, pôle IRESO (CSE)**
- Cultures et sociétés urbaines (CSU)**
- Genre et rapports sociaux (GERS)**
- Groupe d'analyse du social et de la sociabilité (GRASS)**
- Groupe de Sociologie des Religions et de la Laïcité (GSRL)**
- LASMAS Institut du longitudinal**
- Laboratoire de sociologie du changement des Institutions (LSCI)**
- Groupement de recherche Marché du travail et genre (GDR Mage)**

FRE 2665 - Institut de recherche sur les sociétés contemporaines (IRESO)
 Centre national de la recherche scientifique
 56-61, rue Pouchet
 75849 PARIS cedex 17
 Tél : 01 40 25 10 25
 Mèl : fr10-IRESO@IRESO.fr
 Web : <http://www.IRESO.fr>

Épidémiologie, sciences sociales et santé publique

IFR 69 - responsable : Pierre Ducimetière
section de rattachement au Comité national : 37

L'IFR 69, Épidémiologie, sciences sociales et santé publique a été créé en 1997 par l'INSERM, le département SHS du CNRS, l'AP-HP, l'EHESS, les universités Paris I, Paris V et Paris XI qui en sont les partenaires fondateurs. Sa mission répond aux thématiques scientifiques liées à la connaissance des états de santé, leurs causes et leurs conséquences concernant les domaines de l'environnement, la génétique, les âges de la vie, les maladies chroniques, les maladies transmissibles, les systèmes de santé et les questions de santé publique, par la mobilisation conjointe de plusieurs disciplines et plus particulièrement : l'épidémiologie, la bio-statistique, l'économie, les sciences de gestion, la sociologie, etc.

Recréé au 1er janvier 2002, l'IFR 69 regroupe actuellement quatorze unités de recherche, comprenant environ 400 personnes : 85 chercheurs, 125 ITA, et des hospitalo-universitaires (10 EPT), dont les travaux relèvent de disciplines différentes mais qui contribuent directement au progrès des connaissances en santé publique. Ces unités sont majoritairement localisées sur les sites hospitaliers Paul-Brousse (Villejuif) et Bicêtre (Kremlin-Bicêtre). Son directeur est Pierre Ducimetière, épidémiologiste, directeur de recherche à l'INSERM.

Ensemble relativement unique en France et en Europe par sa taille et sa grande multidisciplinarité, l'IFR 69 a pour projet de contribuer au développement des recherches menées par ses laboratoires en créant des synergies entre les équipes et en proposant la constitution de plateformes technologiques communes. Le projet comprend :

- Le développement de coopérations multidisciplinaires autour de travaux initiés par l'IFR lui-même : analyse conjointe de l'enquête HID (INSEE), réalisation de la logistique de l'étude EDEN en projet pour 2003, etc. ;
- La concertation entre laboratoires afin de faciliter l'évolution et le recrutement de nouvelles équipes et le renforcement de la collaboration avec l'École doctorale 420 ;
- La rationalisation des moyens de laboratoires et de l'IFR en particulier dans le domaine de l'informatique (rôle du CRI) et de la documentation ;
- Le développement d'actions d'animation scientifique et de communication interne et externe.

L'aménagement de confrontations des approches épidémiologiques et de sciences sociales à partir d'enquêtes existantes est un axe de développement scientifique fort de l'IFR 69. Un premier programme de travail fédératif a porté sur la question du handicap au travers de l'analyse des données de l'enquête Handicaps, incapacités, dépendance, de l'INSEE sous la responsabilité scientifique de Alain Letourmy et Jean-François Ravaut (CERMES U502).

Le programme s'est fondé sur une exploitation « pluri-thématique » et pluridisciplinaire des enquêtes Handicaps, incapacités, dépendance. Ces enquêtes ont été réalisées par l'INSEE soutenu par un groupe de projets comprenant des chercheurs de l'INSERM et de l'INED, du CREDES, du CTNERHI et de la DREES en partenariat avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité, les caisses de Sécurité sociale (CNAMTS, CNAV, CNAF), les mutuelles et assurances, l'AGEFIPH. Elles avaient pour objectifs : l'analyse de la prévalence du handicap, de l'incapacité et de la dépendance auprès de l'ensemble de la population (tous âges et tous lieux de vie), la mesure de leur évolution à deux ans, et l'étude des aidants. Les enquêtes ont été réalisées en quatre vagues : HID Institutions-1998 (14 611 sujets), enquête Vie quotidienne et santé (356 100 sujets) lors du recensement de la population de 1999, phase de filtrage de HID Ménages-1999 (16 924 sujets et 4 091 aidants); ces deux enquêtes ont donné lieu à une nouvelle interrogation des sujets enquêtés après deux ans : HID Institutions-2000 et Ménages-2001. Ce programme collectif a été engagé par l'IFR 69 dans le cadre de l'appel d'offres MENRT-INSERM 1999 Soutien de projets de recherche en sciences du vivant au sein des IFR. Plusieurs formes d'activité ont été développées dans le cadre de l'IFR : mise à disposition des fichiers d'enquête à l'ensemble des équipes de l'IFR, tenue d'un séminaire de travail bimestriel réunissant les chercheurs concernés, développement de projets de recherche des différentes équipes de l'IFR et enfin organisation par l'IFR de manifestations scientifiques destinées à un public plus large. La première phase a concerné la mise en place d'une plateforme logistique (mise en commun des fichiers sous forme de tables SAS avec dictionnaires des codes et questionnaires), la communica- ➔

→ tion entre les équipes ayant été facilitée par la mise au point d'une liste de diffusion électronique sur le Web (forum-hid@vjf.inserm.fr). L'engagement des huit équipes de l'IFR a été progressif. Les quatre équipes plus immédiatement concernées (U502, U258, U292, U537) ont été ensuite rejointes par d'autres (U88, U472, U149, U170) dont l'intérêt a été largement stimulé par la participation au séminaire et les discussions des travaux en cours.

Ce projet s'est conclu fin 2001 par deux manifestations scientifiques complémentaires : la journée scientifique annuelle de l'IFR 69 qui a été consacrée le 6 décembre 2001 aux exploitations de l'enquête HID sous l'intitulé « Apport et confrontations d'approches d'épidémiologie et de sciences sociales » d'une part ; un colloque international INSERM-INED sur les choix méthodologiques de HID et leur mise en perspective internationale qui s'est tenu à l'INED le 7 décembre 2001 d'autre part.

Le séminaire de travail réalisé en 2000-2001 se poursuit en 2002 par un séminaire méthodologique. L'essentiel des recherches réalisées jusqu'à maintenant a porté sur les données issues des premiers passages de l'enquête. Ces travaux vont pouvoir intégrer au cours du prochain quadriennat de l'IFR, les analyses longitudinales au fur et à mesure de la disponibilité des données des seconds passages.

Un chantier du même type, mais devant impliquer un nombre plus important d'équipes de l'IFR, est en cours pour aborder en 2004 des analyses croisées des résultats de l'Étude décennale « Santé et consommation de soins » qui seront alors disponibles.

Par ailleurs, l'IFR 69 a initié le projet de l'étude EDEN. Ce programme coopératif a pour but d'identifier et d'étudier les facteurs prénatals et postnatals précoces qui influencent le développement et la santé ultérieure de l'enfant et d'établir l'importance de ces déterminants sur la santé des individus en particulier en regard des nombreux facteurs d'environnement qui l'influencent au cours de l'enfance. La méthodologie sera celle d'une étude épidémiologique longitudinale qui prévoit de recruter 3 000 femmes enceintes avant la 20^{ème} semaine d'aménorrhée et de les suivre dans un premier temps jusqu'au 5^{ème} anniversaire de leur enfant.

IFR 69 - Épidémiologie, sciences sociales
et santé publique
16, avenue Paul Vaillant-Couturier
bât. INSERM U 169
94807 VILLEJUIF cedex
Tél : 01 45 59 51 21
Mél : lesieux@vjf.inserm.fr
Web : <http://ifr69.vjf.inserm.fr/>

Unité mixte de service de la maison des sciences économiques (MSE)

UMS 1814 - responsable : Édith Archambault
section de rattachement au Comité national : 37

L'unité mixte de service de la Maison des sciences économiques a été créée par l'université de Paris I et par le CNRS le 2 novembre 1998. Lionel Fontagné l'a dirigée jusqu'en juin 2000. Il a été remplacé en juillet 2000 par Édith Archambault. Le personnel permanent de l'UMS comporte 7 ITA CNRS et 4 ITARF Paris I. Un conseil de l'UMS se réunit trois fois par an et un conseil d'orientation plus épisodiquement. L'UMS assure pour l'ensemble des 300 chercheurs et des 400 étudiants de DEA réunis à la MSE un ensemble de services que l'on peut regrouper en quatre fonctions : documentation, diffusion de la recherche, communication, reprographie.

Le Centre de documentation, animé par Marie-Claude Zikra, a mutualisé les ressources documentaires des neuf laboratoires de recherche de la Maison des sciences économiques. Il a également recueilli le fonds, ancien et précieux, de la Salle d'études économiques et statistiques, autrefois située au Panthéon. Par la richesse de son fonds (90 000 ouvrages, dont la moitié en libre accès, 400 titres de périodiques vivants, 10 000 working papers représentant 200 titres, accès aux CDRom, à Internet et à Jstor à partir de douze ordinateurs) tout autant que par la qualité de son accueil et par le confort de ses deux salles de lecture, il offre des conditions de travail équivalentes à celles des meilleures universités internationales.

La diffusion de la recherche est assurée par les Cahiers de la MSE, échangés avec d'autres centres de recherche en France et dans le monde et diffusés en ligne. Environ 150 articles par an, en cours de publication dans des revues, sont ainsi mis rapidement à la disposition des chercheurs. Depuis la création de l'UMS, environ 40 000 exemplaires ont été distribués.

La communication interne à la MSE s'effectue en ligne et par vidéo-informatique : les très nombreux séminaires, colloques et conférences organisés par les divers laboratoires sont ouverts à tous. Chaque année les ateliers de la MSE permettent aux chercheurs des différents laboratoires de discuter 40 papiers, regroupés par thème. La communication externe sur le site de la MSE (<http://MSE.univ->

paris1.fr/) s'accompagne d'une valorisation de la recherche avec la participation à la Fête de la science.

Enfin la gestion par l'UMS d'un parc de huit photocopieurs fonctionnant sur cartes prépayées par les laboratoires permet de mieux maîtriser la consommation des utilisateurs.

L'UMS 1814, en mettant en commun des moyens, permet le développement de projets et de relations scientifiques qui font de la MSE un pôle de recherche en économie, et en mathématiques appliquées à l'économie, sans équivalent en France. Depuis sa création, les principaux axes opérationnels qui ont été développés sont les suivants : formation du personnel, notamment à la gestion informatisée de la documentation, fusion et enrichissement des fonds documentaires par une commission scientifique représentative des laboratoires, acquisition de nouveaux médias et de revues en ligne, amélioration du service au public, notamment par accès au catalogue du centre de documentation en ligne et enfin maîtrise de la dérive inflationniste des photocopies. À l'avenir, l'accent sera mis sur la conservation du fonds documentaire (reliure des collections en libre accès et numérisation du fonds précieux) et sur une valorisation de la recherche plus tournée vers les enseignants du secondaire, très demandeurs. Enfin, en collaboration avec la Direction et le Bureau de la MSE, l'UMS devrait participer à la mise en place de tables rondes et de « lectures de la MSE », prestigieuses et suivies de publications, à partir de 2004.

UMS 1814 - Unité mixte de service de la maison des sciences économiques (MSE)
106, boulevard de l'hôpital
75647 PARIS cedex 13
Tél : 01 44 07 83 32
Mél : docmse@univ-paris1.fr
Web : <http://mse.univ-paris1.fr/index.html>

Maison de l'Asie et du Pacifique

UMS 1885 - responsable : Charles Macdonald
section de rattachement au Comité national : 38

L'UMS Maison de l'Asie et du Pacifique (UMS MAP) dont la convention a été signée le 1er janvier 1999, est dirigée par Charles Macdonald. Le contrat quadriennal, basé sur le projet pluriformation soumis en juin 1999, est entré en vigueur le 1er janvier 2000. L'ensemble du dispositif est constitué de deux équipes (UMR) de chercheurs et enseignants-chercheurs regroupées autour d'une équipe de service (UMS) composée de 6 ITA et d'un directeur, lui-même chercheur. La Maison de l'Asie et du Pacifique totalise environ 80 personnes, sans compter les doctorants. Un organigramme détaillé et précis met en évidence les fonctions de chacun.

Les services techniques concernent essentiellement la documentation, l'audiovisuel et la numérisation. L'UMS devrait pouvoir améliorer son potentiel notamment informatique grâce au recrutement, en cours, d'un personnel spécialisé dont la fonction sera la maintenance, le dépannage, la sécurisation et l'augmentation de la performance du réseau.

Si son rôle est de soutenir les équipes tant d'un point de vue financier que sur le plan technique ou logistique, l'UMS peut aussi susciter des projet de recherche (voir plus loin PROMAP). La bibliothèque et l'unité de production audiovisuelle, font de cette UMS un lieu de rencontre et de travail qui engendre une synergie globale, au-delà des effets d'une simple logique de site.

Activités propres de l'UMS, services techniques communs : l'élément fondamental est la bibliothèque, constituée par deux fonds distincts gérés indépendamment, mais coordonnés et situés sur le même site. Le fonds Asie du Sud-Est de la Maison de l'Asie et du Pacifique a été créé en 1994 à Aix-en-Provence par le CNRS, en même temps que l'Institut de recherche sur le Sud-Est asiatique, ce qui explique qu'il soit une bibliothèque de recherche couvrant une vaste aire géographique de l'Inde à Taiwan. Ses collections sont consultables sur le site Internet :

(<http://www.msh-reseau.prd.fr/RessourcesDoc/ClientZap/index.jsp>). Le fonds Pacifique, ou fonds

Océanie, bien que récemment constitué, dépasse actuellement les 4 000 références. Comme le fonds Asie du Sud-Est, il participe au SIGB du CNRS et sera bientôt disponible sur ce site. Ce fonds rassemble des ouvrages de recherche en anthropologie sociale, histoire, archéologie et linguistique. L'ensemble des deux fonds comprend 17 500 ouvrages et 120 périodiques (dont 60 vivants), ainsi que des cartes, microfiches, microfilms, manuscrits, etc. Trois ITA CNRS, bibliothécaires et documentalistes assurent le maintien de la bibliothèque. Le service audiovisuel et de numérisation prolonge, sur d'autres supports et par d'autres moyens, la mission de documentation de l'UMS.

Le module de réalisation audiovisuelle et numérisation a pour objectif de :

- Mettre à la disposition des chercheurs des moyens de numérisation, de prise de vues et montage vidéo numériques pour diffuser l'information scientifique ;
- Réaliser des documentaires audiovisuels de recherche en sciences humaines sur l'Asie du Sud-Est et l'Océanie, à partir des travaux personnels des chercheurs de la MAP. Ces documentaires sont produits par la Maison de l'Asie et du Pacifique, sous la direction de Pierre Boccanfuso, ingénieur d'études / réalisateur audiovisuel affecté à l'UMS MAP ;
- Créer des CD-ROM constituant des banques de données visuelles, sonores, graphiques et textuelles :
 - Matériel de prise de vues vidéo numérique DVCAM et Mini-DV ;
 - Unité de montage vidéo offline Avid avec magnétoscope DV-CAM ;
 - Banc de montage cut Mini-DV ;
 - Banc de numérisation pour diapositives, négatifs et tirages positifs, relié à un serveur interne à la Maison de l'Asie et du Pacifique ;
 - Équipement de création de CD-ROM relié également au serveur.

Axe de Recherche Transversal : Projet de documentation et de recherche sur les missionnaires en Asie Pacifique (PROMAP), coordonné par F. Douaire-Marsaudon (CREDO), C. Zheng (IRSEA) et A. Guillemin (IRSEA). →

→ L'objet de ce projet est de rassembler des matériaux documentaires concernant ces acteurs particulièrement importants de l'histoire du Pacifique et de l'Asie que sont les missionnaires.

Dans les centres d'archives des différents ordres missionnaires occidentaux, il existe des matériaux dispersés, mal connus, qui pourtant présentent un grand intérêt pour les chercheurs désireux de pratiquer une approche pluridisciplinaire visant la connaissance des sociétés de l'aire culturelle Asie-Pacifique. Le projet privilégiera la démarche qui consiste à s'intéresser en priorité aux missionnaires en tant que personnes en situation d'interaction culturelle plutôt qu'à l'élaboration et à la mise en œuvre des « politiques » des missions. Dans cette perspective, le travail de recherche sera articulé autour de deux axes prioritaires : la constitution d'un fonds d'archives photographiques et le recueil de récits de vie de missionnaires (en activité ou à la retraite) à partir d'entretiens oraux.

Relations internationales : Les relations professionnelles de Charles Macdonald et les liens qu'il a établis avec divers centres en Australie (ANU), au Japon (université Waseda à Tokyo et université de Kyoto), à Taiwan (Academia Sinica), au Vietnam (université de Ho Chi Minh Ville), en Birmanie (Centre d'études historiques de Rangoon), aux États-Unis (GWU), viennent renforcer un réseau international également mis en place par d'autres chercheurs de la MAP, de l'IRSEA et du CREDO. Ces relations ont donné lieu à la signature d'accords de coopération (notamment avec l'ANU, l'Academia Sinica, l'université de Ho Chi Minh Ville, le Centre d'études historiques de Rangoon), ainsi qu'à des échanges (bibliothèque de la MAP et bibliothèque centrale de Rangoon).

UMS 1885 – Maison de l'Asie et du Pacifique (UMS-MAP)
Université de Provence
Campus Saint-Charles
3, place Victor Hugo
13331 MARSEILLE cedex 03
Tél : 04 91 10 61 36
Mél : mcdonald@newsup.univ-mrs.fr
<http://www.up.univ-mrs.fr/wmap/>

Cultures, Langues, Textes

UPS 2259 - responsable : Marcel Skrobek

sections de rattachement au Comité national : 32, 34, 35, 38

L'UPS Cultures, langues, textes a pour vocation d'accompagner deux grands ensembles l'Institut des traditions textuelles et le centre André-Georges Haudricourt, fortement complémentaires puisqu'ils ont en commun de centrer leurs travaux sur l'objectivation et la transmission, orale ou écrite, des traditions de savoir, constituant ainsi un complexe interdisciplinaire au carrefour de quatre champs d'études : l'histoire des textes et des idées, l'anthropologie sociale et culturelle, la géographie humaine, la linguistique et la psycholinguistique, soit un ensemble de disciplines appelées, du fait de leurs dynamiques scientifiques respectives, à évoluer naturellement vers une convergence de plus en plus affirmée.

Missions de l'UPS :

- Gestion et administration des moyens communs, aide à la gestion des équipes ne disposant pas d'une infrastructure gestionnaire au travers du recours à des fonctions mutualisées ;
- Gestion du centre de documentation de référence, bibliothèque du Centre André-Georges Haudricourt, en liaison avec le comité de pilotage scientifique et aide à la gestion du centre de documentation de référence, bibliothèque de l'Institut des traditions textuelles ;

- Appui en moyens techniques informatiques et audiovisuels ;
- Implantation d'une cellule éditoriale ;
- Administration de l'information, de la diffusion, de la communication et de la valorisation de la recherche ;
- Coordination des actions de formation en interne.

En projet : création et développement d'une cellule de cartographie et de techniques d'analyse et de représentation de données à référence spatiale.

UPS 2259 - Cultures, langues, textes
Centre national de la recherche scientifique
bât. D
7, rue Guy Môcquet – B.P. 8
94801 VILLEJUIF cedex
Tél : 01 49 58 35 22
Mél : skrobek@vjf.cnrs.fr
Web : <http://www.vjf.cnrs.fr/clt>

Les Maisons émergentes

Maison des Sciences de l'Homme de Franche-Comté

MSH Claude Nicolas Ledoux
responsable : François Favory

La MSH de Franche-Comté est une structure commune aux deux universités de la région : l'université de Franche-Comté (UFC) et l'université de technologie de Belfort-Montbéliard (UTBM).

Elle concrétise une ambition cimentée par une longue expérience de pluridisciplinarité entre les équipes SHS d'une part et entre le pôle régional SHS et les sciences pour l'ingénieur, les sciences de la vie et les sciences de la terre, d'autre part. Cette pratique a déjà pu se déployer de manière féconde dans le Groupement d'intérêt scientifique Techniques nouvelles en sciences de l'homme (GIS 36 CNRS), durant la décennie 80. Plus récemment, elle a été dynamisée par la création de deux pôles de recherche dans le cadre du Contrat plan État-Région de Franche-Comté 2000-2006 : le pôle de recherche Homme, Temps, Territoire, spécifique aux SHS, et le pôle de recherche et de transfert technologique Sciences et Technologies de l'Information et de la Communication qui réunit des équipes SHS fédérées par l'équipe de recherche technologique Centre Méthodologies et Technologies de l'Information appliquées aux SHS, le laboratoire d'Automatique et le Laboratoire d'Informatique de l'université de Franche-Comté. Le partenariat noué dans la recherche avec d'autres secteurs scientifiques a permis de rénover et de diversifier les filières de formation professionnelles inter-composantes et multi-sites : création d'un DESS Systèmes d'informations documentaires en ligne (2000), d'un IUP Génie des territoires et de l'Environnement (2000), d'un IUP Multimédia et Technologies de l'Information (2001), et d'une Licence professionnelle Métiers de l'exposition et Technologies de l'Information (2000).

Le pôle Homme, Temps, Territoire, chargé par les tutelles régionales de mettre en place la MSH de Franche-Comté, a pu s'appuyer sur l'action fédératrice de deux PPF créés à cette fin dès 2000 : Cité, Ville, Territoire et Formes, Langages et Identités dans les sociétés multiculturelles. Ces deux PPF, à eux deux, ont la particularité de réunir l'ensemble des laboratoires et équipes SHS des deux universités régionales, soit quatre UMR du CNRS, deux GDR, huit Équipes d'accueil et deux Jeunes équipes,

couvrant un large spectre de disciplines : archéologie, archéométrie, sciences du paléo-environnement, géographie et aménagement, histoire, linguistique-sciences cognitives, littérature, philosophie, psychologie, sociologie-anthropologie. L'ensemble des équipes mobilisées par les deux PPF participent au projet scientifique de la MSH.

L'année 2002 a permis d'une part d'élaborer le programme scientifique de la MSH décliné en quatre axes pluridisciplinaires chargés de structurer l'activité scientifique du collectif de chercheurs SHS qui animeront la MSH :

- L'intelligence territoriale, qui est l'axe emblématique d'une MSH dont le projet scientifique s'intitule « Homme, Temps, Territoire », et dont l'ambition vise à analyser le jeu des acteurs territoriaux, les dynamiques socio-économiques qui résultent des prises de décision individuelles ou collectives, les structures spatiales et leurs évolutions qui sont la traduction concrète du jeu des acteurs et des dynamiques socio-économiques ;
- Interculturalités et identités : héritages, mémoire, transmission, conçu et soutenu par le PPF Formes, Langages et Identités dans les sociétés multiculturelles ;
- Cité réelle, Cité idéale : pratique, représentations, frontières, conçu et soutenu par le PPF Ville, Cité, Territoire ;
- Archive, Bases, Corpus, conçu par le secteur des sciences du langage pour répondre au besoin de structuration et d'exploitation optimisée des bases de données textuelles de toute nature en recourant aux technologies de l'information.

Les financements octroyés par la Région de Franche-Comté, le ministère de la Recherche et des Nouvelles Technologies et le CNRS (équipement moyen scientifique et plateforme technologique) ont permis, d'autre part, de mettre en place progressivement la plateforme technologique qui équipera la maison commune des équipes SHS et qui constitue d'ores et déjà le signe le plus tangible de la construction d'un outil commun : ensemble de serveurs, équipements lourds de collecte, stockage, traitement et restitution de données, tant textuelles, iconographiques, que statistiques, acquises ou élaborées dans un format numérique.



→ Le projet de MSH dispose d'un immeuble appartenant au patrimoine de l'université de Franche-Comté, situé au centre-ville de Besançon, à quelques hectomètres des locaux de la Faculté des Lettres et Sciences humaines. En outre, l'immeuble de la MSH, dont le financement de la restructuration et du premier équipement est inscrit dans le CPER en cours, sera situé à proximité immédiate du Centre commun de documentation de l'université qui emménagera dans ses nouveaux locaux durant le CPER suivant. Cette configuration de l'espace universitaire justifie l'option adoptée pour l'occupation des locaux de la MSH, tout entier dédiés à l'accueil des activités communes du collectif de recherche et à l'accès aux nouvelles technologies de l'information : salle de conférences, halle technologique, plateforme technologique, salles de séminaire, ateliers dotés de stations informatiques, bureaux de chercheurs et de doctorants, centre de documentation virtuelle équipée de 80 postes de travail pour l'accès en ligne à des ressources bibliographiques et factuelles. Autrement dit, la MSH Claude Nicolas Ledoux n'a pas pour fonction d'abriter des équipes de recherche, dont les problèmes de logement se résolvent progressivement par le redéploiement des locaux universitaires, mais bien d'héberger les activités pluridisciplinaires et d'offrir aux chercheurs et aux doctorants les outils et l'environnement technologique et méthodologique aptes à favoriser la progression et l'issue féconde des programmes scientifiques du collectif SHS.

Lieu de travail et de rencontre, la MSH est conçue aussi comme une vitrine des activités et des réalisations de la communauté SHS et un espace d'accueil pour les partenaires scientifiques et institutionnels des équipes SHS et de la MSH. La MSH inaugure, en ce début de l'année 2003, une collection spécifique aux Presses universitaires franc-comtoises, qui s'intitule Les Cahiers de la MSH : il est prévu de doter chacun des axes d'une série propre, qui accueillera les publications suscitées par leur activité scientifique et leurs initiatives. Elle offrira aussi un espace propre à favoriser la maturation de projets émergents qui trouveront dans la MSH l'environnement scientifique et les outils pour structurer durablement des programmes de recherche appelés à renforcer les axes scientifiques du collectif et les équipes existantes.

Maison de la recherche de l'UFR Lettres, langues et sciences humaines, Université Clermont II

responsable : Sylviane Coyault

La Maison de la recherche Clermont II a ouvert ses portes en 1999. Elle est administrée par un Conseil de la recherche qui est également le Conseil scientifique de l'UFR LLSH. Elle abrite dix centres de recherche rattachés à cette UFR (une UMR, deux antennes CNRS, et sept équipes d'accueil). Par le biais de l'École doctorale collaborent aussi à sa dynamique l'UMR rattachée à l'UFR Psychologie ainsi qu'une équipe locale de l'UFR STAPS.

Le projet de MSH émergente regrouperait les laboratoires actuellement rattachés à quatre UFR de l'université Clermont II (LLSH, Psychologie, langues appliquées, et STAPS) ainsi que ceux de l'UFR de Droit (Clermont I).

Cette structure dispose de locaux propres (2400 m²) avec une bibliothèque commune, deux amphis de 140 places, une salle de colloques et soutenance de thèses, un espace accueil-détente, trois salles banalisées pour les séminaires et l'informatique. La Maison de la recherche héberge encore les Presses universitaires Blaise Pascal. S'y trouve également le secrétariat de la recherche en LLSH, qui est aussi le secrétariat administratif de la maison elle-même.

Cinq axes de recherche, tous interdisciplinaires, ont été définis pour les années à venir :

- Environnement et Sociétés : Archéologues, géographes et historiens se proposent de croiser leurs regards et leurs pratiques de recherche sur les questions d'environnement. Résolument ancrée dans une approche diachronique des interactions sociétés-milieus, la perspective adoptée débouche sur des problématiques contemporaines touchant à la perception et à la gestion de l'environnement.

- Cognition, langage, apprentissage : Cet axe rassemble des psychologues, des linguistes, informaticiens et philosophes. Ils envisagent les aspects fondamentaux et appliqués du langage et de l'apprentissage : théories, aspects normaux et pathologiques, leur modélisation et traitement informatique.
- Écritures des représentations et des systèmes : Des littéraires, historiens, philosophes se regroupent pour étudier de l'antiquité à nos jours la dynamique des concepts, les formes d'expression et l'écriture des interactions sociales ; leurs travaux impliquent aussi des éditions critiques et des traductions.
- Mutations des pratiques culturelles et constructions des identités : Il s'agit, pour des historiens, juristes, civilisationnistes et anthropologues, d'envisager les cultures politiques, l'exercice de la citoyenneté ; l'évolution des pratiques culturelles et artistiques ainsi que la transmission de la tradition et de l'expérience, les métissages culturels.
- Territoires et Développement : Cet axe est centré sur l'analyse et la construction des processus de développement durable et harmonieux (tant économique que social ou culturel) des territoires en tirant partie des enseignements fournis par des recherches à dimension spatiale réalisées par des équipes des deux universités (Géographie, Droit, Gestion et Sciences Économiques) ou de l'École d'Architecture.

Maison des sciences de l'Homme de Dijon : « Patrimoines, espaces, mutations »

responsable : Serge Wolikow

Date de création : 2002

Statut : UMS en cours de constitution

Programmes de recherche :

- Patrimoines et mutations : La MSH, implantée dans un espace riche en institutions culturelles et patrimoniales, associe des historiens de l'art, des sociologues, des ethnologues du monde rural, des historiens du politique, des juristes du droit du travail et des archéologues du monde médiéval et moderne sur la thématique de l'invention du patrimoine et de ses acteurs, en relation avec les mutations technologiques, économiques et sociales.
- Espaces et sociétés : Cet axe réunit des juristes, des historiens, des archéologues, des sociologues, des géographes, des philosophes qui collaborent avec des laboratoires d'économie et de sciences de l'éducation (LATEC et IREDU), les équipes de l'INRA et de l'ENESAD. Une réflexion sur les mutations des espaces est en cours. La question des « pays » constitue un axe important de cette démarche.
- Images et imaginaires : La thématique regroupe des recherches qui portent sur les œuvres littéraires, la production contemporaine des images comme outil scientifique, comme moyen de communication ou comme œuvre artistique. Le thème recouvre les imaginaires sociaux, les idéologies, les images collectives et les images singulières.

Par ailleurs, des groupes de réflexion ont été mis en place :

- « Invention, politique et épistémologie du patrimoine (XVIIIe-XXe siècles) » ;
- « Les œuvres, les écrits, les arts, etc. » ;
- « Patrimoines du XXe siècle (archives, mouvements sociaux et images) » ;
- « Ethnologie et technique : patrimoines industriels, urbains, ruraux, naturels, et viticoles » ;
- « Les questions juridiques du patrimoine : approches juridiques et citoyennes » ;
- « Espaces et sociétés » ;

pour élaborer des programmes de recherche et expérimenter la pluridisciplinarité.

Pôles de ressources :

- Pôle géomatique et cartographie : Le pôle offre les moyens techniques et humains aux laboratoires pour développer des programmes de recherche à orientation spatiale. Les outils employés sont le(s) système(s) d'information géographique (SIG), le GPS, la télédétection et le redressement de photographies aériennes, ainsi que la digitalisation (pour la création de bases de données numériques).
- Pôle de numérisation et banques de données : Ce service soutient les équipes et les chercheurs désireux de conduire des programmes de numérisation associés à la conception et au développement de banques de données. La mutualisation des compétences permet d'engager un travail pluridisciplinaire de conception des bases de données.
- Pôle documentaire : C'est un lieu qui a comme mission d'assurer une aide technique et une fonction de veille documentaire. La priorité pour la politique d'acquisition, en collaboration avec le Service commun de documentation, est donnée à la documentation se rapportant aux problématiques des axes de recherche de la Maison des sciences de l'Homme.

La proximité des différents services avec l'utilisation du site Web permet une réelle synergie des moyens humains et techniques.

Maison des sciences de l'Homme de Dijon
 « Patrimoines, espaces, mutations »
 Pôle d'économie et de gestion
 B.P. 26611
 21066 DIJON cedex
 Tél. : 03 80 39 39 47
 Mél : jean-marc.bourgeon@u-bourgogne.fr
 Web : <http://mshdijon.u-bourgogne.fr>

Maison des sciences de l'Homme - Institut international Érasme

responsable : André Laks

Date de création : 2002 Statut en cours de reconnaissance : Groupement d'intérêt scientifique

Quatre axes de recherche ont été définis :

- Théories, pratiques, méthodologies : concerne l'apparat méthodologique des sciences humaines. Il explore, en amont des objets disciplinaires, les conditions conceptuelles de leur analyse, reconstruit l'histoire des disciplines et promeut les pratiques interdisciplinaires.
- Cognition, comportements, éducation : constitue une charnière entre les sciences cognitives, l'informatique, les sciences de l'éducation et les disciplines dont l'objet est d'appréhender les interactions entre l'homme et son environnement.
- Éthique, action publique, santé : coordonne les recherches relatives au statut de l'éthique et de son rapport aux différents secteurs de la pratique scientifique, notamment en matière de santé.
- Traditions, identité, échanges : accueille les études touchant les conditions de production, de réception et de transfert des biens culturels, la constitution des formes génériques dans les arts et en littérature, les mécanismes par lesquels les religions, les États et, de manière générale les institutions s'imposent puis évoluent.

Activités :

- Le soutien aux programmes : ils sont accueillis s'ils sont interdisciplinaires et multi-établissements. Ils associent au moins deux laboratoires et une équipe étrangère.
- L'animation scientifique : il s'agit de manifestations (conférences, séminaires, groupes de réflexion) à caractère dynamisant, exploratoire et interdisciplinaire tant pour les programmes soutenus par l'IIÉ que pour les projets en cours d'élaboration.
- Les relations internationales : elles sont à construire à partir de la dynamique des programmes, actuellement nous privilégions l'Europe centrale.

Ressources :

- Pôle de documentation : l'un des objectifs de l'Institut est de garantir l'accessibilité à la documentation par la mise en réseau des ressources documentaires de la région, le développement des ressources informatiques, un accès rapide aux fonds régionaux, nationaux et internationaux.

Maison des sciences de l'Homme
Institut international Érasme
Université de Lille III
Maison de la recherche BP 149
59653 VILLENEUVE D'ASCQ cedex
Tél : 03 20 41 64 72
Mél : forbras@univ-lille3.fr

Maison des sciences de l'Homme de Nice

responsable : Pascal Arnaud

Date de création : 22 février 2002

Statut : UMS en cours de constitution

La MSH est actuellement hébergée dans les locaux administratifs du Pôle universitaire de Saint-Jean d'Angély où ses locaux définitifs sont appelés à être construits (concours d'architecture en cours). La construction de la maison est en cours d'exécution sur le campus Saint-Jean d'Angély. La MSH regroupera l'enseignement et la recherche dans le domaine des sciences humaines dont les principales disciplines sont actuellement la psychologie, l'anthropologie, l'ethnologie et info-com, la philosophie, l'histoire, l'archéologie et la linguistique.

La MSH réunit sept équipes dont quatre UMR avec un effectif de 206 personnels statutaires constitué de 158 chercheurs et enseignants-chercheurs, 30 ingénieurs et 18 agents auxquels viennent s'ajouter 146 doctorants.

Les unités membres sont Le CEPAM, UMR 6130 (Centre d'Études Préhistoire, Antiquité Moyen Âge), Bases, Corpus et Langages, UMR 6039 (Institut de Linguistique Française), le CMMC, EA 1193 (Centre de la Méditerranée Moderne et Contemporaine), le CRHI, UMR 6045 (Centre de Recherches d'Histoire des Idées), le SOLIIS-URMIS, UMR 7032 (Laboratoire de Sociologie, Migration et Société), le LAMIC, EA 3179 (Laboratoire d'Anthropologie « Mémoire Identité Cognition Sociale »), le LPEQ, EA 1189 (Laboratoire de Psychologie Expérimentale et Quantitative). Certaines unités se sont associées : l'UMR 6012 ESPACE (Étude des Structures, des Processus d'Adaptation et des Changements), le CEMAFI (Centre d'Études en Macro économie et Finance Internationale).

Les quatre programmes qui s'articulent autour d'un thème commun, « Frontières, Marges, Discontinuités » sont : « Les mots de la frontière » (R. Escallier), « L'étranger

dans la cité » (J. Streiff-Fénart), « La notion d'aire culturelle » (D. Binder), « Les formes de la territorialisation dans l'Arc alpin » (P. Jansen). Un programme hors-thème s'est récemment ajouté, « Langues, cognition, usages » (J. Candau).

La bibliothèque de recherche groupera les fonds de toutes les unités hébergées, soit plus de 30 000 volumes et environ 350 périodiques vivants auxquels viendront s'ajouter des fonds de la Bibliothèque universitaire et des collectivités appelés à être accueillis en son sein. Le regroupement des fonds dispersés mettra à disposition de la communauté des chercheurs en SHS environ 100 000 volumes et près de 400 revues (non compris les fonds propres de la BU et les thèses et mémoires), accessibles à partir d'un catalogue commun. L'accès sera possible à partir d'un fichier unique en format SUDOC.

La constitution d'outils collectifs de recherche sera privilégiée sur les axes suivants : documentation, bibliothèque, politique commune de gestion des fonds de gestion spatiale et d'acquisition, fichiers communs ; instrumentation scientifique (informatique documentaire, outils de gestion spatiale des données, notamment SIG) ; domaine des publications (préparation des manuscrits, publications en ligne).

Maison des sciences de l'Homme
Pôle universitaire Saint-Jean d'Angély
24, avenue des Diables Bleus
06357 NICE cedex 4
Tél : 04 92 00 13 60/61
Mél : msh-nice@unice.fr

Maison des sciences de l'Homme de Bretagne

responsable : Raymonde Séchet

Le projet de création d'une Maison des sciences de l'Homme à Rennes, présenté par Claude Allègre dans le cadre de U3M comme le premier des projets prioritaires en matière de recherche pour la Bretagne, a rapidement été intégré dans le Contrat Plan État-Région comme projet de création d'une Maison des sciences de l'Homme en Bretagne, avec une certaine confusion entre MSH et des structures du type « pôle de recherche spécialisé » ou « maison de la recherche » offrant un hébergement et une mutualisation de moyens mais sans réel projet scientifique.

Le projet actuel piloté par l'université Rennes II est plus ambitieux. Il s'agit d'impulser des recherches interdisciplinaires, plus particulièrement dans le cadre des priorités nationales en matière de recherche, de favoriser l'émergence de thématiques nouvelles, et surtout, dans une région plus volontiers tournée vers les nouvelles technologies et les sciences du vivant, d'accroître la visibilité régionale et internationale de la recherche en SHS. Le projet relève aussi du défi organisationnel puisqu'il prévoit une implantation unique au cœur de Rennes et la participation scientifique effective des chercheurs des quatre universités de Bretagne (Rennes I, Rennes II, Bretagne-Sud et Bretagne Occidentale). Cela afin de renforcer l'ensemble de la recherche en Bretagne sans affaiblir Lorient, Vannes et Brest. Le projet ne saurait en effet ignorer les préoccupations d'aménagement du territoire.

En son état actuel, ce projet n'est pas celui d'une Maison thématique ; il s'agira plutôt de s'inscrire dans une dynamique d'axes évolutifs, avec des objectifs différents selon les domaines scientifiques :

- dynamiser dans des secteurs où la demande d'ouverture vers des projets transversaux est récente (les humanités en général),
- structurer dans des domaines où le potentiel existe mais est éclaté (archéologie par exemple),
- accélérer la dynamique d'inscription dans la construction d'un espace européen et international de la recherche,
- tenir compte de l'importance de l'ouverture vers d'autres départements scientifiques (SDV, STIC, SDU, etc.).

Surtout, en tenant compte de la complémentarité avec la toute proche MSH Ange Guépin de Nantes.

Mél : Raymonde.Sechet@Uhb.Fr

Regards sur les Maisons des sciences de l'Homme

A la demande de la direction scientifique du département des sciences de l'Homme et de la Société, une mission d'information a été conduite par Alain Ricard, directeur de recherche au CNRS, et par Éric Valdenaire, secrétaire général du département, dans un certain nombre de Maisons des sciences de l'Homme, appartenant au Réseau national des MSH. Cette mission avait pour objet de prendre la mesure de l'état de la mutualisation dans les MSH, notamment de la mutualisation des différentes fonctions d'accompagnement de la recherche. Il s'agissait aussi d'examiner les différents aspects de cette mutualisation, les problèmes qu'elle est susceptible de poser tant aux responsables des Maisons et aux directeurs des unités de recherche dans sa mise en place, qu'aux agents concernés par cette procédure, les services qu'elle rend à l'organisation de la recherche.

Les responsables de la mission d'information avaient toute liberté pour la conduire à bien. La méthode adoptée a été la visite de chacune des Maisons retenues en compagnie du responsable en charge de la Maison concernée au sein de la direction scientifique ainsi que d'un représentant de la Délégation régionale, notamment du responsable des ressources humaines au sein de chaque délégation. Par ailleurs, dans la mesure où les MSH sont fréquemment un élément central de la politique mise en œuvre par les universités auxquelles elles sont rattachées, plusieurs présidents ou vice-présidents d'université ont tenu à participer aux rencontres.

Le déroulement type d'une visite était le suivant :

- prise de contact avec la Délégation régionale et le responsable de la MSH,
- rencontre des directeurs des unités de recherche composantes de la MSH,
- visite des locaux et des centres de recherche,
- rencontre avec les responsables des services communs,
- rencontres individuelles avec les personnels qui le souhaitent.

La mission d'information se situait évidemment dans le cadre du CNRS et portait en priorité sur les MSH abritant, outre des Unités mixtes de recherche, des Unités mixtes de service auxquelles sont affectés des ITA du CNRS.

Néanmoins, parmi les MSH visitées, se trouve une Maison soutenue par le CNRS à travers la seule activité scientifique d'UMR. C'est ainsi qu'ont été visitées, entre la mi-septembre 2002 et la mi-décembre 2002, les onze MSH suivantes :

- Maison de la recherche en sciences humaines de Caen-Basse Normandie,
- Institut des sciences de l'Homme à Lyon,
- Maison des sciences de l'Homme et de la Société de Poitiers,
- Maison des sciences de l'Homme « Villes et territoires » à Tours,
- Maison de l'Orient et de la Méditerranée à Lyon,
- Maison René Ginouvès à Nanterre,
- Maison des sciences de l'Homme-Alpes à Grenoble,
- Maison des sciences de l'Homme-Aquitaine à Bordeaux,
- Maison de la recherche de l'université Toulouse-Le Mirail,
- Maison des sciences de l'Homme Ange Guépin à Nantes,
- Maison méditerranéenne des sciences de l'Homme à Aix-en-Provence,

La mission d'information portait sur la mutualisation au sens large du terme : la mise en commun. Il n'entrait pas, en effet, dans ses attributions de juger de la politique scientifique mise en œuvre dans chaque MSH puisque celle-ci relève d'une évaluation conduite par les instances compétentes de chaque établissement ainsi que par celles mises en place par le Réseau national des Maisons des sciences de l'Homme. Il est néanmoins difficile de séparer les modes d'affectation de moyens matériels et humains des objectifs scientifiques que ces modes d'affectation doivent permettre de contribuer à réaliser. C'est pourquoi différents thèmes ont été abordés durant ces visites : celui du modèle idéal de MSH, celui de la diversité des formes prises par l'organisation interne des MSH, celui des conditions d'hébergement, celui des services et des outils mis à la disposition des scientifiques, celui des nouveaux métiers requis par l'évolution de la recherche, celui de l'évaluation, celui de l'intégration de l'activité des MSH dans l'espace européen de la recherche, celui des disciplines présentes ou absentes dans les MSH ou encore celui des attentes à l'égard du Réseau national. Si ces différentes questions ont →

→ été discutées à partir du problème de la mutualisation, il n'en reste pas moins qu'elles ont été largement évoquées par les interlocuteurs de la mission dans le cadre du fonctionnement général de chaque Maison. Après tout, il s'agissait aussi que la direction scientifique du département puisse acquérir une vision d'ensemble d'un dispositif auquel elle apporte largement son soutien.

Le terme de mutualisation est relativement équivoque et provoque au surplus des inquiétudes. Il était, par conséquent, nécessaire d'exposer le point de vue du CNRS sur la question et d'engager un dialogue sur le sujet. Rappelons le point de vue du département.

Cette mission se déroule dans un certain contexte de resserrement des moyens budgétaires mis à la disposition de l'organisme ; d'où la faible probabilité, en particulier, de voir augmenter les effectifs permanents du CNRS et d'être à même de remplacer systématiquement les agents partant à la retraite.

Il s'ensuit la nécessité, d'une part, de mutualiser non seulement les moyens matériels mais aussi les fonctions d'accompagnement de la recherche et, d'autre part, de procéder à des créations ou à des affectations de postes dans des secteurs stratégiques, à la fois lieux d'innovation scientifique et au carrefour de plusieurs disciplines.

Une prime doit donc être donnée à des efforts de regroupement de fonctions, plus particulièrement des fonctions d'accompagnement de la recherche. Les Maisons des sciences de l'Homme offrent la possibilité de tels regroupements.

Il s'agit, par conséquent, de passer d'une conception « défensive » de la mutualisation, fondée sur les seuls arguments économiques, à une conception dynamique et porteuse d'avenir.

La mission d'information avait pour objectif d'examiner, à travers les modalités du fonctionnement d'ensemble des différentes MSH, les possibilités de lever les obstacles s'opposant éventuellement à une extension de cette procédure d'intégration fonctionnelle au service de la recherche.

Il n'est pas inutile de souligner que plusieurs difficultés sont apparues dans la collecte préalable des informations. C'est ainsi, pour ne prendre que cet exemple, que les

tableaux d'affectation des personnels ITA CNRS, accessibles au département, variaient considérablement d'une MSH à l'autre. Dans certains cas, seuls les personnels affectés dans des UMS étaient comptabilisés ; dans d'autres, c'est l'ensemble des agents appartenant aux UMR qui était pris en compte. De plus, les situations évoluent constamment. Les données présentées ici ont été élaborées postérieurement aux visites effectuées dans les MSH et sont fondées exclusivement sur les MSH visitées.

La mission d'information a essentiellement porté sur le cas des emplois effectivement mutualisés et sur les leçons qu'il convenait d'en tirer. C'est également à leur propos que le dialogue s'est engagé. Le rapport qui suit offre une courte synthèse des échanges qui se sont déroulés et vise à offrir, sous la forme de conclusions rapides et certainement provisoires, une vision panoramique des différentes situations dans les MSH en examinant ces situations à l'aune du critère de l'intégration fonctionnelle, c'est-à-dire finalement des services rendus à la production de résultats scientifiques. Ce rapport sera suivi d'un court point de vue complémentaire sur la plupart des MSH visitées.

On trouvera enfin un support chiffré apporté à ces diverses informations sous la forme d'une série de tableaux et de graphiques portant sur les personnels, et en particulier les ITA CNRS exerçant leur activité dans les MSH. Ces tableaux ont été réalisés grâce à l'outil Infocentre qui a permis d'extraire et de traiter, entre avril et mai 2003, les données issues des applications Icare et Labintel. Il est inutile de rappeler que la fiabilité des données ainsi obtenues est fonction des mises à jour faites par les Délégations régionales sur Icare et par les responsables des unités concernées sur Labintel. Les tableaux et graphiques ont été construits à partir du rapprochement des données des deux applications afin de limiter toute possibilité d'omission.

Un modèle idéal à ancrer dans des lieux

La Maison des sciences de l'Homme idéale rassemble en province, dans une capitale régionale, à l'intérieur de bâtiments indépendants et facilement repérables, des équipes de recherche en sciences humaines et sociales associées au CNRS. Elle est largement ouverte à des coopérations internationales ; elle accueille des postdocs venus de l'étranger ; elle joue le rôle d'une « graduate school », combinée à une sorte d'institut d'études avancées. On veut dire par là qu'il s'y trouve tout à la fois une →

→ École doctorale universitaire et une formation à la recherche proposée à de jeunes chercheurs titulaires d'un doctorat. La MSH idéale dispose de ressources documentaires importantes et d'équipements informatiques performants, accessibles à tous, doctorants compris, tout au long de l'année. La MSH idéale s'inscrit sans ambiguïté dans une activité de production de la recherche et de formation à la recherche par la recherche. Cette double activité, qui n'en fait qu'une, implique que les programmes de recherche conduits dans une MSH se situent dans un champ scientifique déterminé, sélectionné par des arguments de politique scientifique sans méconnaître pour autant la possibilité que ce champ scientifique corresponde à l'expression d'une certaine demande sociale.

Il en résulte qu'à l'évidence le premier terrain d'application du principe de mutualisation est constitué par ce qui est la première condition de la production de savoir : des lieux matériels équipés pour le travail scientifique, aptes à abriter une véritable activité de recherche et à favoriser les échanges intellectuels, à la fois entre chercheurs et entre chercheurs confirmés et jeunes chercheurs et doctorants. C'est pourquoi il serait intéressant, de connaître le point de vue des doctorants accueillis, sous des formes diverses, dans les MSH. Entre les remarquables conditions de travail susceptibles de leur être offertes ici ou là et la simple mise à leur disposition d'un ordinateur, les situations varient considérablement. Il nous a semblé, dans tous les cas, que la présence des doctorants dans les locaux des MSH, observée dans chaque MSH lors de notre passage, était un indice de succès dans l'une des entreprises tentées par le dispositif des Maisons, à savoir offrir à la formation et par la recherche une véritable traduction spatiale et matérielle.

La diversité des Maisons

Le type idéal de MSH n'est évidemment réalisé nulle part. Il existe divers types de Maisons et cette diversité mérite d'être soulignée si l'on veut aller au-delà du simple constat ou de l'énumération.

Le type dominant est représenté par une MSH, située dans une capitale régionale au sein de laquelle une seule université a rassemblé un potentiel scientifique suffisant, réuni des moyens et obtenu que soit construit, ou mis à la disposition de la Maison, un bâtiment réservé à son usage. C'est le cas à Caen, Poitiers, Grenoble, Aix-en-Provence, Nantes, Lyon (Institut des sciences de l'Homme et Maison de l'Orient et de la Méditerranée) et, dans le futur, à Tours.

L'identité scientifique de la Maison s'affiche sur la façade d'un immeuble original, édifié en partenariat avec des collectivités locales ou concédé par ces dernières. À l'intérieur de ce type général, on distinguera deux variantes :

- le bâtiment abritant la Maison a été conçu pour héberger des centres de recherche (comme à Caen ou à Poitiers) et faire naître en son sein le projet d'une MSH ;
- le bâtiment a été entièrement mis au service d'un projet existant de MSH (Grenoble ou Nantes).

Entre ces deux extrêmes, il y a toute une gamme de Maisons où un certain équilibre a été respecté entre hébergement de centres de recherche et réalisation visée d'un projet de Maison. On y trouve généralement les MSH les plus anciennes (Lyon, Aix-en-Provence). Toutes ces Maisons abritent des Écoles doctorales et visent à atteindre, du moins à terme, un haut degré d'intégration des programmes de recherche. Les MSH de Lyon offrent une certaine originalité en ce que la métropole lyonnaise, de taille européenne, a su créer plusieurs institutions, gérant des relations avec plusieurs établissements universitaires, dotées d'une identité scientifique marquée, s'appuyant sur un partenariat efficace avec la collectivité locale et le monde universitaire.

À côté de ce type dominant, on observe des MSH placées dans une situation transitoire comme celle de Toulouse, où les universités sont en passe de se mettre d'accord entre elles pour l'élaboration de nouveaux programmes, ou celle de Bordeaux dans laquelle de très nombreuses équipes, de statuts divers, se retrouvent autour de projets. Dans ce type de situation, le souci prioritairement affirmé d'héberger de nombreux centres de recherche a eu pour conséquence de freiner la formulation d'une identité scientifique déterminée. Il convient de mettre à part la Maison René Ginouvès de Nanterre : dans son cas, il nous a semblé que le regroupement s'est d'abord opéré autour d'outils du travail scientifique, dans le cadre d'une démarche volontariste du CNRS, assez différente dans son inspiration de la démarche de prise de conscience régionale qui est à l'origine de l'émergence des Maisons du premier type.

La question des bâtiments n'est pas seulement de nature immobilière : elle conditionne en partie la définition scientifique de la MSH, en particulier au travers du soin apporté à sa construction et à la signification que l'on peut donner aux choix architecturaux. Les partenaires qui →

→ interviennent à cette étape cruciale de réalisation d'une Maison et que l'on retrouve dans les comités de pilotage ont aussi été des éléments clés de son devenir. Les municipalités (et les communautés urbaines) de Lyon ou de Nantes se sont fortement impliquées dans cette phase de construction par le biais de location ou de prêt de locaux bien situés et saillants dans le paysage urbain. À l'inverse, les obstacles rencontrés ici ou là pour résoudre le problème immobilier témoignent des difficultés inhérentes au montage du projet.

Il existe entre le bâti et l'organisation de l'activité une relation évidente. À Poitiers, les responsables de la MSH font valoir à juste titre que le bâtiment et son organisation architecturale ont entraîné des effets déterminants sur l'émergence d'une « culture » de la mutualisation. L'implantation des services généraux et l'existence de salles de conférences abritant de nombreuses manifestations scientifiques ont créé toute une dynamique axée sur l'utilisation de l'espace partagé et imposé de fait une mutualisation des services (hygiène, sécurité, etc.). Dans les bâtiments qui n'hébergent que des projets (Nantes, Grenoble), la question de l'immobilier mutualisé passe au premier rang. Dans la mesure, en effet, où les projets sont à la fois circonscrits dans le temps et susceptibles d'évolution, il est nécessaire d'envisager une rotation dans l'usage des locaux. Facteur aggravant : les laboratoires doivent, en principe, être implantés dans des locaux universitaires, à la condition que ceux-ci le permettent. Ce n'est pas le cas, par exemple, à Grenoble où une « Maison de la recherche » destinée à héberger les centres de recherche est implantée, faute de place, dans la MSH ... La situation à la Maison René Ginouvès est, une fois de plus, assez particulière : les deux grosses unités de recherche qui y sont installées peuvent difficilement élaborer et développer en commun des projets de recherche. Par ailleurs, il est concevable que des formations de cette taille requièrent de disposer de la maîtrise de leur gestion. Dans un tel contexte, seuls des services très particularisés sont susceptibles d'être mutualisés comme le traitement d'images.

On peut dès lors se poser la question de la définition du niveau pertinent pour la mutualisation des services. Certaines unités de recherche sont d'ores et déjà un modèle réduit de structure fédérative à l'intérieur desquelles les équipes de recherche, assez largement autonomes, s'entendent pour conduire en commun certains programmes de travail. Sont-elles cependant des

instances où viennent s'échanger des problématiques, se croiser des méthodes ou des concepts, se combiner des logiques disciplinaires ? Il est à peine nécessaire de rappeler que la notion de laboratoire n'a pas le même sens, ou plutôt la même extension, en sciences humaines et sociales que dans les sciences expérimentales. C'est là un constat essentiel. La création, dans de nombreuses disciplines des sciences de l'homme et de la société, n'est-elle pas d'ordre « artisanal » ? N'exige-t-elle pas un contrôle au plus proche ? L'atelier n'est pas l'usine. D'où le fait que l'on pourrait considérer que le lieu véritable de l'interdisciplinarité serait la structure fédérative, en l'occurrence la Maison des sciences de l'Homme, là où divers ateliers se rencontrent autour de problèmes posés en commun et de projets élaborés en concertation. Ce serait aussi le lieu où se construisent des stratégies de recherche autour d'équipements à la fois modernisés et partagés.

La question des locaux et ses enjeux

Comme nous l'a fait remarquer l'un de nos interlocuteurs, qui occupa des fonctions importantes à la Direction de la recherche, les Maisons des sciences de l'Homme furent d'abord, et pour le dire vite, une « affaire de locaux ». Elles étaient une solution à des problèmes immobiliers, une réponse à la crise du logement scientifique, l'occasion aussi de tirer parti de la grande vague de construction de la décennie passée. C'est un fait que les mètres carrés consacrés à la recherche sont ardemment convoités parce qu'échappant aux contraintes de l'enseignement et permettant d'offrir des conditions de travail décentes aux chercheurs et aux doctorants. Ils le peuvent certes mais à la condition d'avoir été conçus pour cet usage. Il est, par exemple, très difficile de concilier les contraintes de sécurité imposées par la présence de matériel coûteux et le principe de libre accès pour les étudiants. La construction d'une Maison des sciences de l'Homme devrait par conséquent être guidée par l'idée que la recherche en sciences humaines et sociales est une activité à part, dotée de ses propres contraintes. C'est à ce titre qu'il est normal que la question des locaux figure en tête de la Charte du Réseau national et au premier rang dans les préoccupations des divers responsables de MSH.

Les superficies des différentes MSH sont très variables. Des locaux dévolus à la recherche ont surgi du sol et ont abrité ceux-là seulement qui en ont tout de suite ressenti la nécessité. Tantôt ce sont des centres de recherche qui sont hébergés (comme à Caen, Poitiers ou Nanterre), →

→ tantôt ce sont des projets de recherche privilégiant une dynamique de travail collectif (comme à Nantes ou à Grenoble). Ailleurs les chercheurs et les équipes rattachés à une MSH ne sont pas hébergés et le nombre des équipes ou centres de recherche partenaires peut être très important, de l'ordre de plusieurs dizaines, ainsi à Toulouse ou à Bordeaux. Il n'en demeure pas moins que l'accord est général pour permettre à un porteur de projet scientifique d'entretenir un lien physique avec les locaux de la MSH concernée. L'octroi d'un bureau peut signer un accord.

Les locaux d'une MSH doivent être accessibles à tous les acteurs d'un projet de recherche. Cette logique de travail a prévalu dans la majorité des cas. Il est convenu que les doctorants doivent pouvoir mener leurs travaux en dehors des heures de bureau. Or cela n'est pas possible dans les universités qui abritent des locaux affectés au troisième cycle à l'intérieur d'espaces universitaires sauf là où priorité est donnée aux impératifs de la recherche par delà les contraintes administratives.

Les locaux doivent, par conséquent, refléter l'activité scientifique de la Maison et en permettre les évolutions. C'est ainsi que, par exemple, comme à l'Institut des sciences de l'Homme à Lyon, des espaces banalisés sont mis à la disposition de chercheurs invités, participant à un titre ou à un autre aux recherches qui y sont conduites. Cette pratique, extrêmement bénéfique, n'est pas susceptible d'être partout mise en œuvre. À Nantes, des salles équipées sont, elles, mises à la disposition des doctorants. Vingt-quatre d'entre eux, sur un total de deux cents, ont accès à un poste de travail. C'est encore peu mais c'est un effort significatif de l'ampleur d'un mouvement qu'il serait utile d'accompagner.

Les locaux peuvent être aussi une source de conflits. L'auteur d'un programme de recherche venu à sa fin doit-il restituer immédiatement les locaux qui lui avaient été attribués ? Assurément, mais que dire alors d'un centre de recherche dont l'activité scientifique semble fort réduite et qui utilise les surfaces mises à sa disposition afin d'y entreposer des archives ? C'est sur des points de ce genre que le rôle de la direction d'une MSH, et en particulier de son secrétaire général, responsable de la logistique, est capital pour éviter retards, abus, rentes de situation. Encore faut-il que les conventions d'utilisation soient claires.

Les locaux doivent enfin permettre la rencontre entre tous ceux qui participent de l'activité d'une MSH. À cet

égard, les patios de la MMSH à Aix-en-Provence ou les terrasses nantaises de la Maison Ange Guépin sont des lieux privilégiés de convivialité. Elles sont complémentaires de l'existence de cafétérias. La cafétéria de Nantes est gérée par les doctorants ; celle d'Aix est un lieu de rencontre entre professeurs et étudiants tout comme à Caen où elle occupe une place fort bien choisie dans l'édifice. L'architecture des Maisons est elle-même porteuse d'une volonté d'innovation comme en témoignent l'amphithéâtre de Poitiers, le plan maquette de Rome à Caen, la bibliothèque de la Maison de l'Orient et de la Méditerranée à Lyon, les salles des sous-sols de l'ISH ou encore les patios d'Aix. Autant de traits distinctifs qui contribuent à la personnalisation des institutions. L'organisation des bâtiments, les modes de circulation des étudiants sont des éléments de définition d'un « esprit maison », autre façon de parler de l'identité scientifique, qui est assurément un atout pour la réalisation de projets collectifs.

Services communs et outils scientifiques

L'un des principaux avantages procurés par les MSH est la possibilité d'avoir accès aux services informatiques, aux instruments documentaires ou encore aux systèmes d'information géographique. Ces services en libre accès dans les MSH ont permis à toute une génération de chercheurs et enseignants-chercheurs de se familiariser avec ce type d'outils. La cause est aujourd'hui entendue : un service informatique de MSH est un instrument à la disposition de la recherche et ne saurait donc être assimilé à un service commun informatique d'université. De même, un centre documentaire de MSH n'est pas une bibliothèque universitaire, même s'il entretient des rapports étroits avec cette dernière dont il peut constituer, comme à Poitiers ou à Caen, une section. Ainsi l'Institut des sciences de l'Homme offre-t-il une vaste panoplie de services : activités de communication entre chercheurs et entre la communauté scientifique et le public, service informatique partie prenante du développement des projets scientifiques, du fonctionnement interne de la Maison et de la sécurité du Réseau. Tous les centres intégrés dans l'ISH bénéficient de services nouveaux de par leur participation à un projet commun qui n'est pas la simple addition de leurs propres projets.

Les MSH abritent un certain nombre de plateformes technologiques : numérisation à la Maison de l'Orient et de la Méditerranée, interface avec les bases de données à la Maison des sciences de l'Homme-Alpes à Grenoble, image animée à l'ISH de Lyon, etc. Certains de ces outils d'instru- →

→ mentation scientifique ont vocation à servir toutes les Maisons du Réseau national et fonctionnent comme des pilotes dans leur domaine, comme la plateforme de numérisation de la MOM. Il est à noter que le développement d'une activité de plateforme technologique pour le compte du Réseau peut poser des problèmes au service concerné, susceptible d'être amené à consacrer la majeure partie de son activité à des partenaires extérieurs à la MSH.

« L'institution laisse à ses agents une grande liberté d'entreprendre »... « pour qui ne compte ni les heures, ni les discussions, ni les dossiers, ni les négociations » ajoute Patrick Desfarges. Cet informaticien, actuellement en poste à la MOM, a un parcours atypique. « J'ai participé aussi bien à des missions archéologiques ou ethnographiques sur des chantiers proches ou lointains comme dessinateur ou comme architecte, qu'à des entreprises informatiques allant de la mise en place de réseaux informatiques à l'échelle d'une université, à la construction d'une plateforme instrumentale pour la numérisation, à la réalisation de logiciels dans le domaine des banques de données images », dit-il. Il reconnaît avoir eu « la chance, comme informaticien, de travailler pour et avec des organismes qui peuvent revendiquer, à juste titre, avoir soutenu des entreprises hors normes en leur temps : la réalisation du premier logiciel de bases de données (le SGBD Texto) issu des disciplines SHS, un premier livre imprimé automatiquement depuis une base de donnée (BN - Catalogue de l'IPPEC), l'installation du premier mini-ordinateur en SHS (le troisième pour l'ensemble du CNRS), la construction informatique de la première rédaction totalement automatisée de la presse quotidienne (journal Lyon Libération), la première base de données de sciences humaines accessible au CNRS par Minitel (FRANTIQ), le développement d'un système informatisé permettant l'inscription télématique de tous les étudiants par Minitel (une première pour une université de sciences humaines), la création d'un service téléinformatique de messagerie généralisé pour l'ensemble de son personnel et de ses étudiants (le premier en France, bien avant WebMail), l'implémentation du troisième serveur Web de France (le premier en SHS), la valorisation d'un Système de gestion de banques d'images

(SGBI / TransVision) par la création d'une Société de Services en Informatique soutenue par l'établissement de valorisation du CNRS (un projet abouti sur 9 000 d'après le FIST) ». Sans doute cette « chance-là » est-elle due à son mérite !

D'autres outils, comme la plateforme « Image animée » à l'ISH fonctionnent au profit des équipes rassemblées dans la Maison. Il doit être clair que ces nouveaux instruments au service de la recherche doivent être largement accessibles et ne peuvent relever d'une seule unité de recherche. Solidement équipés, ces nouveaux outils offrent des perspectives de développement dans le cadre d'une MSH : ils peuvent à terme devenir objets d'attraction pour des personnels affectés dans des UMR soucieux d'élargir le domaine de leur activité et d'innover professionnellement.

Nouveaux métiers et secteurs stratégiques

L'une des informations les plus intéressantes recueillies lors de notre mission d'information portait sur les types d'emploi occupés par les agents du CNRS dans les Maisons des sciences de l'Homme, affectés dans des UMS ou dans les UMR rattachées aux Maisons. Les ITA du CNRS exercent des fonctions dans plusieurs secteurs stratégiques. C'est ainsi, à titre d'exemple, que l'ISH a récemment créé quatre postes : administration de la recherche, informatique réseau, gestion de projets européens, réalisation de documents audiovisuels.

Dans de nombreux cas, le CNRS est la seule institution à même de permettre des recrutements de haut niveau destiné à jouer un rôle capital dans la réalisation de programmes scientifiques : administration de la recherche, secrétariat d'édition, développement informatique, assistance informatique, gestion documentaire, géomatique, etc. Tous les emplois pourvus dans ces secteurs d'accompagnement de la recherche illustrent une adaptation nécessaire des compétences à l'exercice de nouveaux métiers.

Ainsi, en sciences humaines et sociales, la fonction de secrétaire général était-elle encore rare sauf dans de très grands laboratoires. Elle devient évidemment centrale dans une MSH qui organise l'interface entre équipes de recherche et également entre partenaires. De la même façon, la volonté manifestée par les Maisons des sciences de l'Homme d'accéder à la dimension européenne, par le biais de la participation aux projets financés par l'Europe,

→ implique la création de nouveaux postes en matière de gestion de la recherche, définis par des compétences bien spécialisées. Par ailleurs, le « dialogue avec l'informaticien », titre d'un ouvrage de Jacques Perriault publié par les éditions de la MSH-Paris, devient, dans les faits un dialogue sur de véritables problèmes de recherche ; il suffit de penser à cet égard à l'indexation de vastes corpus non alphanumériques ou encore à la numérisation en continu de textes anciens.

On peut tirer quelques conclusions provisoires de ce constat selon lequel les objectifs affichés par les MSH impliquent la définition de nouveaux métiers requérant de nouvelles compétences.

Le CNRS dispose d'un observatoire des métiers et d'un service de la formation permanente. Il peut donc analyser les demandes qui lui sont adressées émanant des MSH et concevoir le type de formation permettant de qualifier les agents susceptibles de remplir les fonctions pour lesquelles des postes sont sollicités. C'est là un atout exceptionnel dans le domaine des métiers en changement rapide.

ITARF pendant plus de vingt ans à la faculté de droit de Nantes, Claudine Hommelet a longtemps travaillé à la bibliothèque et dans les centres de documentation, avant d'être attachée au service des 3^e cycles, DEA, DESS et école doctorale. En 1997 elle a choisi d'intégrer la MSH Ange Guépin. « Ce qui frappe en arrivant, dit-elle, c'est la dimension humaine de la structure, les contacts faciles avec les collègues et la direction ». L'autonomie laissée ici dans l'organisation du travail l'a incitée à s'investir, elle est maintenant responsable de l'organisation des colloques et des séminaires. Stimulée par les échanges constants avec les membres de l'équipe, elle a poursuivi sa formation en informatique et réalise maintenant en « camera ready » les maquettes des programmes des colloques.

Catherine Schlüsselhuber, chargée de communication à la MRSH de Caen a une double mission :

- faire circuler l'information scientifique entre tous les membres de la MRSH en développant des rapprochements thématiques au sein de pôles pluridisciplinaires ;

- faire part des résultats de recherche des chercheurs de la MRSH à l'extérieur.

« La création d'outils de communication pour l'extérieur nous a conduit à identifier, dit-elle, les différents publics concernés : les partenaires scientifiques et administratifs qui sont informés de façon systématique et privilégiée, mais aussi les chercheurs associés aux équipes de recherche, les étudiants, les chercheurs invités aux colloques, et enfin, le « grand public », celui qui n'est pas toujours identifiable, le visiteur lors des opérations Fête de la Science ou l'utilisateur d'Internet par exemple ».

À partir de l'analyse des attentes et des contraintes des différents publics ont été réalisés divers outils de communication parmi lesquels : la Lettre d'information de la MRSH (bimestrielle) ; des sites Web régulièrement actualisés ; des animations-expositions au Centre de documentation ; un fonds documentaire alimenté par les publications des chercheurs et accessible au public ; des plaquettes de présentation de la MRSH ; des affiches présentant les activités du mois.

La nécessité d'accompagner l'évolution des métiers d'accompagnement de la recherche implique, selon nous, une concertation plus étroite entre la direction scientifique du département et les délégations régionales. Parmi les problèmes soulevés par l'affectation de personnels hautement qualifiés, il convient de mentionner celui de l'attractivité des emplois proposés : à titre d'exemple, on rappellera que les informaticiens intégrés dans les MSH ne bénéficient pas des primes offertes par les services d'informatique des universités ou encore que les spécialistes de réalisations audiovisuelles éprouvent des difficultés de reconstitution de carrière.

Après une dizaine d'années dans le laboratoire Langage et Cognition (UMR 6096 SDV) avec pour activité principale l'écriture de programmes informatiques pour le pilotage d'expériences en temps réel par micro-ordinateur, David Chesnet a intégré la Maison des sciences de l'Homme et de la Société de Poitiers (UMS 842) en janvier 2003, « l'occasion de remettre à plat le fonctionnement du service informatique », dit-il, « un défi passionnant auquel je n'aurais probablement pas été confronté dans le cadre de mon labo ! ».



→ « Loin d'être seulement un simple changement d'échelle, passer d'un laboratoire à un ensemble de laboratoires est aussi un changement qualitatif, ajoute-t-il, chaque discipline a ses propres coutumes et automatismes de fonctionnement que l'on découvre au fur et à mesure des événements. Les relations avec les chercheurs (doctorants compris) sont également différentes. Au bout de quelques années de laboratoire, chacun a ses repères, les habitudes et fonctionnement des uns et des autres sont largement connus, ce qui facilite souvent le travail. Faire des essais sur le réseau, sur l'infrastructure du parc de machines « communes » est tout de suite plus compliqué, les conséquences sont vite visibles et touchent un public plus large. Cela nécessite de mieux planifier le travail, d'établir des ordres de priorité et de prendre plus de précautions. La multidisciplinarité est la difficulté mais aussi l'aspect passionnant de ce travail : un renouvellement fréquent des thématiques, devoir se mettre « à la page » souvent et avoir la possibilité de développer des nouveautés pour la communauté dans un environnement riche et varié. »

Il convient de soigneusement distinguer entre la création de postes requérant l'exercice de nouvelles compétences et la formation susceptible d'être offerte aux agents en fonction, sous la forme d'écoles thématiques pouvant éventuellement être ouvertes aux IATOS. D'un côté, l'affichage de profils nouveaux pour les concours mis en place, de l'autre la formation continue pour assurer l'évolution des carrières : les deux procédures sont complémentaires. La première ne saurait dispenser de recourir largement à la seconde.

Il ne s'agit aucunement de proposer, dans les Maisons des sciences de l'Homme, la généralisation des emplois ITA. On rappellera à ce sujet que, dans certains secteurs de la recherche comme en archéologie, il existe des métiers qui ne sont exercés que dans le cadre du CNRS. Dans une discipline comme l'archéologie, le travail en commun est requis au sein d'équipes de recherche qui constituent le niveau pertinent de mutualisation des tâches.

Odile Le Brun, ingénieure en recherches archéologiques, est affectée à l'équipe Préhistoire en Méditerranée orientale de la Maison René Ginouvès. Son activité prend place dans le cadre du programme sur le néolithique précéramique de Chypre qui regroupe des chercheurs de différentes disciplines, français et étrangers. Elle est responsable des travaux de terrain, de l'enregistrement et de la gestion informatique des données de fouille, de l'analyse des données stratigraphiques et spatiales, et plus spécifiquement d'un programme d'ethnoarchéologie sur l'architecture de terre à Chypre. Elle participe aussi aux activités collectives dans le cadre de son UMR (co-responsable d'un des huit thèmes transversaux « bâti et habitat ») et, plus largement, dans les cadre de l'UMS (membre du Comité de la revue *Paléorient*, membre de la Commission archives de l'UMS) et du Réseau des MSH (participation au programme ASPRO de la Maison de l'Orient et de la Méditerranée). « S'il est important de créer des « pool » d'ITA aux compétences techniques « mutualisables », en nombre suffisant pour aider l'ensemble des équipes d'une Maison, dit-elle, je pense qu'il est tout aussi important de continuer à affecter des ITA à des équipes de recherche pour le développement de programmes spécifiques ».

En revanche, force est de noter que se produit une véritable mutation dans le domaine de l'organisation du travail scientifique avec la possibilité désormais offerte de traiter de très vastes corpus numérisés, avec des procédures d'indexation sophistiquées et des dispositifs informatiques puissants ou encore de procéder à des interrogations croisées de banques de données. Ces outils réclament évidemment des ITA de nouvelles compétences afin que le dialogue soit pleinement assuré avec les chercheurs. Les nouvelles générations d'emplois mutualisés se situeront à ces nouveaux lieux d'interface, là où se conceptualisent les problèmes inédits. Qu'il s'agisse d'indexer des images ou des sons, l'histoire de l'art ou la linguistique se trouvent concernées par l'emploi de ces nouvelles technologies dont le lieu de mise en œuvre ne saurait plus être l'unité de recherche mais bien cette structure fédérative qu'est une Maison des sciences de l'Homme. Toute une conception traditionnelle de la demande de postes ITA au CNRS, →

→ « figure imposée » de l'activité de chaque responsable de formation, se trouve remise en cause par cette mutation technique entraînant un véritable changement dans le domaine de la division scientifique du travail. Le rapport à la technique, et donc au technicien, n'est plus le rapport « ancillaire » de naguère, de proche à proche. Du traitement des données, par exemple, on passe sans solution de continuité au traitement des textes et des images. De ce fait, les frontières disciplinaires bougent. L'activité scientifique tend désormais à se formuler en termes de problèmes dont la solution requiert le croisement des approches théoriques et des méthodes à une échelle qui n'est plus celle de l'unité de recherche. Ce point a été fortement souligné, entre autres, lors de notre visite à la Maison de l'Orient et de la Méditerranée. Il est essentiel pour évaluer l'avenir de la mutualisation qui passe par une réflexion prospective.

Cette nouvelle donnée permet de prendre la juste mesure du malaise éprouvé par certains agents du CNRS qui s'estiment placés dans une situation ambiguë. Ils ont parfaitement conscience de l'importance de la fonction qu'ils exercent au sein de cette structure fédérative qu'est une MSH mais ils savent aussi que le déroulement de leur carrière est déterminé par l'organisation des concours internes du CNRS. Or, dans les jurys de concours, les nouveaux profils d'ITA, imposés par la mise en place de nouveaux interfaces de recherche, sont souvent ignorés et, par là même, pas toujours évalués à leur juste mesure. Ces agents perçoivent donc l'existence d'une contradiction entre l'exercice de fonctions mutualisées au sein des MSH et les modalités de progression des carrières au CNRS. Il appartient à la direction scientifique du département de rappeler que les métiers exercés par ces agents contribuent à façonner l'avenir des sciences humaines et sociales. Il lui incombe aussi d'administrer à ces agents la preuve que ces ITA ne sont pas des marginaux mais des pionniers si l'on veut bien admettre que le nouveau périmètre du laboratoire en sciences de l'homme et de la société est en train d'être expérimenté au sein des MSH.

Victoria de Castéja (UMR 7041), élue C du Comité national et membre de la Maison René Ginouvès de Nanterre insiste sur l'utilité des services d'intérêt collectif à la condition toutefois que l'effectif soit suffisant. Il est bien évidemment regrettable que les missions sur le terrain puissent dans certains cas entraîner la fermeture momentanée d'un service. Elle souligne l'importance d'une collaboration

accrue et harmonieuse entre les UMR et les UMS et déplore par ailleurs qu'à ce jour les UMS ne fassent pas l'objet d'une évaluation par le Comité national. « On évalue les résultats sans connaître l'ensemble des moyens mis en œuvre » dit-elle.

La question de l'évaluation

Les diverses structures constitutives des MSH (hébergées ou associées) se trouvent confrontées à la question de leur évaluation. Celle-ci se pose à deux niveaux distincts :

- l'évaluation des activités mises en œuvre par ces structures,
- l'évaluation des programmes de recherche et des projets en tous ordres liés à la réalisation de ces programmes.

Les concepteurs du Réseau national des Maisons des sciences de l'Homme, tout comme les responsables des MSH, connaissent les risques de « localisme » ou de complaisance liée au voisinage. C'est pourquoi ils ont tenu à se prémunir contre ces risques en adoptant diverses mesures. À Aix-en-Provence ou à Nantes, la mise en place de comités d'évaluation, composés de personnalités indépendantes, est venue compléter les comités de direction parfois trop proches des acteurs de la recherche. Cette initiative devrait être la norme afin d'éviter les difficultés rencontrées pour l'évaluation de projets proposés par de proches collègues. L'ambition scientifique des MSH devrait se juger à la capacité de refuser des projets tout autant qu'à l'aptitude à en susciter. On l'a bien compris à Bordeaux, par exemple, où l'on s'est efforcé de tenir compte de ce fait dans le cadre de son appel d'offres interne. Il reste que le problème est posé : comment évaluer, dans les meilleurs délais les projets proposés ? Tous les projets ne relèvent pas de la logique de l'appel d'offres et devraient pouvoir être évalués tout au long de l'année.

La question de l'évaluation ne se pose pas seulement à l'échelle locale ; elle se pose au niveau national. C'est le cas des agents d'accompagnement de la recherche qui ne trouvent face à eux aucun interlocuteur dès lors qu'ils sont affectés dans des Unités mixtes de service. Nous avons pu observer, lors de nos visites, que ces personnels étaient fortement demandeurs d'évaluation pour deux raisons :

- mieux appréhender la logique scientifique gouvernant les programmes de recherche mis en œuvre et au service desquels ils étaient placés,



- • dissiper les malentendus entourant la fonction et la nature des unités de service.

La variété des statuts institutionnels attachés aux diverses Maisons des sciences de l'Homme aggrave cette situation de relative incertitude : les procédures d'évaluation effectivement mises en œuvre pour juger des activités d'une Fédération de recherche contractualisée, comme la Maison de l'Orient et de la Méditerranée, ne sauraient être identiques à celles susceptibles d'être mises en place à l'intention d'une structure régie sous la forme juridique d'une Association du type loi de 1901, comme c'est le cas à Bordeaux. Or les Unités mixtes de service (UMS) n'exercent pas seulement une activité d'accompagnement, technique ou administratif, de la recherche : elles servent également à encadrer cette activité et, du même coup, à « co-produire » de la recherche. Aucun choix n'est strictement technique, ni donc neutre d'un point de vue scientifique. C'est pourquoi les personnels ITA souhaitent l'existence de procédures d'évaluation. Il arrive que ce souhait soit réalisé. Ce fut le cas à Toulouse où la MSH fut évaluée, à sa demande, par la section 32 du Comité national. Pour être originale dans le contexte général des Maisons des sciences de l'Homme et pour avoir eu des effets locaux bénéfiques, cette démarche n'a pour le moment pas été généralisée.

Au terme de nos visites, il nous semble pouvoir affirmer que l'hypothèse d'une évaluation des UMS recueille un certain consensus, autant de la part des responsables d'unités que de celle des agents qui y sont affectés.

La diversité disciplinaire

Notre mission d'information a largement profité de la réflexion conduite à l'intérieur du Réseau sur les disciplines et sur les aires géographiques et culturelles représentées dans les Maisons des sciences de l'Homme. Nous renvoyons donc à ce travail en nous contentant ici de présenter les quelques remarques qui suivent.

On rappellera, en particulier, s'il en était vraiment besoin, que les modalités d'exercice de l'activité de recherche varient d'une discipline à l'autre. C'est ainsi que certaines d'entre elles sont fortement consommatrices d'espace, largement utilisatrices d'équipements scientifiques et ont une expérience déjà solidement ancrée du travail collectif. On pense, notamment, à l'archéologie, à la géographie ou aux études sur les mondes antiques. Il est donc normal de constater que ces disciplines constituent le socle de

plusieurs MSH. Il existe une certaine affinité entre le mode de fonctionnement de ces disciplines et la logique d'organisation propre aux MSH. De la même façon, ces disciplines mettent en œuvre, plus spontanément que d'autres, les procédures de mutualisation. L'environnement scientifique s'y prête. Il suffit de songer à la cartographie en géographie ou, aujourd'hui, à la géomatique. D'autres disciplines, plus particulièrement dans le domaine des sciences sociales, ont évolué dans ces différents secteurs d'organisation interne (espaces de travail partagés, utilisation d'équipements scientifiques performants, fonctionnement collectif). C'est le cas, par exemple, de l'économie, de la sociologie ou des sciences politiques. Ces disciplines sont devenues, de manière générale, exigeantes en matière de moyens informatiques et de calcul, de stockage et de consultation de données. L'utilisation de ces instruments et de ces ressources a transformé les objets de connaissance élaborés et les problématiques mises en œuvre.

C'est pourquoi il paraît intéressant de s'interroger également sur l'absence de certaines disciplines dans ces structures fédératives que sont les MSH et sur les raisons pour lesquelles ces disciplines n'envisagent pas l'utilité de ces structures pour leur développement. C'est le cas, en particulier, des études littéraires, tous domaines linguistiques confondus. Or il est frappant de constater que les études littéraires constituent les gros bataillons des universités en sciences humaines et, en un certain sens, regrettable d'observer que leurs spécialistes sont généralement en dehors des Maisons et du Réseau national ainsi que l'a noté le Rapport élaboré par le Président du Réseau. Faut-il se satisfaire de cette situation ? Ce serait admettre l'existence d'une fracture irréductible entre différents types de recherche scientifique et continuer à sacrifier à l'image des spécialistes de littérature campés sous les traits familiers des « gens de lettres » ou encore des « penseurs solitaires ».

Plus généralement, on peut s'interroger sur l'incomplétude de la contractualisation dans les domaines de la littérature ou encore de l'histoire, notamment l'histoire moderne et contemporaine de la France, en laissant de côté la question de savoir si le CNRS a bien pour vocation de développer les recherches dans un domaine comme celui des littératures où, à l'évidence, c'est l'université qui occupe une position « tutoriale ».

Contentons-nous d'affirmer que rien ne s'oppose en théorie à la participation de littéraires à l'activité d'une MSH, notamment en ce qui concerne l'appui que pourrait apporter →

→ une Maison à la finalité ultime du travail scientifique en littérature, comme en histoire, laquelle est généralement l'écriture de livres. Il ne s'agit évidemment pas de transformer les Maisons des sciences de l'Homme en centres d'édition mais de rappeler que la relation éditoriale (impliquant une sorte de contrat portant sur des délais, un calendrier, un budget, des prévisions de tirage et de diffusion) ou avec un bailleur de fonds (le Centre régional des Lettres, par exemple) est une forme de contractualisation de l'activité scientifique, dans les humanités, à la fois adaptée au style artisanal de cette discipline et susceptible de servir de modèle à l'intérieur des MSH. Par ailleurs la prédominance attachée dans les disciplines littéraires au laboratoire-atelier de taille réduite, qui est l'un des traits caractéristiques de la productivité intellectuelle dans ces disciplines, n'est aucunement contradictoire avec le principe de la mise en réseau qui est une modalité d'organisation scientifique propre aux MSH. On remarquera à cet égard que le thème de la mémoire, privilégié à la MRSH de Caen, a mobilisé quelques chercheurs dans le domaine des littératures tandis que l'implantation à Poitiers d'une équipe spécialisée a fourni l'occasion de développer un programme de génétique textuelle autour de manuscrits et de collections latino-américaines. Cette implantation a permis l'acquisition d'équipements spécifiques financés par la région.

Il est convenu, dans le Réseau national des Maisons des sciences de l'Homme que chaque MSH doit être dotée d'une identité scientifique forte au travers des thématiques de recherche qui s'y développent. Sans doute serait-il opportun de bien distinguer pour chaque MSH :

- l'offre de départ en termes de disciplines présentes, de programmes de recherche, d'équipements scientifiques, de personnel d'accompagnement de la recherche ;
- la politique scientifique conduite et qui est généralement formulée en termes d'axes de recherche.

On pourrait dès lors considérer que les pôles d'une MSH consistent dans les agrégations de chercheurs, enseignants-chercheurs, postdocs et doctorants autour des thématiques constituant les lieux d'excellence de cette MSH tandis que les axes de recherche seraient les opérations définies par une politique scientifique. Les pôles représenteraient un état des forces disciplinaires et du potentiel scientifique locaux et les axes les directions porteuses d'avenir vers lesquelles orienter ces forces et ce potentiel. Le rôle des responsables d'une Maison des sciences de l'Homme est bien évidemment de faire émerger ces axes et de les soutenir. Les services communs

d'une MSH assurent non seulement le fonctionnement de la Maison mais tout autant le développement de ces axes de politique scientifique, au service des opérations de recherche que le rassemblement d'équipes et de chercheurs sous un même toit rend possible.

Le futur du Réseau

Plusieurs de nos interlocuteurs, dans le cadre de notre mission d'information, ont exprimé tout à la fois des attentes à l'égard du réseau national des Maisons des sciences de l'Homme et des inquiétudes sur son futur. Les attentes portent sur la suite à donner aux premières initiatives, jugées excellentes, prises par le Réseau. Les inquiétudes concernent l'avenir du financement du Réseau.

Il conviendrait d'encourager, officiellement en quelque sorte, la diffusion d'une « culture » de la mutualisation, qui se diffuse bien dès lors qu'elle prend une dimension nationale. En effet, les inquiétudes liées aux modifications de statut et aux nouvelles conditions de travail entraînées par l'intégration dans des structures fédératives s'estompent à partir du moment où il s'agit d'une entreprise institutionnellement définie à l'échelle nationale, appuyée sur le dégagement de moyens nouveaux, inscrite dans une politique bénéficiant d'une forte visibilité au contraire de l'opacité qui entoure parfois les fonctionnements locaux.

Il semble donc urgent que les diverses initiatives prises par le Réseau puissent être prolongées et que, en particulier, il soit donné une large publicité au portail du Réseau, lequel permet d'accéder à une offre d'informations groupées et qui assure une passerelle entre les diverses bases de données. De la même façon, des réunions par types de services, documentation, communication, etc. ont été organisées et financées par le Réseau. Des projets y ont été évoqués et qui semblent provisoirement en panne, ce qui est ressenti péniblement par les agents qui y avaient activement participé. Enfin il a été suggéré que soit organisée une réunion sur les questions de l'archivage.

La dynamique même des Maisons des sciences de l'Homme pousse à un approfondissement de la notion de service dans les modalités de son intégration à l'activité de recherche scientifique. Les opérations de numérisation, d'indexation, d'édition électronique, par exemple, demandent que soient prises des initiatives pour mobiliser des agents conscients de l'importance et du caractère prioritaire de ces tâches.



→ Remarques complémentaires

On trouvera maintenant quelques remarques portant sur un certain nombre des Maisons visitées. Elles ont pour objet de signaler à l'attention tel ou tel aspect du fonctionnement scientifique ou de l'organisation d'une MSH. Ces remarques sont inégalement détaillées et doivent être comprises comme destinées à nourrir le dialogue entre le CNRS et le Réseau des Maisons des sciences de l'Homme.

Maison de la recherche en sciences humaines de Caen Basse-Normandie

Ce qui frappe à Caen, c'est d'abord l'espace, la qualité des conditions de travail proposées, la possibilité d'organiser sur place des colloques et également l'avancement de la mutualisation dans le domaine de la gestion des contrats, des outils de communication et des moyens informatiques. La collaboration avec l'université est tout à fait efficace.

Si l'on peut regretter, sur le plan scientifique, une certaine disparité entre les équipes en termes d'investissement et de compétences et, éventuellement, une certaine dispersion des thématiques, on remarque une dynamique qui stimule l'émergence de travaux interdisciplinaires originaux dans le cadre de « pôles de recherche », véritable outil de politique scientifique de la MRSH. Ceux-ci correspondent à des projets, regroupant au moins deux disciplines, évalués par le conseil scientifique et disposant d'un budget propre. Certains, fortement intégrés au Réseau, bénéficient d'un support scientifique et financier ; d'autres sont plus locaux.

La formule paraît souple et contribue à donner un élan à la recherche. L'ambition de la MRSH est de faire évaluer ces pôles par le CNRS et l'université pour en faire des équipes d'accueil de l'École doctorale. On note à ce sujet que le conseil scientifique est actif et largement ouvert sur l'extérieur.

Dans ce cadre général, la mutualisation donne des résultats très satisfaisants, notamment en matière de gestion des contrats et d'appui informatique (en étroite collaboration avec les services de l'université). Il semble cependant que cette mutualisation pourrait voir son champ d'application étendu en dépit de la forte « culture » UMR des équipes réunies et grâce à la volonté d'implication des agents concernés.

On rappellera que les ITA CNRS occupent les fonctions suivantes : secrétariat général de la Maison, responsabilité de l'informatique, des publications, de l'infographie et de la comptabilité.

Le problème principal rencontré par l'UMS est celui du manque de locaux par rapport à la demande (deux UMR sont implantées à l'université et ne bénéficient, de ce fait, qu'assez peu des services offerts par l'UMS).

Institut des sciences de l'Homme de Lyon

L'Institut des sciences de l'Homme est une structure qui :

- héberge des équipes de recherche en leur offrant espace et bonnes conditions de travail,
- met en place des éléments de politique scientifique pour stimuler la concertation entre ces équipes.

Situé en plein centre ville et à proximité des universités, l'ISH dispose de locaux spacieux, rénovés et dont le partage est bien assuré même si, de l'avis général, l'absence d'un espace commun de type « cafétéria » est perçue comme un manque.

On note d'emblée un environnement logistique performant : existence d'une solide infrastructure Internet et de documentation électronique, présence d'un personnel hautement qualifié dans ce domaine, circulation de l'information par lettre électronique, équipement créé en commun et partagé (salle expérimentale), hébergement d'une plateforme technologique thématique (image animée). C'est à coup sûr le résultat d'une bonne gestion de la mutualisation ainsi que des fonctions d'accompagnement de la recherche affectées aux unités de recherche.

Le mode de fonctionnement de l'ISH, en matière de services communs et en matière d'organisation de ces fonctions d'accompagnement de la recherche paraît positif. La question de la mutualisation a été, en effet, abordée à partir d'un état des besoins des laboratoires afin de cerner les profils de tâche ayant vocation à être mutualisés. Cette démarche a été mise en œuvre avec rigueur pour la campagne 2002, dans une perspective de gestion pluriannuelle des emplois. À l'échelle des réalisations collectives, on rappellera la création d'un pôle Image animée, doublé d'une plateforme technologique capable de traiter de matériaux visuels, de développer de nouveaux outils et, de ce fait, d'offrir de nouvelles perspectives de recherche.



→ La diversité disciplinaire des équipes composantes et, par conséquent, des thématiques de recherche développées à l'ISH ne semble pas nuire à la qualité de la production scientifique. Cette dernière est, en effet, stimulée par des actions scientifiques incitatives récurrentes ou ciblées, internes ou externes, avec pour caractéristiques principales une forte incitation à répondre à des appels d'offres internationaux et le choix systématique adopté en faveur de procédures d'évaluation externe (conseil scientifique ou expertises ponctuelles).

On notera un certain déficit de présence physique dans les lieux de la part des membres de certains laboratoires par rapport à l'offre globale d'espace et de services qui leur est présentée par la MSH et l'on remarquera une forte disproportion entre le nombre des ITA CNRS et celui des IATOS.

Maison des sciences de l'Homme et de la Société de Poitiers

La MSHS de Poitiers offre des conditions matérielles excellentes : locaux spacieux donnant la possibilité d'organiser des séminaires et des colloques, centre documentaire important et moyens informatiques conséquents. La politique scientifique de la MSHS de Poitiers gagnerait cependant à plus de visibilité dans le domaine des sciences humaines et sociales. Si de bonnes équipes sont présentes sur le site, l'apport de la MSHS se situe davantage au niveau de la qualité de l'hébergement et des moyens communs mis en place par l'UMS que sur le plan scientifique ; ainsi les axes de recherche des programmes transversaux de l'université auxquels participe la MSHS impliquent peu les UMR de sciences humaines et sociales. La direction de l'UMS privilégie nettement les travaux portant sur la parole et le langage, conduits tant par des Équipes d'accueil que par une UMR relevant des sciences de la vie.

On rappellera à titre d'illustration de ce fait que la MSHS inclut dans son dispositif quatorze équipes :

- trois qui sont totalement hébergées dont deux UMR SHS,
- quatre partiellement hébergées (disposition d'au moins deux bureaux) dont une UMR SHS
- sept équipes universitaires bénéficiant d'un bureau « Antenne », dont deux équipes émergentes.

Force est donc de constater que l'engagement du département SHS est très important eu égard aux labora-

toires de sciences humaines et sociales associés au CNRS qui en bénéficient. On notera, en même temps, qu'une des formations en sciences humaines et sociales les plus dynamiques à Poitiers dispose de locaux fort exigus dans la Maison et exerce l'essentiel de son activité dans le centre-ville.

Les fonctions clés au sein de la MSH sont assurées par des ITA CNRS (secrétariat général, administration réseau, gestion des crédits, centre de documentation). L'UMS a institué une « culture » de la mutualisation qui devrait cependant être encore renforcée à l'avenir. Bien que les demandes de postes, à l'échelle de l'UMS et à celle des laboratoires, soient traitées lors des réunions du Conseil d'administration de la MSH, il semble que la question de la répartition pose parfois problème dans les relations entre MSH et laboratoires.

On peut regretter que le conseil d'administration et le comité de pilotage fonctionnent en interne, et que les membres extérieurs soient trop peu nombreux. Le programme intitulé « Soutien des axes » financé par le 12^{ème} CPER et destiné à faire émerger des projets nouveaux sert essentiellement à l'achat de matériel commun pour les équipes qui en font la demande. Il serait souhaitable que, dans un avenir proche, ces moyens soient mis à la disposition d'opérations de recherche impliquant plusieurs équipes en sciences humaines et sociales.

Maison des sciences de l'Homme « Villes et Territoires » de Tours

La Maison de Tours s'appuie sur l'UMS « Villes et territoires ». En attendant la construction matérielle de la Maison (achèvement prévu à la fin de 2003), celle-ci a été installée dans des appartements d'une HLM de la ville, alors que les autres unités participant au projet MSH (deux UMR, deux antennes d'UMR et d'UPR et cinq Équipes d'accueil) sont localisées sur plusieurs sites différents.

Ce projet de Maison est issu d'une collaboration dynamique entre les laboratoires fondateurs et la Région. La MSH représente l'un des deux pôles de formation-recherche en sciences humaines et sociales de l'université, elle y est parfaitement « intégrée » avec notamment une politique commune de valorisation scientifique et de mutualisation de moyens. La MSH affiche une thématique prioritaire centrée sur la ville et les territoires à la fois dans le passé et à l'époque contemporaine, mais ses axes



→ scientifiques ressortent encore de façon trop discrète.

L'un des points forts de cette MSH est la mise en place d'un plateau technique sur le traitement de l'image et de l'information spatiale. Le matériel et les compétences sont aujourd'hui répartis sur trois sites, mais dès que la construction de la Maison sera terminée, le plateau technique d'ores et déjà réalisé, y sera installé. Il contribue à donner à Tours une bonne visibilité dans la recherche et la formation en cartographie.

Si le rôle de la MSH dans la mutualisation des moyens de gestion est très clair et positif, la valeur ajoutée d'un point de vue scientifique, pour promouvoir notamment des travaux interdisciplinaires, ressort moins bien. On note une participation active à des programmes de recherche nationaux et européens, même si peu de ces programmes reposent sur une collaboration entre les équipes ou paraissent portés par la MSH, qui joue en fait plus un rôle de gestionnaire de ces programmes que d'animation scientifique.

Certes la dispersion actuelle des sites et moyens matériels et humains ne facilite pas le fonctionnement de la MSH mais il faudrait néanmoins à court terme ouvrir davantage le conseil scientifique sur l'extérieur.

Maison de l'Orient et de la Méditerranée à Lyon

La Maison de l'Orient et de la Méditerranée possède le statut de Fédération de recherche (FR 538). Elle se caractérise par un potentiel d'unités relativement limité du fait de la thématique spatio-temporelle de cette institution fondée par Jean Pouilloux, l'Orient méditerranéen, avec un poids déterminant exercé par l'archéologie et l'histoire ancienne. On y trouve aussi des archéologues et des historiens occidentalistes, des géographes ainsi que des archéomètres.

L'unité et la cohérence de la MOM s'expriment au travers de l'existence d'une vaste bibliothèque partagée, née de la fusion de plusieurs bibliothèques prestigieuses. Cette bibliothèque est l'instrument emblématique de la mutualisation (douze agents dont dix titulaires, sept CNRS, trois IATOS relevant de l'université Lyon II, un CEC et un CES).

Les quatre plateformes technologiques, outils technologiques au service de la communauté scientifique :

Banques d'images et de données textuelles, Réseau Frantiq, Datation par le carbone 14 et Information Spatiale et Archéologique (ISA), sont à elles seules le symbole d'une organisation mise au service de la recherche et fonctionnant sur le mode mutualisé.

On notera que la MOM est la seule MSH, dans le domaine des humanités, à avoir su créer des outils numériques et à en avoir diffusé l'usage au sein de la communauté des archéologues et des spécialistes d'histoire ancienne.

La FR gère, par ailleurs directement, le service dédié aux bases de données documentaires (deux ITA CNRS), un service de cartographie (deux ITA CNRS à mi-temps), un service Image numérique (trois ITA CNRS), un service de publication (deux ITA CNRS, un IATOS relevant de l'université Lyon II) et un service de communication (un ITA CNRS).

On remarquera, pour le regretter, la faible proportion des IATOS par rapport aux ITA CNRS et on relèvera les besoins manifestés dans le domaine de l'accueil, du magasinage en bibliothèque, de la maintenance informatique et de la gestion. Par ailleurs, on doit s'interroger sur la pérennité des entreprises les plus innovantes développées à la MOM du fait du rôle majeur joué par certaines personnalités.

Maison de l'Archéologie et de l'Ethnologie, Maison René Ginouvès à Nanterre

La Maison de l'Archéologie et de l'Ethnologie soulève de manière exemplaire certaines questions inhérentes à la mutualisation et aux modalités de sa mise en application. La visite à la MAE a été l'occasion, en effet, d'entendre des avis très positifs émanant de personnels ITA affectés à des tâches mutualisées. Mais, dans le même temps, les témoignages insistent sur la difficulté de mutualiser toutes les tâches. De toute évidence, une bibliothèque, un service informatique (réseau, assistance technique), la communication, certains services techniques fixes relèvent de la mutualisation. En revanche, les services impliquant un niveau déterminé de spécialisation thématique, doivent être assurés au sein des unités. Dans les faits, il conviendrait d'adapter l'affectation des ITA aux réalités vécues du fonctionnement de l'UMS et des unités de recherche composantes.



→ La MAE est une structure de dimension imposante. Les initiatives sont à l'évidence portées par les unités composantes et singulièrement par deux unités de recherche de grande taille : l'UMR 7041 Archéologie et Sciences de l'Antiquité (59 chercheurs CNRS, 84 enseignants-chercheurs et 19 ITA CNRS) et l'UMR 7535 Laboratoire d'ethnologie et de sociologie comparative (25 chercheurs CNRS, 16 enseignants-chercheurs, 8 ITA CNRS et 86 doctorants). Le contraste entre la dimension de ces deux unités de recherche et celle des autres unités présentes sur le site fait d'ailleurs problème. Le bon fonctionnement de la Maison présuppose une bonne entente entre la structure UMS et ces deux unités, le directeur de l'UMS étant membre de l'UMR 7041 et la directrice adjointe membre de l'UMR 7535.

La MAE compte 35 ITA répartis dans plusieurs services mutualisés : la bibliothèque d'archéologie et des sciences de l'Antiquité (cinq ITA CNRS, un CDD-CNRS, un IATOS relevant de l'université Paris X, un CDD Paris X), un service photographie-photothèque (trois ITA CNRS plus un ITA CNRS affecté à l'UMR 7041), un service des archives-photothèque (un ITA CNRS), un service de communication (deux ITA CNRS), un service cartographie-photothèque (un ITA CNRS), un service informatique (deux ITA CNRS), un service de gestion (trois ITA CNRS), un service logistique (quatre ITA CNRS). En outre, des ITA rattachés à l'UMS sont affectés à des unités : deux ITA en poste à la bibliothèque d'ethnologie, une ITA chargée de la gestion de l'UMR 7041 réaffectée finalement dans cette UMR en 2002, un ITA en charge de la gestion de deux petites unités, l'UMR 7055 (cinq chercheurs CNRS, un ITA CNRS) et l'UMR 7113 de création récente et aux effectifs CNRS extrêmement réduits).

Il faut remarquer qu'à elle seule l'UMR Archéologie et Sciences de l'Antiquité fonctionne comme une UMS pour l'ensemble de ses équipes de recherche, dont la plupart correspondent à d'anciennes ERA rattachées au défunt Centre de recherches Archéologiques (Meudon, Valbonne). Même avec deux gestionnaires affectées à l'UMR, elle n'est pas en mesure d'assurer la gestion totale des crédits affectés à l'UMR et à ses équipes. En outre, la multiplication des tutelles (CNRS, Paris I, Paris X) entraîne des comptabilités doubles ou triples qui condamnent une certaine administration « à la française » (Xlab CNRS, Nabuco universitaire).

On peut déplorer l'existence de certains problèmes de

gestion pour la bibliothèque d'Archéologie et sciences de l'Antiquité, qui constitue toutefois un fonds très intéressant, la double tutelle Paris I, Paris X rendant par ailleurs la demande de moyens compliquée. Quant à la Bibliothèque Eric de Dampierre, spécialisée dans l'ethnologie, elle est gérée à part.

On note d'autre part le nombre élevé de revues éditées à la MAE : Gallia, Gallia Préhistoire, Suppléments à Gallia, Gallia Informations, Paléorient, Journal de la Société des Américanistes, Journal de la Société des Africanistes. La réalisation de ces revues est soutenue par un nombre variable d'ITA CNRS : six pour l'ensemble Gallia, un pour Paléorient, un désormais pour le Journal de la Société des Américanistes. Le Journal de la Société des Africanistes ne bénéficie à l'heure actuelle d'aucune aide sous la forme d'ITA.

Maison des sciences de l'Homme-Alpes à Grenoble

La MSH-Alpes est une Unité mixte de service servant de support à six entités liées au CNRS (cinq UMR et un GIS).

Le personnel administratif et technique est composé d'agents CNRS (neuf ITA plus un mi-temps), universitaires (quatre IATOS) et INRIA (deux agents).

La surface de la MSH est seulement de 800 m², ce qui lui interdit d'être une structure d'hébergement. Sa mission est bien plutôt d'organiser l'émergence et le développement de plusieurs programmes de recherche. Elle a su participer au lancement de programmes (notamment sur les « Risques collectifs »), contribuer à la création d'équipes pérennes ou de GDR, s'associer à des actions comme celles menées à partir d'un laboratoire multi-usages des STIC, renforcer le domaine spécifiques de compétences de Grenoble qui est celui des données quantitatives en sciences sociales, assurer le portail Web du réseau national des Maisons des sciences de l'Homme et contribuer au succès de la politique du Réseau dans le secteur des archives numériques.

Si la MSH-Alpes à Grenoble a joué un rôle important dans la structuration de la recherche en sciences humaines et sociales sur le site grenoblois et dans la création de nouvelles équipes reconnues par le CNRS, elle ne dispose aujourd'hui ni des locaux ni des moyens qui lui permettraient de soutenir efficacement les UMR existantes.



→ Maison des sciences de l'Homme et de la Société de Toulouse

Le dispositif constitué par l'ensemble Maison de la recherche et Maison des sciences de l'Homme et de la Société (Maison des sciences de l'Homme appartenant au Réseau national) est difficile à appréhender, cela d'autant plus qu'il y a deux directeurs différents, l'un pour l'UMS constitutive de la MSHS et l'autre pour la MSHST ! La Maison de la recherche, ouverte en 1994, est antérieure à la MSHS. Elle avait vocation à offrir une infrastructure commune à une partie des équipes de l'université Toulouse-Le Mirail. Simultanément, l'Unité mixte de service 838 était créée conjointement par le CNRS et l'université Toulouse-Le Mirail avec quatre missions principales d'appui aux équipes logées dans la Maison de la recherche :

- administration générale et fonctionnement de la Maison de la recherche,
- communication scientifique et diffusion de la recherche,
- information, documentation et appui informatique,
- coopération internationale.

Cinq ans plus tard, la création d'une Maison des sciences de l'Homme au sein de la Maison de la recherche vient compléter le dispositif originel dans le respect de son fonctionnement antérieur. Dès cette époque, plusieurs axes thématiques sont affichés et une évolution du fonctionnement de l'UMS engagée.

En dehors de l'UMS, la Maison des sciences de l'Homme de Toulouse (MSHS) réunit dix équipes de l'université de Toulouse-Le Mirail et trois équipes de l'université Toulouse I, toutes ces équipes n'étant pas logées à la Maison de la recherche et, de ce fait, ne bénéficiant pas des mêmes services de la part de l'UMS. Cette situation rend difficile une appréciation globale de la mutualisation dans cette MSH dont l'UMS compte dix ITA CNRS et vingt IATOS, proportion que l'on rencontre rarement dans les Maisons des sciences de l'Homme. Toutes les fonctions sont mutualisées à l'exception d'une.

On regrettera, d'une part, que le montage institutionnel ne soit pas plus clair et, d'autre part, que les axes thématiques retenus par la Maison des sciences de l'Homme ne coïncident pas davantage avec les programmes des meilleures équipes de recherche réunies sur le site.

Maison Ange Guépin à Nantes

Le GIP Ange Guépin a été créé en 1993, par convention entre le CNRS, l'université, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité, la ville de Nantes et quelques entreprises locales, publiques et privées, pour restructurer la recherche en sciences sociales dans la région nantaise, particulièrement sinistrée dans les années 90. La formule du GIP a été retenue pour des raisons tenant aux spécificités du projet local et de la situation nantaise. Il s'agissait de mettre en cohérence les activités de recherche conduites sur place et les préoccupations dominantes dans et à propos de la région.

La MSH Ange Guépin a pour politique, résultant d'un choix délibéré, d'héberger des projets scientifiques plutôt que des unités de recherche. C'est pourquoi ses responsables sont très investis dans l'animation scientifique et ont souhaité mettre en place un conseil scientifique composé de chercheurs français et étrangers qui se réunit deux fois par an. L'activité de recherche, principalement interdisciplinaire, favorise le décroisement entre les diverses disciplines des sciences sociales, entre le CNRS et l'université, entre le milieu intellectuel et les collectivités locales.

La double mission que s'était assignée la Maison Ange Guépin semble avoir atteint ses objectifs : multiplier les partenariats à l'échelle de Nantes et contribuer à restructurer la recherche scientifique à Nantes.

En ce qui concerne le second objectif, on pourrait regretter la faible cohérence des axes thématiques qui tendent à se multiplier sans référence précise à la problématique fondatrice de la Maison qui est le lien social, problématique probablement trop floue pour permettre un réel cadrage de la politique scientifique.

Le CNRS contribue largement au fonctionnement de la Maison Ange Guépin. Les ITA occupent, en effet, les fonctions suivantes : secrétariat général (budget, gestion des contrats de recherche), secrétariat de direction (secrétariat, comptabilité, contact avec les équipes, accueil des chercheurs invités), recherche (assistance aux équipes, colloques, publications, actions de communication), documentation (responsabilité du centre de documentation, documentation électronique) et aide à la documentation.

Il faut noter, par ailleurs, que la formule GIP n'est pas sans poser certains problèmes au CNRS, notamment en ce qui concerne le principe de l'affectation des ITA. Elle n'est



→ donc pas neutre en ce qui concerne le champ d'application de la mutualisation des fonctions d'accompagnement de la recherche.

Maison méditerranéenne des sciences de l'Homme à Aix-en-Provence

Il importe de noter d'entrée de jeu que la Maison méditerranéenne des sciences de l'Homme met en évidence, plus encore que d'autres peut-être, un aspect paradoxal de la contribution du CNRS au fonctionnement et au développement des activités des MSH au travers des UMS. Ce thème a été développé durant la visite effectuée à Aix-en-Provence. Il vaut la peine de s'y arrêter ici.

L'appellation d'Unité mixte de service (UMS) désigne en principe un type de structure ayant pour vocation principale de servir de support logistique et gestionnaire à des unités de recherche. Les UMS n'ont pas, parmi leurs missions, celle d'exercer des initiatives dans le domaine de l'activité scientifique. Or les MSH, dont la plupart sont « labellisées » comme UMS, n'ont pas pour seule raison d'être d'accueillir dans leurs murs des laboratoires, de leur offrir des conditions d'hébergement satisfaisant, de leur garantir un plein accès aux équipements techniques et aux ressources informatiques, de leur apporter un appui dans le domaine de la gestion administrative et financière. Ainsi qu'il l'est stipulé dans la Charte du Réseau, les MSH ne sauraient limiter leur rôle à celui d'agences de moyens. Elles se doivent d'être, à leur manière, des structures de recherche et d'être, à l'échelle qui est la leur, un instrument de politique scientifique. Un des critères d'évaluation du fonctionnement des MSH est la capacité de chacune d'entre elles à orienter l'activité de recherche du collectif qu'elle héberge ou met en réseau. C'est ainsi que le Réseau des Maisons des sciences de l'Homme ne se borne pas, quant à lui, à répartir des moyens. Il exerce un rôle incitatif et prospectif qui doit être relayé par chaque MSH. Le Réseau n'est pas plus un vagemestre qu'une MSH n'est une adresse postale ! D'où le fait qu'à l'intérieur des MSH ayant adopté la formule UMS, les UMS se voient chargées d'une mission ne correspondant pas à leur vocation institutionnelle.

Pourquoi ce thème a-t-il été développé durant notre visite à Aix-en-Provence ? C'est que la MMSH exprime avec force l'ambition de fonctionner comme instance scientifique à part entière. Le responsable de l'UMS dirige une unité qui déploie, de fait, une logique de recherche et

qui se nourrit, pour alimenter ses projets, des ressources scientifiques disponibles dans les unités accueillies dans la Maison. C'est ainsi que, lors de notre visite, la responsable administrative de l'UMS a formulé cette remarque très significative lors de l'assemblée réunissant tous les directeurs des formations accueillies à la MMSH : « L'UMS est une unité parmi les autres unités CNRS ». C'est pourquoi l'UMS souhaite avoir un statut lui permettant de fonctionner comme une structure opérationnelle de recherche. D'où la démarche du responsable de la MMSH en vue de susciter la création d'UMSR : Unités mixtes de service et de recherche. Le document qui nous a été remis à l'occasion de notre visite valorise – et cela aussi est significatif – le collectif et la structure fédérative sans rentrer dans le détail des différentes UMR composant la MMSH.

Sur le plan institutionnel, l'UMS 841 a son équivalent universitaire : le département MSH qui est une composante de l'université Aix-Marseille I et dont le directeur, qui est le directeur de l'UMS, a la délégation de signature du Président de l'université à l'instar d'un directeur d'UFR. Cette instance qui gère l'infrastructure et la logistique du site abritant la MSH, a, entre autres pouvoirs, autorité sur les personnels IATOS (onze) affectés à l'UMS. Les instances de l'UMS combinent les organes de direction propres à l'UMS et au département MSH :

- un comité scientifique où l'on retrouve des représentants de différentes institutions (MAE, MSTP, Culture, Département SHS, université Aix-Marseille I), les directeurs d'unités de la MSH, les responsables des divers services de l'UMS et six personnalités extérieures,
- un bureau qui est l'assemblée des directeurs d'unités, complétée par le directeur de l'UFR Civilisations et humanités et par le responsable de l'École doctorale,
- un conseil de département réunissant le bureau et des représentants élus.

On aura compris le rôle décisif joué par le projet scientifique de l'UMS dans le fonctionnement de la MMSH : un rôle d'incubateur de programmes et d'équipes, d'accueil de projets en cours d'élaboration. C'est d'ailleurs pourquoi la direction de la MMSH préconise d'affecter des chercheurs et des postdoctorants à l'UMS pour porter et développer des programmes scientifiques (d'où le souhait de voir créer des UMSR).

Il faut mentionner, en plus, toute une série d'activités et d'initiatives engagées ou en cours d'élaboration (accueil de chercheurs étrangers, projet de formation de haut niveau



→ postdoctoral sous la forme d'un Cycle supérieur d'accompagnement à la recherche, projet de fondation d'un Institut d'études avancées, etc.)

Une telle orientation des activités de la MSH est susceptible de recevoir l'agrément des unités accueillies dans la MMSH ; mais, dans le même temps, elle peut provoquer des tensions. La volonté de pilotage scientifique affichée par la direction de la MMSH exige une part croissante d'ITA affectés à l'UMS. Cette démarche accompagne une véritable mutualisation des ressources. L'exemple le plus parlant est celui de la Médiathèque, issue de la fusion de plusieurs bibliothèques, réalisée en un temps record par une entreprise du secteur privé, dotée d'un personnel nombreux fourni pour l'essentiel par les unités bénéficiaires de la mutualisation. Le problème est que cette mutualisation s'opère surtout à partir des agents issus d'un laboratoire qui tend à résister à cette tendance pour diverses raisons liées à la fonction qui fut assignée à cette unité dans la constitution de l'ensemble documentaire.

Les organigrammes de l'UMS présentent des effectifs en partie composés d'agents toujours placés, en droit, sous la tutelle de leurs unités d'affectation. De ce fait, la Médiathèque des sciences sociales affiche quinze agents (dont treize ITA CNRS) alors que la base Labintel 2002 recense pour la seule UMS seize ITA. La réponse à la question posée est que plusieurs ITA des UMR TELEMME et IREMAM se retrouvent dans ces effectifs.

On aborde là un problème qui est celui posé par un type différent de fonctionnement à la MMSH selon les différents secteurs disciplinaires. Si la mutualisation des ressources atteint un haut degré d'achèvement dans le domaine des sciences sociales et de l'histoire, elle reste limitée dans celui de l'archéologie, secteur dominé par la forte présence du Centre Camille Jullian, doté d'un effectif important d'ITA. Coexistent ainsi, de l'autre côté de la Médiathèque, côte à côte, trois bibliothèques de tailles inégales, la bibliothèque d'archéologie d'Aix (près de 40 000 volumes), alimentée pour l'essentiel par le fonds du CCJ, la bibliothèque de préhistoire (plus de 5 000 volumes) et la bibliothèque du Laboratoire d'archéologie médiévale méditerranéenne (moins de 3 000 volumes).

Conclusion sous forme de questions

La mission d'information portait sur la contribution du CNRS au développement des Maisons des sciences de

l'Homme et s'est particulièrement concentrée sur la mutualisation des fonctions d'accompagnement de la recherche. Au terme de cette mission, on souhaite récapituler quelques unes des questions qui se posent ou qui furent abordées lors des visites effectuées dans les MSH et rapporter certaines des suggestions qui furent émises par tel ou tel interlocuteur de la mission.

En raison de la spécificité de leurs objectifs et de leur fonctionnement interne, les MSH sont un lieu privilégié pour la mise en place de métiers de la recherche requérant des compétences nouvelles et une adaptation continue, exercés à une échelle qui n'est plus celle de l'unité de recherche. Les MSH sont donc le terrain qui s'impose pour évaluer les conditions de la mutualisation des fonctions d'accompagnement de la recherche, sachant que cette mutualisation n'est pas seulement imposée par le resserrement des moyens budgétaires attribués à l'organisme mais qu'elle correspond à une logique d'évolution de l'activité scientifique.

Si l'on souhaite assurer le succès des recrutements de haut niveau exigés par l'exercice de ces nouveaux métiers et l'extension du champ d'application de la mutualisation, il convient de réfléchir à une meilleure adéquation entre l'exercice de ces fonctions mutualisées et les conditions de progression de carrière des agents qui les remplissent au travers des concours internes. De nombreuses inquiétudes portent sur ce point : ces nouveaux métiers et les conditions dans lesquelles ils sont exercés seront-ils évalués à leur juste mesure ?

Il convient, dans le même temps, d'améliorer à l'intérieur des MSH les procédures de concertation, pour les demandes de postes ITA, entre les UMS constitutives des MSH et les unités composantes. On observe une grande disparité dans les pratiques. Ce serait, de surplus, améliorer la connaissance prise par le département du fonctionnement interne des MSH, connaissance conditionnant évidemment l'attribution de postes.

Il serait utile de s'interroger sur les fonctions qui sont effectivement mutualisables pour le plus grand bien de la recherche. Certains domaines d'activités s'y prêtent mieux que d'autres ; c'est le cas de l'informatique, par exemple, ou de la gestion des contrats de recherche, notamment européens. Il semble que le domaine de la documentation appelle une certaine diversification en raison des compétences spécialisées requises. On observera que les postes



→ de secrétariat-gestion sont moins mutualisés que l'on eût pu s'y attendre.

Il est nécessaire de prendre en compte le fait que la mutualisation de certains postes de travail entraîne une trop grande diversité des tâches qui deviennent difficiles à faire valoriser par les agents. L'évolution de leurs carrières en pâtit.

Il convient également de réfléchir à la difficulté d'envisager la mutualisation des activités liées à des projets étroitement circonscrits dans le temps (comme certaines opérations de numérisation). Les postes de travail correspondant à ces activités pourront-ils être pérennisés ? Sous quelles formes et à quelle échelle ?

Il serait utile d'envisager la mise en place de procédures d'évaluation des UMS. Il s'agit ici d'évaluer l'activité mise en œuvre par ces structures et non pas les programmes de recherche et projets en tous ordres dont ces structures ont permis le développement ou l'émergence. Le champ exact

de cette évaluation n'est pas si aisé à délimiter, borné d'un côté par l'évaluation conduite par les instances du Réseau (Conseil d'orientation) et les instances propres à certaines MSH et, de l'autre, par l'évaluation des unités composantes à laquelle procède le Comité national.

On doit, dans le même temps, s'interroger sur l'adéquation entre le statut des UMS, destinées en principe à exercer une fonction de soutien logistique à des unités de recherche et le rôle de programmation et de pilotage scientifiques que jouent, dans certaines MSH, les unités de service. Ne conviendrait-il pas, comme cela a été proposé, de transformer les Unités mixtes de service en Unités mixtes de service et de recherche, auxquelles il serait, par conséquent, possible d'affecter également des chercheurs ? On rappellera, à ce propos, l'existence de la formule institutionnelle de l'Unité de service et de recherche (USR) qui est celle, par exemple, adoptée par L'année épigraphique (USR 710). Dans une telle hypothèse, les relations entre ces unités et les unités de recherche devraient faire l'objet d'un réexamen. ■

Domaines de recherche et ressources humaines dans les MSH : données chiffrées

Ces données portent sur les seules MSH visitées par la mission d'information organisée par le département. On trouvera pour chacune d'elles la liste des unités qu'elles fédèrent (unités composantes ou associées) et les personnels de recherche qui y sont impliqués dans le tableau 4 à la fin de ce numéro.

Au 31/12/2002, 93 unités du département SHS étaient rattachées ou associées à des MSH, sur un total de 402 (hors GDR). Ces unités regroupent 21% des chercheurs et 26% des ITA du département. Dans leur ensemble, ces MSH représentent, en terme de personnel aussi bien qu'en soutien budgétaire, entre un cinquième et un quart des ressources du département SHS.

On remarquera que le nombre des enseignants-chercheurs est plus élevé que celui des chercheurs CNRS, la MOM faisant figure d'exception avec un seul chercheur non CNRS.

Répartition par section des unités composantes ou associées des MSH

La représentation des sections³ pilotes du Comité national dans les MSH donne une indication sur la diversité des disciplines présentes dans les MSH (voir les tableaux a et b ci-après). Les sections 32 et 36 sont les plus représentées (16%), ce qui est conforme à leur importance au niveau national (14%). La sur-représentation des sections 31 (15%) et 39 (15%) s'explique probablement par l'utilisation d'infrastructures techniques partagées et par un investissement plus grand dans l'interdisciplinarité pour les membres

de leurs équipes. Les sections 33 (8%), 34 (3%), 35 (3%), 37 (9%) et 38 (2%) y sont, en revanche, sous-représentées. Ce déficit de représentation s'explique sans doute par des raisons différentes. Pour les sections 33, 34, 35 et 37 cela tient à ce que les équipes de ces sections collaborent assez peu avec des équipes appartenant à d'autres sections SHS, pour la section 38, cela tient au fait que ses équipes, peu nombreuses, ont des effectifs importants, et sont très fortement concentrées dans la région parisienne.

Tableau a - Ensemble des unités composantes ou associées des MSH

Section pilote	Nombre d'unités	Pourcentage
7	2	2%
29	3	3%
31	14	15%
32	15	16%
33	7	8%
34	3	3%
35	3	3%
36	15	16%
37	8	9%
38	2	2%
39	14	15%
40	7	8%
TOTAL	93	100%

³L'intitulé des sections est consultable sur le site du département SHS : <http://www.cnrs.fr/SHS/département/sections.php>

Tableau b - Ensemble des unités SHS

Section pilote	Nombre d'unités	Pourcentage
31	34	8%
32	62	14%
33	54	12%
34	36	8%
35	38	8%
36	64	14%
37	62	14%
38	29	6%
39	34	8%
40	32	7%
TOTAL	445	100%

Il n'est pas étonnant de voir les sections 7 et 29 qui relèvent respectivement des départements STIC et SDV apparaître dans le tableau 2. De nouveaux champs interdisciplinaires se développent en effet en collaboration avec des membres de

ces deux sections. À la MSH de Toulouse, un laboratoire est rattaché à la section 29 (SDV), à la MSH de Poitiers deux unités relèvent aussi de la section 29, à la MSH-Alpes deux laboratoires dépendent de la section 7 (STIC).

Les ITA dans les MSH

Le nombre d'ITA CNRS (480) est sur l'ensemble environ deux fois et demi plus important que le nombre d'IATOS (195) et dans des proportions très variables d'une Maison à l'autre (voir tableau 2, en fin de document).

Toute réflexion prospective sur les besoins en personnel ITA et sur l'évolution des métiers de la recherche doit prendre en compte l'âge des agents remplissant des fonctions d'accompagnement de la recherche dans les MSH et leur appartenance aux différentes Branches d'activités professionnelles (BAP).

Répartition des ITA CNRS par tranche d'âge dans les unités composantes ou associées des MSH

Tranche d'âge	Effectif	Pourcentage
20-29	13	3%
30-39	94	20%
40-49	106	22%
50-59	196	40%
60-65	71	15%
Total	480	100%

On voit très clairement sur le premier tableau que la tranche d'âge 50-59 est, de beaucoup, la plus nombreuse, les cinquante ans et plus représentant 55% de l'ensemble. On sait que ce constat démographique loin d'être propre à cette population se retrouve dans le département SHS,

dans l'ensemble du CNRS, et en général, dans toute la fonction publique en France. Il n'en reste pas moins vrai qu'à court terme, cela posera un problème aigu de continuité et de remplacement, dans les MSH comme ailleurs. →

Répartition des ITA CNRS par BAP et par grade dans les unités composantes ou associées des MSH

		AGT	AJT	T	AI	IE	IR	Total
ENSEMBLE DES MSH	A		1	1		1	2	5
	B			1		1		2
	D			1	9	85	54	149
	E			6	9	20	14	49
	F	2	6	34	33	70	10	155
	G	2	4	3	1			10
	H		11	69	12	14	4	110
	Total	4	22	115	66	192	84	480

On ne s'étonnera pas de voir que les BAP les plus représentées dans les MSH sont la BAP F (Documentation, édition, communication), puisque nous avons vu que la plupart des MSH ont des services d'édition mutualisés, la BAP D (Sciences humaines et sociales), regroupant l'ensemble des métiers spécifiques aux SHS, la BAP H (Gestion scientifique et technique) et la BAP E (Informatique et calcul scientifique).

- 31% des agents exerçant leur activité à l'intérieur des MSH ont des emplois dits en « en appui direct à la recherche ». Ces emplois relèvent de la BAP D. Pratiquement tous les ITA de la BAP D travaillant dans les MSH, soit dans les UMS, soit dans les unités composantes ou associées des MSH, sont des agents de catégorie A : 99% des agents ; IR (36%), IE (57 %), AI (6%).
- Les emplois dits « d'accompagnement de la recherche » relèvent à hauteur de 11% de la BAP E, de 32% de la BAP F. Ces emplois visent à assurer :
 - un appui global à l'ensemble des activités des unités en matière d'informatique,
 - la gestion des centres de documentation,
 - la réalisation matérielle et le suivi des publications scientifiques.
- La BAP E, comme la BAP D, est caractérisée par une forte prédominance des personnels de catégorie A : 88% des agents ; IR(29%), IE(41%), AI(18%). Cette situation devrait se maintenir en raison des qualifications hautement spécialisées requises pour l'accomplissement de ces métiers de la recherche qui correspondent, par ailleurs, aux orientations générales de la politique scientifique du département (mise en ligne des publications, développement des sites Web des laboratoires, renforcement des plates-formes technologiques).

- La BAP F est constituée de 45% d'IE, 22% d'AI et de T. Les IR ne représentent que 6% de celle-ci.
- Les emplois liés « au fonctionnement des infrastructures de la recherche » relèvent de la BAP G (Gestion scientifique et technique). Ils assurent la pérennité du patrimoine immobilier et le fonctionnement logistique des unités, ils sont peu nombreux dans les MSH.
- La BAP H est marquée par une forte concentration de Techniciens (62%). Les demandes de postes concernant cette catégorie sont importantes et récurrentes. La réflexion sur la mutualisation des emplois de secrétaire-gestionnaire et gestionnaire d'unité dans des sites géographiques constitue l'enjeu majeur de cette BAP dans les prochaines années.

L'implication des ITA dans le dispositif de recherche est considérée par le Département comme essentielle. La recherche ne peut se développer dans les laboratoires sans la contribution d'ingénieurs, de techniciens et d'administratifs solidement formés, dotés d'une véritable compétence professionnelle, remplissant des emplois nécessaires à l'activité des laboratoires. Les MSH s'avèrent être des structures où de ces emplois, qui peuvent y être mutualisés entre plusieurs équipes, sont appelés à se développer.

Les rencontres sur le terrain ont été utiles pour mieux connaître la situation des ITA dans les MSH et pour en tirer un certain nombre de leçons. La mutualisation et le regroupement des laboratoires sont des chantiers auxquels le département attache une grande importance, car ils permettront, partout où cela est possible, la promotion d'une véritable vie de laboratoire en impliquant tous les types de personnel de la recherche et en particulier les ITA.

Tableaux 1 et 1 bis - Financement des MSH par le CNRS¹

intitulé	libellé	dotations de base			infrastructures			vacations		
		2001	2002	2003	2001	2002	2003	2001	2002	2003
UMS 838	MSH Toulouse	76 225	76 000	70 000						
UMS 841	MMSH	144 827	144 000	144 000			121 957		4 870	
UMS 842	MSH Poitiers	38 112	38 000	36 000						
UMS 843	MSH Caen	41 161	42 000	42 000						
UMS 844	MAE Nanterre	213 429	215 000	205 000				15 245	10 690	4 640
UMS 1798	ISH Lyon	76 225	76 000	90 000					2 385	
UMS 1799	MSH-Alpes	36 588	36 000	36 000	60 980	76 225	80 695			
UMS 1835	MSH Tours	60 980	60 000	50 000						
FR 538	MOM Lyon	129 582	129 000	129 000				18 294	7 770	
GIP	Ange Guépin	9 147	9 147	9 147						

intitulé	libellé	instrumentation			plateformes technologiques			colloques		
		2001	2002	2003	2001	2002	2003	2001	2002	2003
UMS 838	MSH Toulouse									
UMS 841	MMSH		5 000							
UMS 842	MSH Poitiers								1 524	
UMS 843	MSH Caen									
UMS 844	MAE Nanterre	30 490	20 500	13 000						
UMS 1798	ISH Lyon		15 000	17 000		115 000				
UMS 1799	MSH-Alpes	12 196							3 049	
UMS 1835	MSH Tours									
FR 538	MOM Lyon	51 832	21 000	13 000		229 800				
GIP	Ange Guépin									

¹ Les montants sont donnés en euros et hors annulation pour l'année 2003.

Tableau 2 - MSH : unités composantes ou associées

MSH	Unités	Libellé des unités composantes ou associées	CH CNRS	CH NON CNRS	ITA CNRS	ITA NON CNRS	PERS NON PERM*	TOTAL
ISH	FRE2644	Centre de recherche historique	4	1	10			15
	FRE2690	Interactions, Corpus, Apprentissage, Représentations (ICARE)	9		5			14
	UMR5037	Institut d'histoire de la pensée classique	10	50	3	5	1	69
	UMR5040	Groupe de recherche sur la socialisation	4	13	9		33	59
	UMR5042	Sociologies et anthropologies des formes d'action	3	10	5			18
	UMR5056	Centre Auguste et Léon Walras	1	23	1	2	33	60
	UMR5062	Institut d'Asie Orientale	6	12	4		6	28
	UMR5137	Centre de recherches critiques sur le droit (CERCRID)	1	21	1	1	14	38
	UMR5593	Laboratoire d'économie des transports	3	16	6	5		30
	UMR5596	Dynamique du langage	7	10	4	1	24	46
	UMR5600	Environnement, ville et société	5	67	5	12	76	165
	UMR5611	Littérature, idéologies, représentations aux XVIII ^e et XIX ^e siècles	9	21	5	1	8	44
	UMR5648	Histoire et archéologie des mondes chrétiens et musulmans médiévaux	7	49	5		45	106
	UMR5824	Groupe d'analyse et de théorie économique	5	26	8	2	10	51
	UMS1798	UMS de l'Institut des sciences de l'Homme			8			8
	Total		74	319	79	29	250	751
MSH TOULOUSE	FRE2674	Recherches Sociologiques et Urbaines (RESUS)	4	30	8	2	87	131
	UMR5044	Centre d'étude et de recherche techniques, organisations, pouvoirs	5	15	4		33	57
	UMR5057	Diasporas	1	10	3		26	40
	UMR5066	Laboratoire interdisciplinaire de recherche sur les ressources humaines et l'emploi (LIRHE)	2	23	10	8	31	74
	UMR5081	Institut de recherche européenne de droit économique (IREDE)		19		2	46	67
	UMR5135	Groupe de recherches sur l'Amérique Latine	2	20	2		40	64
	UMR5136	France méridionale et Espagne : histoire des sociétés du Moyen Age à l'époque contemporaine	5	51	5		47	108
	UMR5551	Travail et cognition	1	18	2	1	18	40
	UMR5602	Géographie de l'environnement	7	16	2		28	53
	UMR5604	Groupe de recherche en économie mathématique et quantitative (GREMAQ)	7	47	2	4	8	68
	UMR5608	Unité toulousaine d'archéologie et d'histoire	10	55	4			69
	UMR5610	Recherches en syntaxe et en sémantique	9	26	4		22	61
	UMR8555	Centre d'Anthropologie	16	21	7	8	42	94
	UMS838	Unité mixte de service de la maison de la recherche de l'université de Toulouse le Mirail		1	9	20		30
	Total		69	352	62	45	428	956
MSH RENÉ GINOUVES	UMR7038	Lexicon iconographicum mythologiae classicae	3		5			8
	UMR7041	Archéologies et sciences de l'antiquité	60	115	20	2	312	509
	UMR7055	Préhistoire et technologie	5	12	1		22	40
	UMR7113	Textes, images et monuments de l'Antiquité au Haut Moyen Age		29				29
	UMR7535	Laboratoire d'ethnologie et de sociologie comparative	24	16	8		67	115
	UMR8096	Archéologie des Amériques (ARCHAM)	9	4	1		6	20
UMS844	Unité mixte de service de la Maison René Ginouvès			33	3		36	
	Total		101	176	68	5	407	757

91

2
a
o
o
t 3

Tableau 2 (suite)

MSH	Unités	Libellé des unités composantes ou associées	CH CNRS	CH NON CNRS	ITA CNRS	ITA NON CNRS	PERS NON PERM*	TOTAL
MSH AIX	UMR6124	Institut d'études africaines d'Aix-en-Provence	3	7		1	56	67
	UMR6125	Textes et documents de la Méditerranée Antique et Médiévale	3	20			1	24
	UMR6127	Laboratoire méditerranéen de sociologie (LAMES)	7	11	5	1	36	60
	UMR6568	Institut de recherches et d'études		29	22	17	9	77
	UMR6570	Temps, espaces, langages Europe méridionale - Méditerranée (TELEMME)	6	59	5	1	115	186
	UMR6572	Laboratoire d'archéologie médiévale méditerranéenne	8	10	6		32	56
	UMR6573	Centre Camille Jullian - Archéologie méditerranéenne et africaine	18	11	20		47	96
	UMR6591	Institut d'ethnologie méditerranéenne et comparative (IDEMEC)	5	13	2	2	27	49
	UMR6636	Economies, sociétés et environnements préhistoriques	5	16	6	3	34	64
	UPR5500	Institut de recherche sur l'architecture antique (IRAA)	2	10	8	2		22
UMS841	Maison méditerranéenne des sciences de l'Homme		2	16	11		29	
	Total		86	181	85	21	357	730
MOM	FRE2642	Histoire et sources des mondes antiques	16		7			23
	FRE2654	ARCHEORIENT - Environnements et sociétés de l'Orient ancien	15		3			18
	FRE2666	Groupe de recherches et d'études sur la Méditerranée et le Moyen-Orient		1	1			2
	UMR5138	Archéométrie et archéologie : Origine, Datation et Technologies des matériaux	6		5		14	25
	UPR5500	Institut de recherche sur l'architecture antique (IRAA)	1		2			3
	FR538	Maison de l'Orient et de la Méditerranée - Jean Pouilloux			21	4		25
		Total		38	1	39	4	14
MSH ANGE GUÉPIN	UMR6028	Droit et changement social	5	34	3	1	49	92
	UMR6029	Centre de recherche en urbanisme, aménagement et administration publique	3	27		1	56	87
	UMR6590	Espaces géographiques et sociétés	3	60	6	7	131	207
	UMR8545	Département et laboratoire d'économie théorique et appliquée (DELTA)	1					1
	GIP	MSH Ange Guépin			5			5
	Total		12	121	14	9	236	392
MSH CAEN	UMR6063	Identité et différenciation des espaces, de l'environnement et des sociétés	1	40	1	3	72	117
	UMR6154	Groupe d'Economie Mathématique et de Micro-Economie Appliquée	1	22			1	24
	UMR6554	Littoral, environnement, télédétection et géomatique		8		2		10
	UMR6577	Centre Michel de Bouard - Centre de recherches archéologiques et historiques médiévales	3	8	3	5	11	30
	UMR6583	Centre de recherche d'histoire quantitative	4	27	4	3		38
	UMR6590	Espaces géographiques et sociétés	1	9	1	2		13
	UMR8097	Lasmas institut du longitudinal	2		5			7
	UMS843	Unité mixte de service de la Maison de la recherche en sciences humaines de Caen Basse-Normandie		6	9	4		19
	Total		12	120	23	19	84	258

92

2
a
o
ü
t 3

Tableau 2 (suite et fin)

MSH	Unités	Libellé des unités composantes ou associées	CH CNRS	CH NON CNRS	ITA CNRS	ITA NON CNRS	PERS NON PERM*	TOTAL
MSH ALPES	USR707	Centre d'informatisation des données socio-politiques	4	12	6	2	18	42
	UMR5820	Centre d'études et de recherches appliquées à la gestion	3	57	5		99	164
	UMR5606	Cerat - politique administration ville et territoire	15	25	9	6	12	67
	UMR5524	Communication langagière et interaction personne-système (CLIPS)	3	30	10	3	43	89
	UMR5061	Centre de recherche : innovation sociotechnique et organisations industrielles	3	4	3	2	8	20
	UMR5038	Transdisciplinarité-Environnement et Territoires montagnards-Organisations sociales	2	25	7	1	19	54
	UMR5009	Institut de la communication parlée (ICP)	3					3
	GDR1958	Oeuvres, publics, sociétés (OPUS)		1				1
	FRE2664	Laboratoire d'économie de la production de l'intégration internationale	10		9			19
	UMS1799	Unité mixte de service de la Maison des sciences de l'Homme - Alpes	2		10	5		17
Total			45	154	59	19	199	476
MSH POITIERS	UMR6132	Centre de recherches latino-américaines - ARCHIVOS	1	6	2			9
	UMR6589	Centre d'études supérieures de civilisation médiévale		40	1	8	8	57
	UMR6588	Migrinter - Tide	4	35	3		36	78
	UMR6096	Langage et cognition	3	23	4	3	33	66
	UMS842	Unité mixte de service Maison des sciences de l'Homme et de la Société de Poitiers			7	4		11
Total			8	104	17	15	77	221
MSH TOURS	UMR6592	Centre d'études et de recherches sur l'urbanisation du monde arabe	4	18	4			26
	UMR6575	Archéologie et territoires	2	11	3	1	15	32
	UPR5500	Institut de recherche sur l'architecture antique	1					1
	UMS1835	Unité mixte de service de la Maison des sciences de l'Homme "Villes et territoires"		1	2	3		6
Total			7	30	9	4	15	65
MSH BORDEAUX	UMR5036	Sociétés, santé, développement	2	3	1	3	5	14
	UMR5114	Centre de droit comparé du travail et de la sécurité sociale (COMPTRASEC)	3	16	2	2	20	43
	UMR5115	Centre d'études d'Afrique Noire (CEAN)	6	18	5	4	56	89
	UMR5116	Pouvoir, action publique, territoire (CERVL)	9	13	4	5	3	34
	UMR5603	Société, environnement, territoire (SET)	2	26	8	1	21	58
	UMR5808	Institut de Préhistoire et de Géologie du Quaternaire, Milieux, Techniques et Cultures préhistoriques	10	7	3	10		30
	UMR6588	Migrinter - Tide	5		1			6
	UMR8039	Centre d'analyse et d'intervention sociologiques (CADIS)	1		1			2
Total			38	83	25	25	105	276
			490	1641	480	195	2172	4978

93

2
a
o
0
t
3